

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP)

Ensemble pour la sauvegarde de la Patrie et un développement endogène du Niger

Janvier 2024

Table des matières

Introduction	6
1. CONTEXTE	7
1.1. Contexte international	7
1.2. Contexte continental	7
1.3. Contexte régional et sous régional	7
1.4. Contexte national	8
2. PREMIER CHAPITRE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE	9
2.1. <i>Situation de la Gouvernance, Paix et Sécurité</i>	9
2.1.1. Gouvernance politique	9
2.1.2. Gouvernance administrative	10
2.1.3. Gouvernance locale	11
2.1.4. Gouvernance juridique et judiciaire	14
2.1.5. Gouvernance sécuritaire	16
2.1.6. Gestion des Migrations	17
2.1.7. Gestion des Réfugiés	18
2.2. <i>Situation sociale</i>	18
2.2.1. Education et formation	18
2.2.2. Santé, population et affaires sociales	25
2.2.3. Nutrition et sécurité alimentaire	26
2.2.4. Hydraulique et l'Assainissement	27
2.3. <i>Situation économique et financière</i>	28
2.3.1. Gestion de l'économie et du développement	28
2.3.1.1. <i>Cadre macroéconomique</i>	29
2.3.1.2. <i>Perspectives économiques</i>	31
2.3.1.3. <i>Diplomatie économique</i>	32
2.3.1.4. <i>Planification, programmation et suivi-évaluation</i>	32
2.3.1.5. <i>Système Statistique National</i>	34
2.3.2. Développement rural et sécurité alimentaire	34
2.3.2.1. <i>Agriculture</i>	34
2.3.2.2. <i>Elevage</i>	37
2.3.2.3. <i>Environnement</i>	38
2.3.3. Sources de croissance	40
2.3.3.1. <i>Commerce</i>	40
2.3.3.2. <i>Industries manufacturières</i>	41
2.3.3.3. <i>Industries créatives et culturelles</i>	43
2.3.3.4. <i>Tourisme et artisanat</i>	44
2.3.3.5. <i>Secteur privé</i>	44
2.3.3.6. <i>Pétrole</i>	45
2.3.3.7. <i>Mines</i>	46
2.3.3.8. <i>Energie</i>	48
2.3.3.9. <i>Transports et équipements</i>	49
2.3.3.10. <i>Télécommunications, communication et poste</i>	50
2.3.3.11. <i>Urbanisme et habitat</i>	51
2.3.3.12. <i>Secteur financier</i>	52

2.4. Participation citoyenne et inclusion sociale	54
1.5. Atouts majeurs.....	55
1.6. Défis majeurs.....	55
3. DEUXIEME CHAPITRE : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	57
3.1. Vision de développement	57
3.2. Objectifs du PRSP	57
3.3. Options de politiques pour le développement endogène.....	57
3.4. Résultats attendus du PRSP	58
3.5. Chaîne des résultats.....	58
3.6. Axes stratégiques du PRSP	59
3.6.1. Axe 1 : Renforcement de la gouvernance, paix et sécurité	59
3.6.1.1. Effet sectoriel 1.1 : la sécurité intérieure et extérieure du pays est améliorée.....	59
3.6.1.2. Effet sectoriel 1.2 : les populations bénéficient équitablement des services publics de qualité	60
3.6.1.3. Effet sectoriel 1.3 : l'état de droit et les droits humains sont promus	60
3.6.1.4. Effet sectoriel 1.4 : la gouvernance locale est renforcée.....	61
3.6.1.5. Effet sectoriel 1.5: la gestion du développement et des finances publiques est améliorée	62
3.6.2. Axe 2 : Développement inclusif du capital humain	63
3.6.2.1. Effet sectoriel 2.1 : le niveau de connaissances et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé	64
3.6.2.2. Effet sectoriel 2.2 : les populations ont accès aux services de santé et d'assistance sociale de qualité	65
3.6.2.3. Effet sectoriel 2.3 : les populations ont accès à l'eau potable de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement.....	66
3.6.3. Axe 3 : Amélioration de la croissance économique et de l'emploi.....	67
3.6.3.1. Effet sectoriel 3.1 : Les chaines de valeurs agricoles sont développées	67
3.6.3.2. Effet sectoriel 3.2 : Les chaines de valeurs animales sont développées.....	68
3.6.3.3. Effet sectoriel 3.3 : La gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée	68
3.6.3.4. Effet sectoriel 3.4 : Les échanges commerciaux sont accrus	69
3.6.3.5. Effet sectoriel 3.5 : L'industrie nigérienne est développée	69
3.6.3.6. Effet sectoriel 3.6 : Les chaines de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées	69
3.6.3.7. Effet sectoriel 3.7 : les usagers bénéficient des services des transports de qualité	70
3.6.3.8. Effet sectoriel 3.8 : les usagers bénéficient des services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité	71
3.6.3.9. Effet sectoriel 3.9 : les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décentes.....	72
3.6.3.10. Effet sectoriel 3.10 : Le tourisme et l'artisanat sont développés	72
3.6.3.11. Effet sectoriel 3.11 : les populations ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins	73
3.6.4. Axe 4 : Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale	73
3.6.4.1. Effet sectoriel 4.1 : la culture civique du citoyen est promue.....	74
3.6.4.2. Effet sectoriel 4.2 : les valeurs socioculturelles sont restaurées	74
3.6.4.3. Effet sectoriel 4.3 : la justice sociale est améliorée	75

3.6.4.4. Effet sectoriel 4.4 : l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques est efficace et effective	75
3.7. Stratégie de financement du PRSP	75
4. TROISIEME CHAPITRE : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION	77
4.1. Les organes	77
4.1.1. Comité de pilotage	77
4.1.2. Secrétariat Technique National du PRSP (STN/PRSP)	78
4.1.3. Comité d'Experts Nationaux du PRSP (CEN/PRSP)	78
4.1.4. Comités Techniques Sectoriels	78
4.1.5. Comités Régionaux de Coordination du PRSP (CRC/PRSP)	78
4.1.6. Comités Départementaux de Coordination du PRSP (CDC/PRSP)	79
4.1.7. Comités Communaux de Coordination du PRSP (C2C /PRSP)	79
4.1.8. Services du Ministère de l'Economie et des Finances	79
4.1.9. Institut National de la Statistique (INS)	79
4.2. Les cadres de concertation	80
4.2.1. Comité National de Participation Citoyenne pour la Sauvegarde de la Patrie (CNPC/SP)	80
4.2.2. Comité de Partenariat Concerté (CPC).	80
4.3. Les instruments de mise en œuvre	80
4.3.1. Les instruments au niveau central	80
4.3.1.1. Plan d'Actions Prioritaires (PAP)	80
4.3.1.2. Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP)	81
4.3.1.3. Programme d'Investissements Public (PIP)	81
4.3.1.4. La Loi des Finances	82
4.3.1.5. Stratégie de communication	82
4.3.2. Les instruments au niveau sectoriel	82
4.3.2.1. Politiques et stratégies sectorielles	82
4.3.2.2. Les programmes sectoriels	82
4.3.3. Les instruments aux niveaux régionaux et local	82
4.4. Principes de mise en œuvre et du suivi et évaluation	83
4.4.1. La Gestion axée sur les résultats	83
4.4.2. L'approche intersectorielle	83
4.4.3. L'inclusivité	83
4.4.4. Le partenariat	83
4.4.5. La responsabilisation et la redevabilité	84
5. QUATRIEME CHAPITRE : CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRSP	85

Sigles et abréviations

AES	Alliance des Etats du Sahel
AHA	Aménagements Hydro Agricole
ANFCT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BHN	Banque de l'Habitat du Niger
BIDC	Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAENF	Centres Alphabétisation et d'Education Non Formelle
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CET	Centre d'Enseignement Technique
CFGCT	Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
COLDEFF	Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale
CPJ	Centre de Promotion des Jeunes
CT	Collectivités Territoriales
EFAC	Ecole de Formation Artistique et Culturelle
EFTP	Enseignement et Formation Technique et Professionnel
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FMR	Forum Mondial sur les Réfugiés
FSI	Force de Sécurité Intérieure
EGDTE	Gestion Durable des Terres et des Eaux
HALCCIA	Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption et les Infractions Assimilées
IGAT	Inspection Générale de l'Administration Territoriale
INS	Institut National de la Statistique
LCBFT	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEN/A/EP/PLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Industrielle
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG/AD	Organisations Non Gouvernementales et Association du Développement
ONPG	Observatoire National pour la Promotion du Genre
PC	Pasteurellose des Camelins
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEF	Programme Economique et Financier
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNE	Politique Nationale d'Evaluation
PNME	Politique Nationale de Modernisation de l'Etat

PCB	Péripleumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNLBCFT	Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
SML	Société des Mines du Liptako
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNISE	Stratégie Nationale Intégrée de Suivi et Evaluation
SNP	Société Nigérienne du Pétrole
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
SSN	Système Statistique National
STD	Services Techniques Déconcentrés
TAP	Taux d'Achèvement Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education
UA	Union Africaine
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des indicateurs d'accès et de couverture aux cycles préscolaire, primaire et secondaire 1er cycle	19
Tableau 2: Evolution des indicateurs d'accès au supérieur	20
Tableau 3: Répartition des apprenants des CPJ et EFAC	21
Tableau 4: Evolution du TA aux cycles primaire et secondaire	21
Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'Alphabétisation, éducation non formelle et apprentissage	23
Tableau 6: Evolution des indicateurs du programme 213	24
Tableau 7: Evolution de la croissance du PIB par secteurs d'activité	29
<i>Tableau 8 : Evolution des principaux indicateurs</i>	42
<i>Tableau 9 : Répartition des entreprises culturelles par filière</i>	43
Tableau 10 : Evolution des principaux indicateurs	45
Tableau 11 : Répartition des prévisions de financement du PRSP 2024-2026 par axe stratégique (en million FCFA)	76
Tableau 12 : Coûts annuels selon les axes stratégiques	76

Introduction

Le Niger est un pays sahélien sans littoral, étendu sur une superficie de 1267000 Km². La population du Niger est passée de 17 millions selon le RGP 2012 à 25,4 millions d'habitants en 2023 dont plus de 80% vivent en milieu rural. Elle est composée de 29,4% % de jeunes (15-34 ans et 50,2% de femmes.

Le 26 juillet 2023, les forces de défense et de sécurité, sous la conduite du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), ont mis fin au régime civil.

Au regard de cette situation, le CNSP et le Gouvernement ont décidé d'établir un état des lieux précis de la situation économique et financière en mettant l'accent sur les principaux effets immédiats et les impacts possibles sur la population et d'évaluer les incidences de ces sanctions en vue de proposer des actions précises permettant d'atténuer leurs effets sur la situation socio-économique du pays.

A cet effet, le présent Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) est élaboré suivant une logique axée sur une gestion concertée de la crise pour un retour rapide du Niger dans le concert des Nations.

L'objectif du PRSP est d'imprimer une nouvelle vision de développement endogène du pays. De façon spécifique, il s'agira de proposer des actions pertinentes pour surmonter les effets des sanctions imposées sur l'activité économique et les situations sociale et sécuritaire, restaurer la bonne gouvernance et renforcer la cohésion sociale.

Le PRSP qui constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de résilience et de développement s'articule autour de quatre parties. **Le premier chapitre** porte sur l'analyse diagnostique. Il fait le bilan de la mise en œuvre des actions de développements de 2021 à fin août 2023 (évolution des principaux indicateurs) et dresse le diagnostic stratégique (contraintes, atouts, potentialités et défis majeurs à relever). **Le deuxième** porte sur le cadre stratégique d'intervention à travers une relecture de la vision du Niger et la définition des orientations (objectifs, résultats et axes stratégiques ainsi que la structure programmatique). Elle a trait également à la déclinaison des programmes en actions, la programmation et la budgétisation sur la période 2024-2026 ainsi que le plan de financement. **Le troisième** donne le dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PRSP, son financement, les partenaires et le dispositif organisationnel pour son opérationnalisation. Enfin, **le quatrième** met l'accent sur l'analyse et mitigation des risques ainsi que la définition des facteurs de succès.

1. CONTEXTE

La formulation du PRSP intervient, aux plans international, continental, régional, sous régional et national dans un contexte marqué par l’amorce d’une situation de multilatéralisme accentuant les clivages entre les blocs ayant pour conséquences çà et là une certaine instabilité. Il convient aussi de noter la dégradation continue de l’environnement accentuée par les effets des changements climatiques, les mouvements migratoires, les questions sécuritaires et les pressions démographiques.

1.1. Contexte international

Le contexte international est marqué par la poursuite de la mise en œuvre de l’Agenda 2030 de Développement Durable, adopté par l’Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, portant sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 Cibles et 252 Indicateurs de mesure des performances à atteindre à l’horizon 2030. Il est aussi dominé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme, la multiplication des foyers de tension, le phénomène grandissant de la migration.

Il faut également noter les effets négatifs des changements climatiques, particulièrement sur le potentiel productif et le cadre de vie des populations, avec l’aggravation du phénomène de désertification, la perte de la diversité biologique, les inondations et la révision en cours des Contributions Déterminées au niveau National, entre autres.

1.2. Contexte continental

Le contexte continental est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des initiatives et engagements pris par les Etats, notamment l’Agenda 2063 de l’Union Africaine. Dans ce cadre, la phase opérationnelle de l’accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a été lancée le 08 juillet 2019 à Niamey.

L’importance de la capture du dividende démographique a été également mise en exergue par le sommet de la 26ème session ordinaire de la Conférence de l’Union Africaine (UA), tenu à Addis Abéba, sur le thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ».

1.3. Contexte régional et sous régional

Le contexte régional est marqué par la mise en œuvre de la vision 2050 de la CEDEAO ayant pour slogan « la CEDEAO des peuples : Paix et Prospérité pour tous », adoptée le 12 décembre 2021, et s’articule autour des 5 piliers suivants : (i) Paix, sécurité et stabilité ; (ii) Gouvernance et Etat de droit ; (iii) Intégration économique et interconnectivité ; (iv) Transformation et développement inclusif et durable ; (v) Inclusion sociale.

Le contexte est aussi caractérisé par la persistance des menaces terroristes au Sahel qui avaient conduit à la signature d’accords de coopération militaire ayant montré leur limite dans tous les pays concernés.

Les deux organisations d'intégration régionale et sous régionale (CEDEAO et UEMOA) connaissent des crises internes à cause de questions de politiques intérieures à certains Etats membres et une intrusion dans leur gouvernance de puissances étrangères aux deux espaces.

Le contexte est aussi caractérisé par la création en septembre 2023 de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) qui regroupe le Burkina, le Mali et le Niger, tous, pays du Sahel victimes de mouvements terroristes.

Enfin, tenant compte de la situation malsaine sus décrite au sein de la CEDEAO, ces 3 pays ont décidé de s'y retirer au terme de leur déclaration rendue publique le 28 janvier 2024.

1.4. Contexte national

Le contexte national est marqué par l'avènement au pouvoir, le 26 juillet 2023 du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).

De nouvelles orientations sont dès lors définies qui mettent l'accent sur la nécessité de la prise en charge endogène du développement socioéconomique du pays. Une nouvelle vision des relations entre le Niger et ses partenaires est aussi en cours de redéfinition tenant compte des intérêts mutuels de toutes les parties.

Le contexte est aussi marqué par l'émergence d'acteurs nouveaux utilisant les canaux actuels de communication et ayant une certaine influence sur les masses populaires.

Il faut noter en outre que l'évolution démographique reste une variable à surveiller car elle a une incidence sur le financement de la demande sociale de la jeunesse en termes d'infrastructures éducatives et sanitaires et de création d'emplois. Toutefois, cette jeunesse est une opportunité si elle est bien formée et en bonne santé. En outre, la base productive reste encore fragilisée par les chocs récurrents induits par les changements climatiques (sécheresses, inondations, invasions des ennemis des cultures, dégradation continue de l'environnement naturel) et qui engendrent de fréquentes crises alimentaires et une malnutrition chronique et aiguë, notamment chez les enfants de moins de 5 ans.

Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle, traditionnellement située dans la zone agro-pastorale, tend à se généraliser dans les zones agricoles et pastorales du Niger. A cela, s'ajoute l'insécurité qui sévit dans le pays et qui impacte les systèmes de production et d'approvisionnement ainsi que l'accès aux services sociaux de base.

2. PREMIER CHAPITRE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Cette partie traite du diagnostic des secteurs de la gouvernance, paix et sécurité ; des secteurs sociaux, économiques et de la participation citoyenne, les atouts et les défis.

2.1. Situation de la Gouvernance, Paix et Sécurité

Ce volet couvre la gouvernance politique, la gouvernance administrative, la gouvernance locale, la gouvernance juridique et judiciaire et la gouvernance sécuritaire.

2.1.1. Gouvernance politique

La République du Niger a connu plusieurs interruptions du processus démocratique. Cette situation est due à une difficile internalisation des règles du jeu démocratique par les acteurs sociopolitiques qui n'a pas permis d'asseoir les bases d'un système de gouvernance adapté au contexte socioéconomique et culturel au Niger.

Depuis les événements du 26 juillet 2023, l'organisation des pouvoirs publics est régie par l'ordonnance 2023-02 du 28 juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition qui dispose en son article 5 : « le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie est investi des pouvoirs législatif et exécutif jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions démocratiques ». Cette ordonnance prévoit la création du Conseil Consultatif National, du Conseil Constitutionnel, de la Cour d'Etat, de la Cour des Comptes, de l'Observatoire National de la Communication et de l'Observatoire National des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Ces Institutions constituent le socle de la refondation de la République.

Le Niger dispose des atouts pour la refondation de son système politique. En effet, il existe une forte volonté politique du CNSP pour l'affirmation de la souveraineté nationale et une adhésion populaire marquée à ces idéaux. Il dispose également des capacités d'organisation d'élections apaisées.

Le peuple nigérien est habitué aux joutes électorales en plus de sa grande capacité de résilience aux chocs et d'adaptation aux changements sociopolitiques. Cela lui a permis de résister à certaines tentations extrémistes.

La création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) constitue une opportunité pour renforcer cette résilience.

Le problème central est la faible culture patriotique et démocratique des acteurs politiques qui considèrent la politique comme une opportunité de réalisation individuelle. Il a pour principales causes : (i) l'absence de culture civique et citoyenne ; (ii) la faiblesse dans le contrôle et l'encadrement des partis politiques ; (iii) la faible expertise des acteurs politiques ; (iv) la défaillance du mode de scrutin et ; v) l'impunité pour les auteurs des crimes sociopolitiques.

Les principales conséquences qui en résultent sont : (i) la désacralisation du bien public ; (ii) la pléthore des partis politiques ; (iii) le nomadisme politique et (iv) la faible qualité des débats parlementaires et ; v) la récurrence de l'instabilité politique.

Les défis majeurs sont : (i) la pérennisation et la consolidation des acquis démocratiques et de l'Etat de Droit par le respect rigoureux des lois et règlements garantissant l'exercice des libertés fondamentales ; (ii) la mise en confiance des citoyens par la promotion d'une vie politique stable et apaisée ; (iii) le rapprochement des citoyens des institutions de la République à travers des mécanismes efficaces de communication et de redevabilité ; (iv) la mise en place d'une architecture gouvernementale cohérente, rationalisée et stable qui répond aux défis d'un Etat moderne, patriotique et résilient et ; v) la réduction du nombre des institutions.

2.1.2. Gouvernance administrative

La Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) adoptée par le Gouvernement par décret n° 2013-249/PRN/PM/HCME du 12 juillet 2013, a prévu de faire de l'administration publique une administration de développement au service du citoyen dont la gestion est guidée par une culture des résultats et des performances. Elle prévoit également l'amélioration de la délivrance des services publics de qualité et de changement de comportements et de mentalités des agents publics.

Le Rapport 2022 de Mise en Œuvre du PDES 2017-2022 a relevé que le ratio d'encadrement administratif, c'est-à-dire le nombre d'agents civils de la fonction publique pour mille habitants, était de 7‰ en 2022 ce qui est très faible. Le taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics était de 79% en 2022. Ce taux a atteint 85,0% en 2021. Ce qui exprime une lenteur dans les réponses aux réclamations des usagers.

L'analyse globale de la situation des Ressources Humaines de l'Etat montre qu'au mois de décembre 2023, les effectifs de la Fonction Publique sont estimés à cent cinquante-sept mille (157 000) agents toutes catégories confondues. Le nombre de départs à la retraite en 2022, s'élevait à 1862 agents. Les besoins en ressources humaines exprimées par l'ensemble des départements ministériels et institutions de l'Etat au titre de l'année 2024 sont estimés à environ 16 104 agents toutes catégories confondues. Par rapport à l'âge d'admission à la retraite, il a été relevé à 62 ans.

Le problème central est l'insuffisance dans la qualité de prestation de services publics.

Il a pour principales causes : (i) le non-respect de l'adéquation profil-poste ; (ii) l'inexistence d'un système de mentorat des agents de l'Etat ; (iii) l'absence d'une culture du mérite ; (iv) la faible motivation des agents publics ; (v) la faible valorisation des ressources humaines disponibles ; (vi) la faible culture du résultat et de la redevabilité ; (vii) la faible communication entre l'administration publique et les usagers des services publics ; (viii) la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication par les services publics ; (ix) l'inadaptation des normes administratives et leur faible degré d'application ; (x) la politisation à outrance de l'administration ; (xi) les conflits de compétences entre les structures étatiques et

(xii) la forte mobilité des cadres à tous les niveaux ; xiii) l'insuffisance des effectifs des agents de l'Etat, xiv) l'absence de codes d'éthique et de déontologie des métiers ; xv) l'absence d'outils d'évaluation de la performance des agents.

Il en résulte comme principales conséquences (i) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (ii) la réticence des populations à s'acquitter de leurs obligations envers l'Etat ; (iii) le faible rendement de l'administration publique ; (iv) l'insuffisance de collaboration et de synergie entre les institutions impliquées dans la conception et la mise en œuvre des réformes de l'Etat.

Les principaux défis sont : (i) la promotion de la culture du mérite ; (ii) la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie dans les services publics ; (iii) le changement de comportements et des mentalités des dirigeants et usagers des services publics ; (iv) l'appropriation des avantages offerts par les nouvelles approches de gestion ; v) l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication ; (vi) l'évaluation des performances des agents de l'Etat et des services publics ; (vii) le renforcement du dialogue social et du consensus autour des réformes essentielles au nom des intérêts supérieurs de l'Etat et (viii) la motivation des agents de la fonction publique et (viii) la réduction du nombre des administrations de mission.

2.1.3. Gouvernance locale

La gouvernance locale comprend les sous-domaines suivants : la décentralisation, la déconcentration, le développement régional et local, l'administration du territoire et l'Aménagement du Territoire.

L'évaluation de la décentralisation a révélé quelques insuffisances, notamment : (i) des écarts importants entre les réalisations et les objectifs prévus dans les programmes de décentralisation ; (ii) une assistance financière et technique insuffisante de l'Etat, impactant sur le fonctionnement et la viabilité des collectivités territoriales (96 communes jugées non viables sur 255) et (iii) la complexité des actions compte tenu de la multitude d'acteurs intervenant sur la scène locale.

Le transfert de ressources planifié sur la période 2018-2021 s'élève à 811 milliards FCFA, dont 82 % pour les communes et 18 % pour les régions. Cependant, l'exécution s'est heurtée à des difficultés dont le faible engagement des ministères sectoriels et la non-opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation.

De nombreuses études et des rapports d'inspection de l'IGAT ont fait ressortir une faible maîtrise des rôles de certains conseillers, des conflits d'intérêt et/ou de compétence entre les conseillers et l'exécutif voire avec les chefs traditionnels.

Le mode de suffrage actuel d'élection du maire le place sous l'emprise non seulement des conseillers municipaux, mais aussi de sa formation politique. Par ailleurs, la participation inclusive des citoyens à la vie politique locale, quoique prévu par l'article 3 du CGCT, n'est pas effective du fait de l'insuffisance des mécanismes de sa prise en charge. En ce qui concerne les organisations faîtières des collectivités territoriales, force est de reconnaître que leurs rôles

ne sont que timidement assurés dans la mesure où on relève une faible mobilisation des ressources internes, de faibles taux de réalisation des investissements, des difficultés dans le fonctionnement des organes délibérants et exécutifs, et un faible niveau de l'intercommunalité. La gestion des CT est marquée par une irrégularité de la tenue, dans la majorité des cas, des sessions des conseils, faute de moyens financiers et de conflits larvés entre les exécutifs et les organes délibérants. On y relève également des faiblesses dans l'établissement de la comptabilité et de la reddition des comptes. En effet, le pourcentage des collectivités qui ont déposé leurs comptes de gestion dans les délais est de 53,33 en 2022.

Les organes mis en place pour accompagner la décentralisation n'ont pas été à la hauteur des attentes. En effet :

- Le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) a une assise plutôt fragile en raison de sa grande dépendance vis-à-vis du financement des PTF et du décalage entre l'offre de service et les besoins actuels des collectivités territoriales ;
- L'ANFICT, dont la mission est la mobilisation et répartition des ressources de l'Etat et des PTF aux CT, peine à assurer efficacement sa mission. Ceci s'explique par la faible contribution de l'Etat au financement des CT et la multitude des procédures des PTF. En outre, cette situation est aggravée par la non-effectivité de transfert des compétences et de ressources de l'Etat aux CT ;
- La direction des collectivités territoriales, créée au sein du ministère des finances, n'est pas encore opérationnelle ;
- La Fonction publique territoriale n'a pas été opérationnelle en raison des charges financières qu'elle implique pour les CT et la faible synergie entre les ministères concernés.

Il faut aussi noter un faible développement de la coopération décentralisée pourtant très promotrice du développement régional et local à l'image des collectivités territoriales de la sous-région.

En matière de déconcentration, il est relevé une politisation de l'administration, une inadéquation entre poste et profil, l'absence de statut juridique particulier du cadre de l'administration territoriale et l'insuffisance des cadres en quantité et en qualité dans les régions et départements. Par ailleurs, le faible niveau de déconcentration de la majorité des ministères techniques et leurs démembrements (services déconcentrés) rend l'accessibilité à leurs services plus difficile pour les communes.

En matière de soutien au développement régional et local durable par les ONG/AD, on note la non-maitrise de leur contribution au développement local. Pour renforcer la redevabilité et assainir le secteur des ONG/AD, le Gouvernement a adopté le 24 février 2022 un décret pour préciser le régime des associations.

En matière d'aménagement du territoire, le Niger ne dispose pas encore d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Toutefois, les diagnostics établis dans le cadre de la

Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire font ressortir que le Niger est faiblement intégré et structuré, avec un développement économique insuffisant et peu durable, caractérisé par d'importantes disparités inter et intrarégionales. Ceci implique un faible dynamisme et une faible attractivité des régions. L'initiative de la création des pôles de développement, envisagée dans le cadre du PDES 2017-2021, n'a pas été concluante faute d'une action politique soutenue en la matière.

En dehors de Niamey, les sept (7) autres régions disposent de leurs Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) dans l'optique de valoriser les potentialités des territoires.

Il ressort de l'analyse diagnostique de l'aménagement du territoire, que le problème central est la faible gestion de l'équilibre inter et intra régional. Les principales causes de ce problème sont : (i) l'absence d'un SNAT et (ii) la faible structuration et polarisation du territoire. La principale conséquence est le faible niveau de développement harmonieux et durable du territoire.

Les principaux enjeux et défis liés à l'aménagement du territoire sont les suivants : (i) la fonctionnalité et la compétitivité du territoire ; (ii) la mobilisation des ressources nécessaires de la mise en œuvre de la PNAT ; (iii) la préservation de l'environnement ; (iv) l'intégration économique inter et intra-régionale et (v) le désenclavement du pays.

En résumé , les défis majeurs en matière de décentralisation, déconcentration et développement régional et local sont : (i) l'effectivité du transfert des compétences et des ressources ; (ii) la viabilité économique des communes ; (iii) la mobilisation des ressources internes ; (iv) l'efficacité des structures d'appui ; (v) la transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales ; (vi) l'offre de services adaptés aux besoins locaux; (vii) le renforcement des services techniques déconcentrés (STD) sur l'ensemble du territoire ; (viii) l'effectivité de la redevabilité et de la reddition des comptes ; (ix) l'exploitation optimale des potentialités et opportunités locales et (x) la poursuite de l'assainissement du secteur des ONG/AD ; xi) La révision du cadre juridique régissant l'administration territoriale ; xii) Amélioration de la couverture spatiale des services d'état civil .

1.4.1. Etat civil

Les réformes engagées de 1985 à 2019 restent insuffisantes en termes d'enregistrement des faits d'état civil et de sécurisation des documents y afférents. Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat Civil (PA-REC) qui a abouti à la révision des textes régissant le système d'état civil.

En effet, le taux de déclaration des naissances dans les délais qui est passé de 55, 18% en 2021 à 60,19 % en 2022. Comparé à 2021, cet indicateur a connu une progression de 5 points de pourcentage. De ce fait, la modernisation du système de l'état civil nigérien demeure de nos jours une nécessité. En effet, le contexte de l'Etat de droit, de démocratie et de bonne gouvernance exige des Etats, un système d'état civil moderne à même de bien identifier les personnes,

d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens et de répondre aux exigences du développement.

Les enjeux de la stratégie d'intégration au niveau du continent nécessitent des mesures spécifiques visant à améliorer les systèmes de l'état civil dans chacun des pays africains.

En réponse à ces enjeux, le Niger a procédé à la troisième réforme de son système de l'état civil en 2019 avec l'adoption d'une politique nationale, de la loi 2019-19 du 1er juillet 2019, portant régime de l'état civil et son décret d'application.

Cette réforme vise à : (i) améliorer la couverture spatiale des services d'état civil ; (ii) systématiser les déclarations et l'enregistrement des faits d'état civil ; (iii) sécuriser les documents de l'état civil ; (iv) fournir des données statistiques fiables et actuelles ; (v) informatiser le système de l'état civil et (vi) introduire des supports sécurisés pour la transcription des faits d'état civil.

2.1.4. Gouvernance juridique et judiciaire

L'analyse de ce domaine porte sur le système juridique et judiciaire, la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et les droits humains.

1.1.1.1 Système juridique et judiciaire

Le système juridique est composé du droit coutumier, du droit musulman et du droit moderne.

Le système judiciaire est composé des institutions judiciaires telles que les Hautes Cours, les Tribunaux de Grande Instance, les Tribunaux d'Instance.

Les contraintes majeures identifiées sont : (i) la faible couverture de la carte judiciaire ; (ii) l'inobservance par certains acteurs du système des règles d'éthique et de déontologie ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ; (iv) l'insuffisance des infrastructures adéquates ; (v) l'insuffisance de la prise en charge du volet insertion socio-professionnelle des détenus ; (vi) la lenteur dans le traitement des dossiers ; (vii) la faiblesse de la formation spécialisée des acteurs judiciaires ; (ix) la corruption et le Trafic d'influence en milieu judiciaire et (x) la méconnaissance des voies de recours par les justiciables.

Les défis majeurs à relever sont : (i) une justice de qualité, plus efficace, plus équitable et plus accessible aux citoyens ; (ii) une lutte résolue contre la corruption en milieu judiciaire ; (iii) la construction des infrastructures ; (iv) la maîtrise de la surpopulation carcérale et la réinsertion sociale des détenus ; (v) l'adaptation des établissements pénitentiaires aux normes modernes et le renforcement des capacités financières et humaines ; (vi) l'amélioration de l'accès à la justice pour tous et (vii) le renforcement de la coopération judiciaire et le soutien de la formation spécialisée des acteurs judiciaires.

1.1.1.2 Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

Le Niger a adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (SLBC/FT). En outre, le Niger a mis en place, conformément au cadre juridique communautaire et aux normes internationales, un dispositif national de LBC/FT dont la cheville ouvrière est la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration de la SLBC/FT ressort les insuffisances ci-après : (i) la faiblesse des instruments juridiques ; (ii) la faiblesse de la sensibilisation des acteurs ; (iii) la faible vulgarisation de la réglementation LBC/FT ; (iv) le faible taux de bancarisation et l'utilisation importante des espèces numéraires dans les transactions et (v) l'existence d'un secteur informel très important.

La HALCIA a relevé entre autres dans le cadre de la lutte contre la corruption les obstacles suivants : (i) la faible application des sanctions disciplinaires ; (ii) la faible rémunération des agents de l'Etat ; (iii) la différence dans le traitement des agents de l'Etat ; (iv) l'insuffisance et /ou l'inefficacité du système de suivi-évaluation ; (v) l'inadaptation et/ou la faible application des normes administratives ; (vi) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ; (vii) la mauvaise gestion des ressources matérielles et financières et (viii) la non transmission systématique des résultats de mission d'inspection aux juridictions compétentes.

Le problème central à résoudre est le dysfonctionnement du cadre juridique. Les actions majeures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique afin de le rendre plus performant.

Les principaux défis liés au phénomène de la corruption et le blanchiment de capitaux sont : (i) le respect du code de la déontologie et sa mise en application ; (ii) la redevabilité vis-à-vis des administrés ; (iii) la dépolitisation des institutions clés de l'administration publique et (iv) le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

1.1.1.3 Droits humains

La question des droits humains concerne la promotion et l'effectivité des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine consacrés par les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

Les principales contraintes relevées à ce niveau sont : (i) les faibles traitements, diffusion et communication des lois et règlements ; (ii) les faibles capacités des institutions chargées de promouvoir les droits humains ; (iii) la méconnaissance par les citoyens de leurs droits ; (iv) la faible prise en compte des droits des personnes vulnérables et (v) l'inobservance des règles de droit.

Les défis majeurs sont entre autres : (i) le renforcement de l'autonomie des institutions en charge de la promotion et de la protection des droits humains, (ii) la lutte contre les violences, (iii) le respect des exigences des instruments juridiques régulièrement ratifiés, (iv) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements signés, (v) la redynamisation

de l'observatoire national pour la promotion du genre (ONPG) et vi) la vulgarisation de documents relatifs aux droits humains.

2.1.5. Gouvernance sécuritaire

Depuis quelques années le Niger fait face à une pression sécuritaire sans précédent. En effet, la désintégration de l'Etat libyen en 2011, la déstabilisation du Mali à partir de 2012, les attaques de Boko Haram provenant du Nigéria depuis 2014 ainsi que la menace que constituent les groupes armés du côté de la frontière avec le Burkina Faso ont considérablement affecté la paix et la quiétude des populations.

La situation est accentuée par les vulnérabilités liées à la porosité des frontières, la faiblesse du maillage territorial et l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

En outre, on assiste à une juxtaposition des missions des forces de défense et de sécurité dans les grandes agglomérations urbaines, une duplication des missions et une faible adaptation du cadre juridique devant régir l'inter opérabilité entre les forces. La faiblesse dans la prise en charge de la formation continue et spécialisée adaptées aux nouvelles menaces constitue également un facteur de vulnérabilité.

La part des dépenses de sécurité dans le budget national a connu une forte augmentation, elle est restée autour de 17,48% entre 2021 et 2022 en lien avec l'aggravation de la situation sécuritaire. La proportion des frontières du territoire bornées est passée de 50,37% en 2021 à 57,30% en 2022 soit une progression de 6,93 points de pourcentage.

Dans le cadre de la coopération militaire et sécuritaire, le Niger a signé plusieurs accords, traités et conventions avec de partenariats bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité et l'échange d'informations. Cependant, la plupart de ces accords ne répondent plus aux intérêts nationaux.

La gouvernance sécuritaire est tributaire de plusieurs maux qui sont notamment : (i) le terrorisme ; (ii) la criminalité transnationale organisée ; (iii) l'atteinte à l'intégrité du territoire ; (iv) les troubles sociaux ; (v) les crimes et délits ; (vi) la cybercriminalité ; (vii) l'insécurité nucléaire et radiologique ; (viii) les conflits communautaires ; (ix) l'insuffisance des moyens au regard des nouvelles formes de menaces et des formations spécialisées ; (x) le dysfonctionnement des services et la mauvaise gestion des ressources humaines ; (xi) la duplicité des missions et les gaspillages des ressources budgétaires de l'Etat du fait du dédoublement des FSI ; (xii) l'insuffisance des mécanismes de contrôle interne ; (xiii) la lenteur du dispositif de réponse sécuritaire entraînant la perte de confiance des populations ; (xiv) la mauvaise exploitation des renseignements opérationnels et (xv) l'absence et/ou l'insuffisance des moyens de communication et de leur interopérabilité.

Le problème central en matière de la gouvernance sécuritaire est la faible capacité des FDS à répondre efficacement aux nouvelles formes des menaces.

Les causes principales de l'insécurité sont entre autres : (i) la faiblesse de la gouvernance (ii) la dégradation du contexte sécuritaire sous-régional; (iii) la circulation anarchique des armes à feu ; (iv) l'obsolescence du cadre légal régissant certains domaines de la sécurité intérieure.

Les conséquences liées aux menaces sécuritaires sont : (i) les crises humanitaires notamment l'insécurité alimentaire, les épidémies, les déplacements forcés des populations, les afflux de réfugiés et de migrants ; (ii) les violations des droits humains ; (iii) la détérioration du tissu économique ; (iv) l'affaiblissement de l'autorité de l'État ; (v) les violences meurtrières sur les populations et les FDS ; (vi) la dépendance par rapport à des forces étrangères dans le système de sécurité nationale.

Les défis à relever sont : (i) L'adaptation des réponses sécuritaires face aux menaces terroristes et criminelles ; (ii) La préservation de l'intégrité du territoire ; (iii) L'atténuation des conflits communautaires ; (iv) La protection du cyberspace ; (v) Le renforcement de la sûreté et la sécurité nucléaire et radiologique ; (vi) Le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement ; (vii) La motivation et le renforcement de la sécurité sociale du personnel des FDS ; (viii) Le renforcement du contrôle territorial (terrestre et aérien) ; (ix) Le renforcement du maillage et l'accroissement des effectifs des FDS ; (x) Le renforcement/développement de la coopération militaire en tenant compte de la souveraineté nationale ; (xi) L'amélioration de la collaboration entre les Forces de Défense et de Sécurité et les populations ; (xii) l'adaptation du cadre juridique et institutionnel régissant les FDS ; (xiii) l'effectivité de l'inter opérabilité des FSI ; (xiv) la modernisation des outils de gestion ; (xv) l'amélioration de la coordination et de la synergie entre les intervenants sur la thématique de consolidation de paix ; (xvi) le renforcement de la stabilité régionale et de la gestion des zones frontalières ; (xvii) l'amélioration de la gestion des groupes d'autodéfense, eu égard à la circulation incontrôlée des armes ; et (xix) la sécurisation des zones affectées par l'insécurité.

2.1.6. Gestion des Migrations

Le Niger a adopté une Politique Nationale de la Migration en 2021 dont l'objectif est de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes et d'assurer une gestion efficiente et efficace des questions migratoires.

Prise sous l'influence de certaines puissances étrangères, le Gouvernement a abrogé le 27 novembre 2023 la loi du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants. Cette loi incriminait en trafic illicite certaines activités par nature régulières. Elle ne prend pas en compte les intérêts du Niger et de ses citoyens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les principales difficultés relevées sont : la non-opérationnalisation de la fiche de collecte des données sur la migration ; le faible financement du plan d'action et la faible capacité des acteurs.

Les défis suivants doivent être relevés : (i) la vulgarisation de la Politique Nationale de la Migration dans les départements non encore couverts ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs sur la migration et sur les droits des migrants et (iii) la prise en compte de l'aspect

Environnement et changements climatiques dans le document de la Politique Nationale de la Migration.

2.1.7. Gestion des Réfugiés.

Dans le cadre de la gestion des réfugiés, le Niger a respecté la majorité des engagements pris au forum Mondial sur les Réfugiés de 2019. Cependant, les difficultés ci-après méritent d'être relevées : (i) la lourdeur des procédures des enquêtes administratives ; (ii) la faible maîtrise de l'outil d'enregistrement par les agents ; (iv) l'insuffisance des moyens financiers, v) la non prise en compte des besoins des populations des zones d'accueil ; vi) les conflits culturels nés des comportements des réfugiés.

Les défis suivants sont à relever : (i) le rehaussement de la qualité des enquêtes administratives ; (ii) le renforcement du système de contrôle qualité ; (iii) l'adoption d'une loi d'asile prenant en compte notre contexte et (iv) Mettre en œuvre les nouveaux engagements souscrits par le Niger dans le cadre de sa participation au deuxième FMR 2023, pour la période 2023-2027 qui prennent en compte notre contexte ; (iv) la prise en compte des besoins des populations des zones d'accueil.

2.2. Situation sociale

Cette section présente le diagnostic dans les domaines, ci-après : (i) l'éducation et la formation, (ii) la santé, la population et les affaires sociales, (iii) la nutrition et la sécurité alimentaire, ainsi que (iv) l'hydraulique et l'assainissement.

2.2.1. Education et formation

En termes d'accès et équité de l'éducation et de la formation

Au préscolaire, depuis le démarrage de l'adossement des jardins d'enfants aux écoles primaires, les effectifs sont en baisse constante. En effet, ces effectifs sont passés de 186 722 en 2021 à 182 415 enfants en 2022, soit un taux de régression de 0,6%. Le taux brut de préscolarisation a connu une légère baisse au cours des 2 dernières années, passant de 11,3% en 2021 à 11,1% en 2022.

Contrairement au préscolaire, les effectifs du primaire ont connu une augmentation entre 2021 et 2022. Ces effectifs sont passés de 2 806 023 en 2021 à 2 909 518 élèves en 2022, soit un croît de 103 495 élèves. Il en est de même au cycle du secondaire où les effectifs passent de 807 134 en 2021 à 827 927 élèves en 2022.

Comme au secondaire général, les effectifs de l'EFTP formel ont connu une augmentation passant de 102 751 en 2021 à 113 447 apprenants en 2022, soit une hausse de 10 696 apprenants.

S'agissant de la question de scolarisation des enfants handicapés, leurs effectifs s'élèvent à 11508 au primaire, 3 906 au secondaire général et 505 à l'EFTP en 2022.

Tableau 1: Evolution des indicateurs d'accès et de couverture aux cycles préscolaire, primaire et secondaire 1er cycle

Indicateurs	2021	2022
Précolaire		
Taux brut du pré-primaire	11,30%	11,10%
Primaire		
Taux brut d'admission (TBA)	74,70%	86,70%
Taux brut d'admission (TBA) des Filles	71,80%	81,90%
Taux brut de scolarisation (TBS)	68,30%	68,30%
Taux brut de scolarisation (TBS) des Filles	64,40%	64,30%
Secondaire		
Taux brut d'admission des Filles	32,40%	33,15%
Taux brut global d'admission	34,50%	35,30%
Taux brut de scolarisation des Filles	27,30%	27,83%
Taux brut global de scolarisation	29,30%	29,36%
Enseignement et Formation Techniques et Professionnels		
Taux brut de scolarisation à l'EFTP 1	2,78%	2,57%
Taux brut de scolarisation à l'EFTP 2	2,84%	2,48%

Source : *Annuaire statistiques du MEN, 2020-2021 et 2021-2022*

Entre 2021 et 2022, le TBS primaire est resté autour de 68,3%. On constate qu'en moyenne 68 enfants sur 100 fréquentent le cycle primaire.

Au secondaire général, entre 2021 et 2022, le TBS tourne autour de 29%, alors que le TBA varie autour de 35%. Ainsi, en 2022, 35 élèves sur 100 sont admis en classe de 6ème et 29 élèves seulement sur 100 d'un âge compris entre 13 et 16 ans sont scolarisés au collège. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part par l'insécurité qui entraîne les déplacements des populations et la fermeture des écoles mais aussi les abandons massifs des élèves et l'orientation vers les formations professionnelles et techniques.

Bien qu'il y ait des mesures visant à assurer la couverture en termes d'infrastructures scolaires pour réduire l'impact négatif des salles de classes en paillotes sur la qualité de l'éducation notamment sur le temps scolaire, l'environnement d'apprentissage et la sécurité des élèves et des enseignants contre les incendies et les intempéries, beaucoup d'efforts restent encore à fournir sur le volet investissement.

Concernant les enfants les plus défavorisés, notamment les filles dans les zones rurales, les enfants dans les zones nomades et les enfants handicapés, les enfants en situation d'urgence, les obstacles à la participation et à la réussite sont encore plus **prononcés**.

Le Niger est confronté depuis quelques années à des catastrophes naturelles, humaines et l'insécurité qui ont un profond impact sur le système éducatif à travers la fermeture des écoles et l'abandon des élèves et apprenants.

Par rapport à l'enseignement supérieur, selon le dernier recensement général de la population (INS -RGP/H 2012), la population nigérienne croît en moyenne de 3,9%, ce qui a pour conséquence l'accroissement de la population scolarisable. En effet, les dernières projections 2012-2024 de la population effectuée par l'INS estiment la population scolarisable à l'enseignement supérieur à 2 072 403, en 2021, contre 2 165 344 en 2022.

Tableau 2: Evolution des indicateurs d'accès au supérieur

INDICATEURS	2021	2022
Effectif total des étudiants (publics et privés)	89 472	92 662
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	376	375
Proportion des filles dans l'enseignement supérieur (en %)	32,08	32,3

Dans l'enseignement supérieur, on dénombre 9 universités publiques (dont une université islamique au Niger).

L'effectif global des étudiants (publics et privés) qui était de 89 472 en 2021 dont 28 699 filles est passé à 92 662 en 2022 dont 29 927 filles soit une augmentation de 3 190 dont 1 228 pour les filles.

Concernant le maintien et la poursuite du cursus par les filles, la proportion des filles dans l'enseignement supérieur est passée de 32,08 en 2021 à 32,3 en 2022. Il en est de même dans les grandes écoles publiques où la proportion des étudiantes (54,8 % en moyenne) est supérieure à celle des étudiants en 2022. Par contre, dans les grandes écoles privées, la proportion des

étudiantes est de 47,9% en 2022.

Pour ce qui concerne la jeunesse, on dénombre en 2022, 28 CPJ et 9 EFAC répartis sur l'ensemble des huit (8) régions du Niger.

Les effectifs des flux post CM2 accueillis dans ces établissements ont connu des évolutions variables entre 2021 et 2022 comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Répartition des apprenants des CPJ et EFAC

Année	2021	2022
Effectif CPJ	2089	1993
Effectif EFAC	1345	1105
Total	3 434	3 098

Entre 2021 et 2022, l'effectif des apprenants au niveau des CPJ et EFAC, est passé de 3 434 à 3 098. Ceci traduit une forte régression aussi bien dans les CPJ qu'au niveau des EFAC. Cette contre-performance s'explique par une faible couverture des départements en CPJ et EFAC caractérisés par une insuffisance des infrastructures et d'équipements et l'absence totale de mécanisme d'appui aux apprenants. Ainsi, dans chacune des 8 régions, à l'exception de Niamey où on dénombre 11 CPJ, deux départements au plus disposent de CPJ, soit 16 sur les 68 départements que compte le pays. Quant aux EFAC, elles ne couvrent que 9 départements sur les 68.

En termes de qualité de l'éducation et de la formation

Certes, les efforts fournis par le gouvernement et ses partenaires ont permis d'améliorer significativement les indicateurs d'accès et de couverture mais ceci laisse voir qu'il y a toujours une insuffisance d'infrastructures adéquates pour offrir des enseignements et apprentissages de qualité, comme on peut l'observer à travers les variations du Taux d'Achèvement du Primaire et secondaire général présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4: Evolution du TA aux cycles primaire et secondaire

Indicateurs	2021	2022
Taux d'achèvement primaire (TAP)	60,99%	52,99%
Taux d'achèvement primaire (TAP) des filles	56,73%	49,31%
Taux global d'achèvement au cycle de base 2	17,00%	15,50%
Taux d'achèvement des Filles au cycle de base 2	15,60%	14,77%
Taux global d'achèvement au cycle moyen	8,80%	8,59%
Taux d'achèvement des Filles au cycle moyen	6,50%	6,88%

Source : *Annuaire statistiques du MEN, 2020-2021 et 2021-2022*

On constate que ces deux dernières années les taux d'achèvement au primaire et secondaire 1^{er} cycle ont enregistré une baisse, passant respectivement de 60,99% à 52,99% et de 17,00 à 15,5%. Cet indicateur pour les filles a évolué de la même façon que le global, dans la même période pour les deux ordres d'enseignements. Ainsi, sur 100 élèves filles admises au primaire, 54 ont achevé le cycle en 2022, contre 57 garçons sur 100. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insécurité qui sévit dans certaines régions du pays, les transferts des élèves vers l'enseignement technique et professionnel (CFM et CET), le manque des tuteurs, l'éloignement des établissements par rapport au lieu de résidence.

Le taux de rétention jusqu'à la fin du primaire reste insuffisant. Près d'un tiers des élèves quittent l'école sans avoir achevé le primaire et acquis les compétences nécessaires. Ceci est inquiétant car les élèves qui sont inscrits en fin de primaire (CM2) ont, eux même, de grandes difficultés en lecture et mathématique.

Contrairement au primaire et secondaire 1^{er} cycle, le taux d'achèvement global au moyen cycle, passe de 6,80% en 2021 à 8,59% en 2022, soit un gain de 1,79 points de pourcentage. Cet indicateur a évolué de la même manière chez les filles passant de 6,50% à 6,88%, soit un gain de 0,38 points de pourcentage.

Les taux d'achèvement aux différents cycles expriment la qualité des enseignements/apprentissages qui demeure une des préoccupations majeures du système éducatif. Pour y remédier, plusieurs réformes ont été entreprises, dont, entre autres, la restructuration des institutions de formation initiale des enseignants et formateurs en rehaussant le profil d'entrée au Bac, le renforcement des capacités des encadreurs des écoles normales sur des thématiques précises et la poursuite de la généralisation de la réforme curriculaire, la révision des programmes de formation dans les CPJ et EFAC. En complément, les ministères mettent en œuvre plusieurs autres mesures dont la mise à l'échelle du dispositif de suivi du temps scolaire, un dispositif d'affectation, le suivi de la mobilité des enseignants, le renforcement du suivi technico-pédagogique et le dispositif d'inclusion scolaire des élèves handicapés. En dépit de toutes ces mesures prises, les défis restent encore à relever pour améliorer le niveau des acquis scolaires.

Sur le plan pédagogique, il faut noter l'insuffisance des ressources pédagogiques (manuels scolaires, guides pour professeur, ouvrages de référence dans les bibliothèques et matière d'œuvre) et du matériel didactique adapté pour élèves handicapés, comme en témoigne le ratio élève/manuel qui est de 1 manuel pour 2 élèves au primaire et 1 manuel pour 4 au secondaire (6ème) en 2022.

Concernant l'Alphabétisation, l'éducation non formelle et l'apprentissage renoué

Du fait des énormes difficultés rencontrées par le système éducatif en matière d'accès et de rétention, le nombre des enfants déscolarisés (non scolarisés et déscolarisés précoces) ne cesse d'augmenter. Ainsi pour donner à ces enfants des compétences leur permettant de s'épanouir et de s'insérer dans la vie sociale et économique, un programme d'éradication de

l'analphabétisme est en cours de mise en œuvre, à travers l'ouverture chaque année de centres alphabétisation et d'Education Non Formelle (DENF) et d'apprentissages.

L'évolution des effectifs inscrits dans ces centres présentés dans le tableau qui suit montre que beaucoup d'efforts restent à fournir comparativement à la taille de population déscolarisée.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'Alphabétisation, éducation non formelle et apprentissage

Indicateurs	2021	2022
Nombre d'adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation	47 501	52 783
Proportion des femmes inscrites dans les centres d'alphabétisation	75,30%	80,36%
Nombre d'apprenants régulièrement inscrits dans les centres ENF	22 913	37 429
Proportion des apprenants des centres de l'ENF transférés au système formel	90,70%	86%
Proportion des apprentis sous tutelle du MEN/A/EP/PLN	9,32%	10,79%

De 2021 à 2022, le nombre d'adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation est passé de 47 501 à 52 783, soit une hausse de 5 282 adultes. La proportion des femmes inscrites dans ces centres a connu une évolution importante sur la période passant respectivement de 75,30% en 2021 à 80,36% en 2022 soit un gain d'environ 5,06 points de pourcentage.

Concernant le nombre d'apprenants régulièrement inscrits dans les centres ENF, il est passé de 22 913 en 2021 à 37 429 en 2022. La Proportion des apprenants des centres de l'ENF transférés au système formel a connu une baisse passant de 90,70% à 86,0% entre 2021 et 2022.

Quant à la proportion des apprentis sous tutelle, elle est passée de 9,32% en 2021 à 10,79% en 2022.

Au regard de la demande en formation des enfants hors système scolaire qui s'élève à environ 4 644 725 en 2022 et l'engagement du Niger pour l'éducation pour tous à l'horizon 2030, des efforts supplémentaires doivent être consentis.

S'agissant du supérieur, par rapport à la qualité de la formation et de l'employabilité des sortants, le sous-secteur fait face à l'inadéquation formation/emploi des diplômés. Cependant, l'initiative de la création d'un incubateur d'entreprises à l'Université Abdou Moumouni de Niamey et de Diffa, suscitée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Niger pour encourager les étudiants porteurs de projet d'entreprises innovantes, est de nature à améliorer l'employabilité des diplômés et aider au développement de la science, de la technologie et des innovations au Niger.

La définition et la mise en œuvre des stratégies efficaces d'incitation des filles à poursuivre les études au secondaire a relevé le niveau d'accès des étudiantes. En effet, la proportion des étudiantes scolarisées au supérieur est passée de 32,08% en 2021 à 32,30% en 2022.

Le ratio étudiants/enseignant dans les Universités Publiques a connu une amélioration entre 2021 et 2022 passant de 79 à 70 soit une baisse de 9. Cette amélioration se traduit par des efforts réalisés en matière de recrutement des enseignants permanents dans les Universités publiques.

Malgré la faible couverture des départements en CPJ, on constate une amélioration significative des résultats relative à la formation des apprenants (non scolarisés et déscolarisés) comme on peut le voir à travers le tableau suivant :

La proportion d'apprenant est passée de 93,4% en 2021 à 94,7% en 2022 soit une progression de 1,3%.

Sur le plan de l'encadrement, il y a lieu de préciser que la formation des élèves dans les CPJ et EFAC est assurée par 219 enseignants contractuels (la plupart sans formation pédagogique) dont 138 pour les CPJ en 2022.

Sur le plan du pilotage, coordination et gestion de la politique de l'éducation nationale,

Des mesures ont été prévues pour la rationalisation des ressources et des moyens, notamment la gestion rationnelle et efficace des enseignants et formateurs et l'amélioration de l'allocation et de l'utilisation des ressources dédiées au secteur, comme on peut le voir à travers l'évolution des indicateurs suivants :

Tableau 6: Evolution des indicateurs du programme 213

Indicateurs	2021	2022
Taux d'aléa dans l'affectation des enseignants au Primaire	16,96%	19,64%
Taux d'exécution des budgets d'investissements (tous financements confondus) du MEN	33,5%	49,5%
Taux d'exécution du budget d'investissement de l'EFTP	53,77%	70,00%

En dépit des efforts déployés par l'état pour améliorer la gouvernance du système, la forte expansion du sous-secteur et la mauvaise gestion de la mobilité des enseignants ont induit une progression continue de ce taux qui passe de 16,96% en 2021 à 19,64% en 2022. Ainsi, la gestion des ressources humaines n'est pas du tout optimisée car il y a toujours un nombre très élevé des enseignants dans les grands centres urbains au détriment du milieu rural où le besoin est criard.

Au niveau du supérieur, entre 2021 et 2022, on constate que les taux d'exécution des budgets d'investissements du MEN et de l'EFTP ont connu une hausse d'environ 16,0%, passant respectivement de 33,5% à 49,5% et 53,77% à 70,00%. Cela s'explique par des réalisations en termes des équipements et infrastructures universitaires.

Au terme du diagnostic du secteur de l'Education et de la formation, **le problème central du sous-secteur de l'éducation et de la formation est** : le faible niveau de connaissances et d'apprentissage des populations (y compris la recherche et l'innovation). **Les principales causes de ce problème central sont** : (i) insuffisance de l'offre éducative et de formation

(Infrastructures scolaires adaptées et ressources humaines), (ii) la réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école, (iii) l'inadéquation de l'école aux besoins des populations, (iv) insuffisance des ressources pédagogiques adaptés, insuffisances des enseignants qualifiés, inadéquation des formations avec les besoins des entreprises (v) la mauvaise gestion du temps scolaire, (vi) le manque de contrôle rigoureux dans l'ouverture des écoles privées, (vii) nombre élevé des enfants déscolarisés, (viii) insuffisance des dispositifs alternatifs d'accueils des enfants en AENF et apprentissage, (ix) l'inadéquation poste-profil dans les affectations, (x) la mauvaise gouvernance du secteur, (xi) la mauvaise allocation des enseignants (milieu urbain et rural), (xii) faible utilisation du numérique et (xiii) la discontinuité éducative dans les zones d'urgence et l'insuffisances des ressources financières.

Les conséquences qui en découlent sont les suivantes : (i) la faible couverture scolaire ; (ii) la persistance des disparités dans l'accès et la rétention ; (iii) le faible développement de la recherche et de l'innovation technologique ; (iv) le faible niveau des acquis scolaires et universitaires ; (v) la faible prise en charge des enfants hors système ; (vi) l'inadéquation formation-emploi ; (vii) la forte proportion d'analphabètes ; (viii) la faiblesse de gouvernance du secteur ; (ix) la faible implantation des TICE dans le système éducatif ; (x) la faible prise en charge de l'éducation en situation d'insécurité et (xi) la déperdition scolaire.

Les défis majeurs identifiés sont : (i) l'accroissement de la couverture scolaire et universitaire ; (ii) la réduction des disparités de tout genre ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation technologique ; (iv) le rehaussement des niveaux des acquis scolaire et universitaire ; (v) la réduction de l'analphabétisme ; (vi) la production des statistiques de qualité et à temps dans le secteur de l'éducation et de la formation ; (vii) le renforcement de la gouvernance du secteur ; (viii) le renforcement des TICE et (ix) la continuité éducative en situation d'urgence.

2.2.2. Santé, population et affaires sociales

Le taux de mortalité a connu une baisse passant de 8,53 ‰ en 2017 à 7,82 ‰ en 2020 (Banque Mondiale). Le taux de mortalité néonatale précoce intra hospitalière a augmenté de 18% entre 2021 et 2022 à l'échelle du pays pour s'établir à 0,58% en 2022. L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, passant de 61,60 ans en 2017 à 62,79 ans en 2020.

Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a connu une baisse passant de 39,74% en 2021 à 37,03% en 2022. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'insécurité qui prévaut dans certaines zones ayant occasionné la fermeture de centres de santé dans certaines localités. Le taux de prévalence contraceptive est de 10% en 2021 (ENAFEME).

Par ailleurs, l'indice synthétique de fécondité est ressorti à 6,2 enfants par femme en 2021 contre 7,6 enfants par femme en 2012. Le taux de croissance intercensitaire de la population est de 3,9% entre 2001 et 2012. Ainsi, cela accroît les besoins en santé, en éducation et formation, en eau potable et en création d'emplois.

Le problème central du secteur est le faible accès des populations aux services de santé et de protection sociale de qualité.

Les principales causes sont les suivantes : (i) la faiblesse de la couverture sanitaire universelle ; (ii) l'insuffisance et la mauvaise répartition des ressources humaines en quantité et en qualité ; (iii) un plateau technique limité ; (iv) la faible exploitation des capacités réelles des hôpitaux de références ; (v) l'accès est un droit donné à tous quand même ; (vi) la faible observance par les populations des règles élémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement ; (vii) la rupture fréquente des médicaments essentiels et consommables médicaux ; (viii) l'insuffisance des mécanismes de prévention et de protection sanitaire et sociale ; (ix) (x) l'insuffisance dans la protection sociale des groupes vulnérables ; (xi) l'inexistence d'une assurance maladie universelle ; (xii) l'insuffisance des mécanismes d'assistance médicale ciblée ; (xiii) la faible performance des dispositifs de la gratuité ; (ix) la faible scolarisation des filles et (xiv) la faible autonomisation économique des femmes.

Les conséquences qui en découlent sont principalement : (i) l'augmentation des dépenses de santé des ménages ; (ii) la faible disponibilité de services de santé ; (iii) la morbidité et la mortalité des populations ; (iv) la faible utilisation des services de la santé de la reproduction et (v) la détérioration de l'état de santé maternelle et infantile ; (vi) la forte demande des besoins sociaux de base ; (vii) et (viii) la mortalité maternelle et infantile élevée.

Les principaux défis sont : (i) l'amélioration de l'offre des services et soins de santé ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du secteur de santé et (iii) la réduction des inégalités d'accès aux services et soins de santé ; (iv) la transformation de l'actif démographique en actif économique ; (v) l'amélioration de l'accès aux services de santé génésique et (vii) la réduction des inégalités de genre.

2.2.3. Nutrition et sécurité alimentaire

L'état nutritionnel des groupes vulnérables à la malnutrition reste toujours préoccupant au Niger. En effet, la prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de 6-59 mois est passée de 43,5% en 2021 à 47,0% selon l'enquête SMART 2022, traduisant ainsi une détérioration de 3,5 points de pourcentage. Cette prévalence de 2022 est largement au-dessus du seuil de l'OMS (30%). La forme sévère est estimée à 20,2% au niveau national.

Au niveau régional, la prévalence de la malnutrition varie de 18,5% à Niamey à 61,7% à Maradi. Ainsi, toutes les régions, à l'exception de Niamey, ont enregistré des prévalences au-dessus du seuil défini par l'OMS.

La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) est de 12,2% chez les enfants de 6 à 59 mois en 2022 selon l'enquête SMART 2022. Cette prévalence est au-dessus du seuil élevé de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé publique. Toutes les régions hormis Niamey enregistrent des prévalences supérieures au seuil élevé de

l'OMS qui est de 10% Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe sévère, elle est de 2,4%, ce qui est supérieur au seuil élevé de 2%.

Le problème central à ce niveau est l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les principales causes en sont : (i) la faiblesse des productions agricoles face au poids démographique ; (ii) l'incidence de la pauvreté plus accrue en milieu rural agricole ; (iii) une faible pratique de l'allaitement maternel exclusif ; (iv) la prévalence des maladies infantiles menant à la malnutrition (diarrhée, paludisme, infections respiratoires, maladies contagieuses).

Les conséquences du problème central sont les suivantes : (i) l'augmentation des maladies nutritionnelles ; (ii) l'exode rural ; (iii) l'augmentation des conflits et (iv) la perturbation de développement physique, cognitif et intellectuel.

Les défis majeurs sont : (i) la promotion d'un système agricole adapté aux impératifs d'une bonne nutrition ; (ii) l'amélioration du niveau de financement de la prise en charge de la nutrition ; (iii) l'amélioration de la communication pour une appropriation des connaissances sur les déterminants de la nutrition ; (iv) le renforcement de la résilience face aux chocs et crises alimentaires et (v) la mise à l'échelle des unités de production des farines enrichies et autres aliments locaux à fort potentiel nutritif.

2.2.4. Hydraulique et l'Assainissement

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement ainsi que l'adoption et le maintien de bonnes pratiques d'hygiène demeurent un défi majeur au Niger. En 2022, seulement 43,7% de la population ont accès aux services basiques d'eau potable (44,5% en milieu rural contre 49.1% en 2021 et 38,4% en milieu urbain contre 44.4% en 2021) et 10,6% aux services optimal avec une très forte disparité entre le milieu urbain (52,7% contre 45.3% en 2021) et le milieu rural (3,9% contre 4.1% en 2021).

Cette forte disparité s'observe aussi au niveau des régions, en termes de taux de couverture géographique qui est dépendant de la profondeur de la nappe phréatique et la pression démographique.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger est entravée par des contraintes hydrogéologiques défavorables, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéri, Maradi, et Zinder qui induisent des investissements relativement élevés, avec en outre, une forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans ces deux dernières régions. Dans les régions de Diffa et Tahoua, la forte teneur en fer, en sodium et/ou en manganèse requiert la réalisation de forages profonds onéreux et/ou de stations de déferrisation.

Au Niger, seulement 16% des écoles disposent des points d'eau potable fonctionnels (JMP, 2019). Quant aux formations sanitaires, seulement 25% d'entre elles ont accès à de l'eau potable.

Dans le domaine de l'assainissement, la situation est également peu reluisante. En effet, selon le rapport de l'enquête de base réalisée en 2022 par l'INS, seulement 7,9% de la population

nigérienne a accès à un assainissement basique (5% en milieu rural et 26,3% en milieu urbain). En 2020, seulement 23,32% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41,9% en milieu urbain. Les mêmes tendances sont observées dans les écoles et formations sanitaires. Au Niger, seulement 23% des écoles disposent des points de latrines améliorées (JMP, 2019). Quant aux formations sanitaires, 73% d'entre elles ont accès aux services limités d'assainissement de base.

Les enquêtes menées par l'OMS en 2019 ont révélé que le Niger a l'un des taux les plus élevés de mortalité due au manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène avec 70/100 000 habitants contre une moyenne de 45/100 000 habitants pour l'Afrique.

Dans les zones rurales, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la malnutrition infantile sont étroitement liées à la consommation d'une eau insalubre, au faible accès à des ouvrages d'assainissement ou au manque d'hygiène. Le pays fait régulièrement face à une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques qui affectent surtout les enfants (OCHA, 2020).

Le problème central du secteur est le faible accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. Les principales causes peuvent se résumer à : (i) l'hydrogéologie défavorable, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéry, Maradi et Zinder qui induisent des investissements relativement importants ; (ii) la forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans les régions de Maradi et Zinder, (iii) l'accroissement des besoins en services d'eau, d'hygiène et d'assainissement lié à la pression démographique, (iv) l'insuffisance des installations d'assainissement, (v) la pratique de la défécation à l'air libre et (vi) la faible gestion des ressources en eau.

Les principales conséquences du problème central sont : (i) une faible couverture en eau potable et (ii) une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et (ii) la gestion durable des ressources en eau.

2.3. Situation économique et financière

Sur le plan économique, l'amélioration de l'état actuel des finances publiques et du tissu économique de notre pays, sont autant de défis face auxquels le Gouvernement a montré ses limites.

2.3.1. Gestion de l'économie et du développement

Il sera traité dans cette section, le cadrage macroéconomique, la diplomatie économique, la planification, programmation et suivi-évaluation et le système statistique national.

2.3.1.1. Cadre macroéconomique

Les performances économiques enregistrées par le Niger ces dernières années, n'ont pas eu d'impacts positifs sur la majorité des populations. Le taux de croissance moyenne observée sur la période 2017-2022 estimée à 5,4% n'a pas conduit à une réduction sensible de la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté estimée à 41,2 % en 2021 avec une forte inégalité entre le milieu urbain et le milieu rural avec respectivement des incidences de pauvreté de 15,2% et 46,4% en 2021.

Sur la période 2020-2022, l'activité économique est marquée par la fin de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 et le début de celui de 2022-2026, la gestion de la pandémie de la COVID-19, le changement climatique, la gestion sécuritaire au niveau sous régional et le programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI), ainsi que les effets de la guerre en Ukraine.

Le taux de croissance économique est passé de 3,6% en 2020 à 11,9% en 2022, soit une moyenne annuelle de 5,6% en moyenne par an, porté par les secteurs primaire et tertiaire.

L'offre provient essentiellement du secteur primaire qui a bénéficié d'un rebond de 25,5% en 2022. Quant au secteur tertiaire, son taux de croissance qui est de 5,5% en 2022 est tributaire des activités de communication (+7,1%) et de transport (+6,5%).

Concernant le secteur secondaire, il a enregistré une décélération avec un taux de 2,5% en 2022 après 4,1% en 2021 en raison de la baisse des activités d'extraction, en lien avec la fermeture de la COMINAK.

Sur la période 2020-2022, les investissements se sont accrus de 6,6%, en liaison avec l'accélération des projets d'investissements publics, notamment ceux concernant la construction du pipeline Niger-Bénin. Quant à l'épargne intérieure brute, son taux a diminué de 0,7 points de pourcentage pour s'élever à 11,3% en 2022, après s'être établi à 12,0 % en 2021 et 13,3% en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la croissance du PIB par secteur sur la période 2020-2022.

Tableau 7: Evolution de la croissance du PIB par secteurs d'activité

Taux de croissance en %	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
PIB réel	3,6%	1,4%	11,9%	5,6%
Secteur primaire	7,7%	-5,1%	25,5%	9,4%
Secteur secondaire	1,9%	4,1%	2,5%	2,8%
Secteur tertiaire	2,1%	5,4%	5,5%	4,3%
Impôts et taxes nets sur les produits	-6,8%	8,3%	7,6%	3,0%

Source : INS et Comité conjoint de cadrage macroéconomique et budgétaire de lois de finances

L'économie nigérienne souffre d'un problème de compétitivité et de productivité lié en partie aux coûts des facteurs de production et une forte informalité des activités. Les niveaux de

diversification économique par secteur sont faibles. Les profils sectoriels de l'économie nigérienne mettent en exergue la grande lenteur de la transformation structurelle de l'économie. En effet, la part de l'agriculture peu productive augmente, celle de l'industrie manufacturière stagne et les services sont peu développés, soit l'inverse de ce qui est généralement requis pour une accélération de la croissance.

Le marché intérieur est étroit pour attirer les investissements étrangers nécessaires en vue d'alimenter une croissance induite par le secteur privé non minier.

L'inflation, en moyenne annuelle est ressortie à 4,2% en 2022, contre 3,8% un an plus tôt. Comparé aux autres pays membres de l'UEMOA, le Niger présente une situation inflationniste, à la fois modeste et presque stable, au titre de l'année 2022. En effet, dans l'Union, la tendance haussière de l'inflation en moyenne annuelle observée depuis 2021, s'est poursuivie pour atteindre 7,4% en décembre 2022.

Les dépenses publiques, ont connu une progression moyenne de 8,4% en moyenne par an. Cette évolution est due à une hausse de 10% des dépenses courantes et à celle des dépenses d'équipement de 4,8%.

Concernant les recettes totales, elles ont augmenté en moyenne de 4,7% par an pour représenter 10,1% du PIB en 2022 contre 11,0% en 2021 et 10,8% en 2020.

Globalement, les recettes fiscales sont établies en hausse de 5,1% sur la période 2020-2022. Toutefois le taux de pression fiscale a baissé, passant de 9,6% en 2020 à 9,4% en 2022.

Pour ce qui concerne le déficit budgétaire global, dons compris, il est ressorti à 6,0% du PIB en moyenne sur la période. Ceci s'explique essentiellement par la faible performance dans les recouvrements des recettes, auquel s'ajoute la baisse des dons.

Le Niger poursuit une politique d'endettement pour répondre aux besoins de sa politique d'investissement et des urgences de développement. Le niveau de la dette a atteint 50,8% du PIB en 2022 comme en 2021.

La dette du Niger demeure largement concessionnelle. Les créanciers multilatéraux représentent environ 80,0% de la dette extérieure publique totale. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette extérieure est de 1,4%. Sur la période 2020-2022, l'encours de la dette publique se situerait à 48,8% du PIB courant ; quant au service de la dette intérieure, il représente en moyenne 90,1% du total du service de la dette publique.

Sur la période, la masse monétaire a cru en moyenne annuelle de 12,9%, en lien avec la hausse de la circulation fiduciaire de 8,1%. Quant aux actifs extérieurs nets, ils ont crû de 4,1% en moyenne annuelle entre 2020 et 2022 contre 17,2% pour les créances intérieures.

Les échanges extérieurs se caractérisent par une détérioration annuelle moyenne de 27,7% du déficit des transactions courantes et de capital. La dégradation de la balance des biens résulte d'une baisse des exportations de 4,4% par rapport à 2021, en raison de la contraction des exportations des hydrocarbures, des produits miniers (or et uranium) et agricoles (niébé).

Quant aux importations de biens, la hausse de 16,4% s'explique par la poursuite des commandes de biens d'équipement et intermédiaires imputable notamment aux travaux de construction d'infrastructures publiques et privées, dont le pipeline d'export du pétrole brut entre le Bénin et le Niger.

L'excédent du compte des revenus secondaires s'est établi à 345,5 milliards en 2022 contre 375,7 milliards en 2021. Le compte de capital, porté par les décaissements des dons projets au profit de l'Etat, s'est situé à 435,0 milliards contre 489,3 milliards un an auparavant.

L'excédent des échanges financiers est en hausse de 32,4% par rapport à 2021, en ligne essentiellement avec la progression des investissements directs étrangers.

La balance des paiements du Niger est ressortie déficitaire de 1,5 milliard en 2022, après un excédent de 140,2 milliards enregistré en 2021. Sur la période 2020-2022, le solde de la balance des paiements est excédentaire de 19,6 milliards, soit 0,2% du PIB en moyenne sur les trois années sous revue. Par ailleurs, le taux de couverture des importations par les exportations sur les trois (3) années est en baisse continue, passant de 45,2% en 2020 à 35,2% en 2022.

2.3.1.2. *Perspectives économiques*

Les événements du 26 juillet 2023 ont impacté les perspectives économiques du pays. Cela a conduit à une révision à la baisse de la croissance économique de 7,0% à 4,4% suite aux sanctions économiques, financières et monétaires que les organisations sous régionales ont prises à l'encontre du Niger et la suspension de l'aide publique au développement annoncée par certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Cela a engendré la perturbation de l'activité du secteur privé, du secteur financier et des projets d'infrastructures financés sur ressources extérieures, la baisse des échanges et le repli du secteur de l'hôtellerie et des services. En dépit de ces sanctions et des chocs, la croissance reste positive en lien avec la reprise de la demande intérieure. La consommation privée et l'investissement devraient augmenter, tandis que les recettes fiscales croîtront avec l'approfondissement des réformes.

L'application de ces sanctions a entraîné la perturbation des chaînes d'approvisionnement, une hausse des prix des produits importés, des difficultés dans les secteurs des transports aérien et terrestre. Elle a aussi entraîné une panique de la clientèle du secteur financier local, ayant induit une ruée sur les dépôts et conduisant certaines banques à fixer des plafonds journaliers de retrait en vue d'une meilleure maîtrise du phénomène. Cette situation a également engendré des perturbations des activités des entreprises publiques et privées notamment les commandes, les investissements et la production.

Les principaux canaux de transmission de l'impact des sanctions sont : (i) le commerce extérieur de biens et services ; (ii) les activités des transports, du tourisme et d'hôtellerie ; (iii) le canal des investissements directs étrangers ; (iv) les autres canaux de transmission dont ceux des finances publiques et du secteur financier.

Compte tenu de ces sanctions et sur la base d'un certain nombre d'hypothèses formulées, la croissance économique en 2023 ressortirait à 4,4% après 11,9% en 2022, en dépit des sanctions auxquelles le pays est confronté.

2.3.1.3. *Diplomatie économique*

Dans son élan vers l'émergence économique et en droite ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Niger a entrepris d'importantes offensives diplomatiques à travers une présence remarquée sur la scène internationale. C'est ainsi que la carte diplomatique a été consolidée et élargie avec 37 missions diplomatiques et postes consulaires (dont 32 ambassades, 5 consulats généraux). On note également la nomination de 43 consuls honoraires du Niger dans les pays amis.

En matière de coopération, en moyenne 5 commissions mixtes et de consultations bilatérales ont été organisées par an. De même, l'action diplomatique nigérienne a abouti à la signature de plusieurs accords et conventions de financement. Entre 2021 et 2022, ce sont 41 accords et conventions de financement qui ont été signés et ratifiés par notre pays dans le domaine économique.

Dans le domaine de l'intégration économique régionale et continentale, le Niger a joué un rôle majeur dans le processus d'aboutissement des grands projets d'intégration, notamment le projet de monnaie unique de la CEDEAO et la création de la ZLECAf.

La création récente de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) marque une étape décisive dans la volonté de notre pays d'œuvrer à une coopération économique régionale renforcée et respectueuse de la souveraineté des Etats.

Afin de mobiliser la diaspora à participer au développement économique du pays, 52 bureaux du Haut Conseil des Nigériens à l'Extérieur (HCNE) ont été installés. Dans toutes les régions du Niger et dans certaines communes, la diaspora participe au financement des actions de développement.

Pour affirmer la souveraineté du Niger en matière fiscale, des accords de coopération ont été dénoncés.

Malgré les acquis dans ce domaine, les défis suivants se posent : (i) l'élaboration d'une politique nationale en matière de diplomatie ; (ii) le renforcement de capacité dans la gestion des programmes de coopération portant sur les questions émergentes ; (iii) l'amélioration de la contribution de la diaspora au développement national ; (iv) le renforcement de la couverture de représentation diplomatique et consulaire ; (v) l'absence des structures en charge des statistiques.

2.3.1.4. *Planification, programmation et suivi-évaluation*

La planification et la programmation des politiques publiques jouent un rôle important dans l'arbitrage et la répartition des ressources budgétaires. L'efficacité d'un tel choix dépend de la rigueur avec laquelle les priorités sectorielles et les investissements y afférents sont déterminées

aux fins d'allocation des ressources budgétaires, mais surtout du respect de la répartition retenue suite à une planification découlant d'un processus participatif.

Dans le domaine de la planification, le Niger dispose d'une vision stratégique de son développement (SDDCI-Niger 2035) déclinée en plans quinquennaux dont le PDES 2022-2026. Au niveau sectoriel, certains secteurs disposent de cadres stratégiques pour orienter leurs politiques publiques et d'autres n'en disposent pas. On dénombre 37 politiques, stratégies et plans sectoriels de développement élaborés. Par ailleurs, un guide méthodologique d'élaboration des cadres stratégiques sectoriels, 7 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), 7 Plans de Développement Régionaux (PDR), 255 Plans de Développement Communaux (PDC) sont élaborés. L'élaboration des PDR/PDC est soutenue par des guides méthodologiques.

Les évaluations de ces cadres stratégiques ont relevé les insuffisances suivantes : (i) faible participation des acteurs dans le processus de leur élaboration ; (ii) faiblesse dans le costing des cadres stratégiques ; (iii) faible déclinaison des cadres stratégiques en cadres opérationnels ; (iv) faible alignement des interventions ; (v) faible cohérence et articulation des outils de planification et (vi) faible vulgarisation des documents de planification.

Les défis majeurs en matière de programmation des investissements résident principalement dans la capacité d'élaboration des projets bancables. A ces défis de programmation, viennent s'ajouter ceux liés à la maîtrise d'œuvre et à la capacité des entreprises adjudicataires à respecter les termes des contrats des marchés publics.

En dépit du caractère stratégique des investissements du fait de leur rôle dans la transformation structurelle de l'économie et la création d'emplois, on note d'importantes insuffisances dans le suivi de leur exécution. En effet, il apparaît des écarts notables entre les prévisions et les réalisations budgétaires relatives à ces investissements.

En matière de suivi évaluation, les dispositions de la loi 2011-20 du 8 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions consacre la gestion axée sur les résultats (GARD) comme mode de gestion publique. En dépit de ces dispositions, la pratique de l'évaluation souffre encore de plusieurs contraintes, notamment liées à son institutionnalisation. Les évaluations sont réalisées de manière ad hoc, en fonction des besoins des commanditaires, sans aucune obligation légale ou procédure établie. Il en résulte une absence de standardisation des procédures, une disparité des méthodes et des résultats, et des difficultés pour assurer une utilisation optimale des résultats d'évaluation dans la prise de décision et la reddition de compte.

Par ailleurs, le Niger dispose d'une Politique Nationale d'Evaluation (PNE), d'une Stratégie Nationale Intégrée de Suivi et Evaluation (SNISE), d'un Système National Intégré de Suivi Evaluation (SysNISE) qui ne sont pas encore opérationnels.

En matière d'informations produites par le système national de suivi- évaluation, on note l'existence: (i) de Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO); (ii) du rapport bilan 2017-2020 de mise en œuvre du PDES 2017-2021 ; (iii) de rapports semestriels et annuels d'évaluation de l'action gouvernementale ; (iv) de Rapports Annuels de Performance (RAP)

des ministères et institutions ; (v) du bilan d'exécution du Budget d'Investissement ; (vi) des états consolidés ; (vii) des rapports trimestriels et annuels d'exécution du budget de l'Etat.

Les insuffisances relevées sont : (i) l'irrégularité dans la production des rapports de suivi ; (ii) la duplication des dispositifs de suivi-évaluation du PDES/PDR ; (iii) la non opérationnalisation des cellules communales mises en place ; (iv) la non régularité des rapports d'études socio-économiques ; (v) la faible participation et contrôle citoyen de l'action publique dans les communes ; (vi) l'insuffisance de formation en matière de suivi-évaluation et (vii) la faible articulation entre le budget et le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PDES.

2.3.1.5. *Système Statistique National*

L'activité statistique au Niger est régie par la loi n°2014-66 du 05 novembre 2014, modifiant et complétant la loi n°2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et les activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des données statistiques à travers la création notamment de l'INS.

La loi statistique définit les principes fondamentaux qui régissent les activités statistiques, notamment l'indépendance scientifique, l'impartialité, la transparence, l'obligation de réponse, et la protection des données individuelles (secret statistique). Elle définit le système statistique national et crée le Conseil national de la statistique, organe chargé de définir la politique statistique de la Nation. Elle crée également l'Institut national de la statistique (INS) sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) chargé de la coordination du système.

Le diagnostic du SSN révèle la nécessité de : i) la révision de la loi en vigueur qui ne prend pas en compte les initiatives internationales en matières d'harmonisation et de développement de la statistique dans le contexte mondiale actuel ; ii) l'amélioration et la sécurisation du financement de la statistique, en tenant compte du souci de la préservation de la souveraineté des Etats ; iii) la réalisation régulière des grandes opérations statistiques comme le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le recensement de l'Agriculture, du Cheptel et de l'Environnement et le Recensement des Entreprises iv) l'amélioration de la qualité de la production statistique ; (v) la production et la diffusion régulières de statistiques sectorielles fiables et désagrégées ; (vi) l'amélioration de l'organisation et de la coordination de la production statistique ; (vii) le développement des capacités d'analyse des données ; (viii) la formation, le recrutement et le maintien dans le SSN d'un nombre suffisant de professionnels grâce à la mise en place d'une politique de gestion de ressources humaines qui inclurait un système plus motivant en termes de rémunération et de perspective de carrière.

2.3.2. **Développement rural et sécurité alimentaire**

2.3.2.1. *Agriculture*

L'agriculture, secteur prioritaire pour la transformation structurelle de l'économie, emploie plus de trois quarts de la population active rurale. Les superficies moyennes des exploitations agricoles ne cessent d'être réduites du fait de la pression démographique et des effets du

changement climatique. En 2022, la surface totale emblavée des principales cultures pluviales (mil, sorgho) est légèrement supérieure à la moyenne de la période 2018-2022 qui est de 10.427.007 ha.

La production agricole totale, composée des productions céréalières pluviales et les cultures irriguées, enregistre un niveau annuel moyen de 9,26 millions de tonnes en équivalent céréalier sur la période 2018-2022. La production céréalière pluviale (Mil, Sorgho, Maïs, Riz et Fonio) en 2022 est en hausse de 72% par rapport à 2021 et de 11,4% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des rendements des principales spéculations. Toutefois, l'année 2021 a enregistré un déficit important de 41% par rapport à 2020 pour rebondir à 74,76% en 2022. Cette situation montre que la production céréalière connaît des fluctuations dues aux effets de la forte variabilité pluviométrique.

En ce qui concerne les productions des cultures de rente pluviales (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou), elles ont connu une évolution en dents de scie avec une tendance encourageante en 2022 où la production est en hausse de 60,7% par rapport à 2021 et 21,3% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Cela est dû aux efforts déployés dans le développement des productions du niébé, de l'arachide, du souchet et du sésame et aux orientations données en matière de promotion des chaînes de valeur des filières porteuses ; d'encadrement de producteurs et d'appuis en intrants de qualité.

S'agissant de la production irriguée, sa part dans la production agricole totale en équivalent céréalier est en hausse régulière sur la période en passant de 7,1% en 2017 à 10,69% en 2022, avec une production irriguée en tonnes équivalent céréalier qui est passée de 434 635 tonnes en 2016 à 1.147.645 tonnes en 2022.

En 2022, la superficie totale mise en valeur est estimée à 288.083 ha, dont 34.640 ha sur les Aménagements Hydro Agricole (AHA) et 253.443 ha en petite irrigation. Quant aux superficies réhabilitées/confortées, elles sont estimées à 14 633 ha dont 8.193 ha d'AHA et 6.440 ha en petite irrigation.

Au total, on est en présence d'un problème préoccupant d'insuffisance de la production agricole avec un caractère récurrent dont la campagne agricole pluviale 2023 ne fait pas exception. Cet état de fait est exacerbé avec l'embargo sur les échanges commerciaux liant le Niger avec certains pays de la sous-région (le Bénin et le Nigeria, qui représentent le flux d'échange le plus important), en particulier dans le domaine du commerce des produits alimentaires, occasionnant ainsi un bilan alimentaire déficitaire pour le Niger.

Les principales causes du déficit de la production agricole sont : (i) la dégradation des bases productives ; (ii) le faible encadrement technique (appui-conseil), avec seulement 1 agent pour 35 villages pour une norme FAO d'un agent pour 10 villages et l'insuffisance des moyens logistiques ; (iii) la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques ; (iv) la baisse de fertilité des sols ; (v) les attaques des ennemis des cultures ; (vi) l'insécurité foncière, notamment chez les femmes productrices ; (vii) la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; (viii) la faiblesse de la recherche agronomique ; (ix) la faible vulgarisation des résultats de recherche agronomique ; (x) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (xi) la faible accessibilité aux intrants agricoles avec moins de 2% des

superficiées emblavées pour la plupart des cultures ; (xii) la faible mécanisation agricole ; (xiii) l'absence d'une politique soutenue de financement agricole ; (xiv) la faible structuration des filières ; (xv) la faible valorisation du potentiel des femmes et de leur contribution au secteur agricole et (xvi) les pertes post-récoltes et l'insuffisance des moyens de stockage/conservation et de transformation.

Les principales conséquences sont : (i) la faible productivité, notamment des exploitations tenues par les femmes, (par exemple pour l'arachide, rendement inférieur à ceux des pays de la sous-région, 604,72 kg/ha pour un rendement potentiel de 2.000 kg/ha ; pour le niébé, 416 kg/ha pour un rendement potentiel de 1.500 kg/ha) ; (ii) la persistance d'une insécurité alimentaire et nutritionnelle qui a fini par affaiblir la capacité d'adaptation et d'absorption des chocs par les ménages; (iii) l'insécurité et le vol ; (iv) l'exode rural/migration des jeunes ; (v) la baisse des revenus et la pauvreté et (vi) la multiplication des conflits communautaires.

Les principaux défis liés au développement agricole sont : (i) la promotion des cultures agricoles irriguées ; (ii) l'effectivité des plateformes des services intégrés (maison du paysan) ; (iii) l'accès aux équipements et intrants agricoles appropriés ; (iv) le conseil de qualité de proximité ; (v) l'accès à un financement adapté ; (vi) la sécurité foncière des acteurs ; (vii) développement des chaînes de valeurs des produits agricoles ; (viii) renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et crises alimentaires.

Le Niger dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement la contribution du secteur agricole à l'économie du pays. Il s'agit notamment des terres agricoles représentant plus de 19 millions d'hectares propices à l'agriculture pluviale et au développement de l'agriculture irriguée¹.

Les ressources hydriques facilement mobilisables renferment plus de 400.000 ha de plans et cours d'eau (Fleuve Niger et ses affluents, Dallols, Goulbis, Koroma, Komadougou, lacs, mares) et des cuvettes oasiennes, vallées inondables (Irhazer) et des oasis dont la richesse en eaux souterraines en fait d'excellentes terres d'irrigation.

Les ressources en eau sont constituées de plus de 32 milliards de m³ /an d'eau de surface et des réserves en eaux souterraines supérieures à 2 000 milliards. Moins de 1% de ce potentiel en eau est exploité à des fins agricoles et pastorales. D'autres écoulements temporaires et totalisant 1,25 milliards de m³ par an offrent des opportunités de mobilisation. Ce sont : i) l'Ader-Doutchi-Maggia; ii) le Goulbi de Maradi et le Goulbi N'Kaba; iii) la Komadougou Yobé, le Lac Tchad et les cuvettes oasiennes de Goudoumaria; iv) les Koramas ; v) les Dallols; vi) les Koris de l'Aïr; vii) la basse vallée de la Tarka.

Plus de 5 millions d'hectares irrigables ont des profondeurs de moins de 15 mètres.

Dans la filière oignon, le pays dispose également des potentialités avec une production de 1,2 millions de tonnes en 2019 et génère un chiffre d'affaires d'environ 47 milliards de francs CFA. Cette production est concentrée dans les régions de Tahoua, Agadez et Tillabéri, qui

¹ On estime que seulement 1% des eaux d'écoulement, 15% des eaux souterraines et moins de 30% des terres irrigables sont actuellement utilisés

représentent à elles seules plus de 80% de la production nationale. Cela fait du Niger, un pays fortement spécialisé dans la production de l'oignon et le premier pays exportateur en Afrique de l'Ouest.

2.3.2.2. *Elevage*

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale. Sa part dans le PIB est estimée à plus de 8,2%. Il constitue la seconde source de recettes d'exportation du Niger après les industries extractives.

Il contribue également de manière importante à la lutte contre la pauvreté (principale source de revenu des ménages) et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur le plan des aliments bétail, le disponible fourrager est évalué à environ 16 millions de tonnes matières sèches. Ce disponible ne couvre que 46,3% de besoins, ce qui annonce une période de soudure critique pour les pasteurs et agropasteurs.

La problématique des feux de brousse se pose avec acuité ; environ 104.846 ha sont déjà brûlés pour un pâturage consommé en novembre 2023.

Sur le plan de la santé animale, l'intervention de l'Etat, des collectivités et des partenaires ont permis d'atteindre les résultats suivants en 2022 : i) la vaccination de 74,74% des bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ; ii) la vaccination de 79,69% des petits ruminants contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) ; iii) la vaccination de 51,82% des camelins contre la Pasteurellose des Camelins (PC).

Cependant, en 2023, les retards dans l'acquisition des vaccins ont retardé le démarrage de la campagne de vaccination avec comme conséquence une baisse des taux de vaccination.

Les contraintes qui limitent le développement de l'élevage au Niger sont relatives à : i) un accès difficile aux intrants de production de qualité et aux services d'appui conseil ; ii) la surexploitation et l'utilisation non durable des ressources naturelles ; iii) le faible niveau d'organisation des professionnels des filières du secteur ; iv) la recrudescence des certaines maladies animales ; v) des investissements et soutien insuffisants pour le secteur ; vi) la faible capacité d'intervention des services vétérinaires ; vii) la difficulté d'accès aux financements par les professionnels des filières ; viii) le développement du phénomène de l'insécurité ; ix) les difficultés liées à la transhumance transfrontalière, x) la colonisation des espaces pastoraux par les plantes peu ou pas appréciées par les animaux comme *Sida cordifolia* au niveau de la majeure partie des enclaves et aires pastorales ; xi) un faible potentiel génétique des races animales ; xii) insuffisances de certains textes législatifs et réglementaires

Cette situation est aggravée par les effets du changement climatique qui se traduisent par des déficits alimentaires récurrents.

Le sous-secteur de l'élevage dispose des atouts majeurs dont entre autres : i) l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié, estimé en 2024 à plus de 62 millions de têtes, toutes espèces confondues ; ii) la présence des races animales variées et adaptées aux conditions climatiques locales ; iii) le savoir-faire traditionnel et l'expérience des producteurs ; iv) la compétitivité du secteur dans l'exportation des animaux sur pieds et des produits dérivés ; v)

l'existence d'une demande potentielle au niveau des pays débouchés aussi bien pour le bétail et la viande que pour les cuirs et peaux et vi) l'existence d'un espace potentiel naturel favorable aux activités d'élevage pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares de terres pâturables, soit 45% du territoire.

2.3.2.3. *Environnement*

Dans cette partie, il sera traité les sous domaines suivants : (i) Pêche et aquaculture ; (ii) Forêt et faune ; (iii) Gestion Durable des Terres et des Eaux et (iv) Changement climatique, réduction des risques et catastrophes.

Dans le domaine de la Pêche et aquaculture, le Niger dispose d'un potentiel en eau de surface couvrant plus de 410.000 ha d'eau douce répartie entre le Fleuve Niger et ses affluents, le Lac Tchad, 1064 mares dont 275 permanentes et 69 retenues d'eau artificielles. Le secteur de la pêche ne touche directement qu'environ 50.000 personnes.

La production de poisson est passée de 46.000 tonnes en 2020 à plus de 47.000 tonnes en 2022. Cette production halieutique est faible au regard des potentialités existantes.

Les principales causes de cette faible production halieutique sont : (i) le caractère artisanal de la pêche ; (ii) l'insécurité autour de certains plans et cours d'eau ; (iii) l'ensablement des plans d'eau ; (iv) l'insuffisance de services de formation et de vulgarisation ; (v) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (vi) le faible niveau de financement de la pêche et (vii) le dysfonctionnement des structures de recherche-développement en pisciculture.

Les conséquences qui en découlent sont : (i) la baisse des revenus des acteurs de la pêche et de l'aquaculture et (ii) l'insécurité nutritionnelle des populations.

Les défis à relever sont : (i) l'accroissement des productions halieutiques et aquacoles ; (ii) la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et (iii) la lutte contre l'ensablement des cours d'eau.

Au Niger, les forêts constituent des sources de divers services écosystémiques notamment les services de production (bois de service et bois énergie, produits forestiers non ligneux, etc.), les services de soutien (protection des bassins versants, protection des sols contre l'érosion), et les services de régulation (séquestration du carbone, régulation du climat et du cycle de l'eau, etc.).

Les forêts contribuent également à la préservation des habitats naturels qui soutiennent la biodiversité et abritent plus de 2.761 espèces de flore et 3.200 espèces de faune. En effet, dix réserves naturelles ont été créées, couvrant environ 208.098, 7 km² soit 17,5 % du territoire national. En plus, 19 sites désignés au niveau international sont notés, dont 14 zones humides répertoriées comme sites Ramsar avec une superficie totale déclarée de 24 141 km². Outre les sites d'importance écologique désignés au niveau national et international, d'autres zones appelées forêts classées (couvrant 624.647 ha) et forêts protégées composées essentiellement de forêts publiques bénéficient de divers régimes de protection (Rapport BTR1-Niger, 2023).

Les forêts nigériennes sont principalement constituées d'habitats naturels clairsemés et ont une productivité primaire comprise entre 0,3 et 1 tonne de matière sèche par hectare et par an. Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), exploités selon des pratiques traditionnelles, constituent des sources supplémentaires de revenus monétaires pour les populations rurales et jouent un rôle important dans l'alimentation humaine, surtout en période de disette, en tant que complément alimentaire. Ils sont également le principal fournisseur de la pharmacopée traditionnelle. Tous ces produits font l'objet d'un commerce croissant en milieu rural et dans les centres urbains.

Le problème central au niveau de la foresterie et de la faune, est la dégradation des ressources naturelles ou des écosystèmes terrestres. Les principales causes du problème sont : (i) la surexploitation des ressources naturelles ; (ii) le braconnage et (iii) le changement climatique. Au Niger, les espèces les plus menacées d'extinction sont l'addax, les gazelles leptocère, à front roux et dama, ainsi que l'autruche.

Les principales conséquences sont : (i) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes, (ii) la réduction de la faune et de son habitat.

Les défis majeurs à considérer pour inverser la tendance de cette dégradation des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique et de pression démographique, sont : (i) la réduction de la déforestation à travers la promotion des technologies alternatives au bois énergie et (ii) la gestion durable des aires protégées et les zones cynégétiques ; (iii) l'adoption d'un changement de comportement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles.

La Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDT/E) vise à renforcer la résilience des populations et la préservation des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques, à travers la préservation des bases productives, grâce : (i) au traitement des terres dégradées, dont les dunes ; (ii) à la lutte contre les plantes envahissantes terrestres et aquatiques et (iii) la pratique de la Régénération naturelle assistée (RNA).

Le problème central de la GDT/E se résume à la réduction et l'appauvrissement des bases productives.

Les principales causes sont : (i) la dégradation des terres ; (ii) le faible investissement dans la GDT/E ; (iii) la faiblesse du dispositif du suivi ; (iv) les faibles capacités d'adaptation des communautés ; (v) l'insuffisance dans la mise en œuvre des textes et (vi) la pollution (gestion des déchets, pesticides).

Les principales conséquences sont : (i) la baisse des productions agro-sylvo-pastorales ; (ii) la baisse du pouvoir d'achat ; (iii) la vulnérabilité des communautés

Les défis majeurs se résument ainsi qu'il suit : (i) maîtrise de la dégradation des ressources naturelles des terres et des eaux ; (ii) changement de comportement en faveur de l'environnement et du développement durable ; (iii) restauration du couvert végétal sur les terres exploitées (ASP) ; (iv) augmentation aires productives; (v) respect des engagements en matière d'environnement et du développement durable ; (vi) promotion des technologies alternatives au bois énergie et (vii) financement de la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE).

Les effets attendus des changements climatiques se conjuguent à des conditions agro climatiques existantes caractérisées par une fragilité des agroécosystèmes, une extrême variabilité aussi bien spatiale que temporelle des précipitations, et une forte aridité du milieu. A ces facteurs s'ajoutent une forte exposition des producteurs familiaux à des risques de diverses natures (climatiques, économiques, sanitaires, voire sécuritaires), des chaînes de valeurs agricoles qui leur sont peu favorables, un faible niveau de diversification des moyens d'existence, des infrastructures insuffisamment développées et un accès limité aux innovations techniques.

Le problème central, en lien avec les changements climatiques est : la faiblesse des capacités de résilience des communautés et des bases productives.

Les principales causes du problème sont : (i) la faible capacité de prévention et de riposte ; (ii) le faible niveau de financement dans le domaine du changement climatique ; (iii) l'insuffisance d'information sur les indicateurs au changement climatique et (iv) l'insuffisance de l'expertise dans des domaines spécialisés (économie environnementale, finance climat).

2.3.3. Sources de croissance

2.3.3.1. Commerce

La branche du commerce a représenté 9,7 % du PIB, en 2022. Elle est dominée par l'informel, qui représente 68,4% de la valeur ajoutée de ladite branche. Le taux de croissance de cette dernière est passé de 3% en 2020 à 4,5% en 2022 témoignant une certaine vitalité de cette branche.

Concernant le commerce extérieur de biens et services, l'Asie occupe le rang du premier (1er) fournisseur du Niger. Avec 1 128,2 Mds, les importations d'origine asiatique ont représenté 47,9% de la valeur totale des importations. L'Europe, avec 723,2 Mds (soit 30,7%), occupe la deuxième (2ème) place suivie de l'Afrique avec 378,7 Mds (soit 16,1%).

La zone CEDEAO, avec 320,2 Mds, a représenté 13,6% des importations du Niger. Ces importations ont porté principalement sur le ciment (43,3 Mds), l'énergie électrique (39,4 Mds), les cigarettes (36,9 Mds), le gaz de pétrole (35,3 Mds), l'huile de palme (19,1 Mds), les préparations pour soupes ou bouillons (17,9 Mds) et les barres en fer ou en acier (15,5 Mds).

Les importations originaires des pays membres de l'UEMOA, avec 100,9 Mds de FCFA, ont représenté 4,3% du total des acquisitions. Les deux (2) pays de l'AES ont fourni 15,0% des importations en provenance des pays de l'UEMOA, en 2022. Il faut souligner que les importations originaires des pays membres de l'UEMOA concernent principalement les préparations pour soupes ou bouillons (17,7 Mds), l'huile de palme (15,9 Mds), les savons (8,7 Mds), les barres en fer ou en acier (6,5 Mds), les cigarettes (4,5 Mds) et le ciment (4,4 Mds).

Au cours de l'année 2022, l'Afrique a été la première (1ère) destination des produits nigériens, avec 146,5 Mds, soit 55,5% de la valeur totale des exportations. Ces exportations sont dominées par celles des hydrocarbures (51,9%). L'Europe a occupé la deuxième (2ème) place avec 90,8

Mds (soit 34,4%) suivie par l'Asie avec 24,0 Mds (soit 9,1%). Ces trois (3) continents ont accueilli 99,0% des exportations du Niger en 2022 contre 94,1% en 2021.

Les exportations à destination des pays de la CEDEAO ont représenté 46,3% de la valeur total des exportations du Niger, en 2022. Ces exportations à destination des pays de la CEDEAO sont constituées essentiellement des hydrocarbures (74,7 Mds, soit 61,1%) et dans une moindre mesure, des produits agricoles (14,2 Mds, soit 11,6%).

Les exportations vers les pays de l'UEMOA se sont établies à 71,7 Mds, en 2022, soit 27,1% de la valeur totale des exportations du Niger. Elles sont dominées par celles du Mali, avec 49,5 Mds (essentiellement des hydrocarbures), soit 68,9% du total des exportations vers les pays de l'UEMOA. Le Burkina Faso occupe le second rang avec 10,1 Mds (soit 14,1%). Ces deux (2) pays de l'AES ont accueilli 83,0% des exportations destinées aux pays de l'UEMOA en 2022.

Depuis, les événements du 26 juillet 2023, le Niger connaît des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement suite aux sanctions notamment la fermeture des frontières. En effet, les estimations de l'impact des sanctions de la CEDEAO/UEMOA font ressortir une baisse de 2,16 points de pourcentage (pp) de la croissance réelle du secteur.

Le problème central est le faible développement du commerce. Les principales causes de ce problème central sont : (i) la faible culture entrepreneuriale de type formel ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de soutien (marchés, ressources en eau, pistes rurales, électrification rurale, stockage ...) ; (iii) une fiscalité non favorable au développement du commerce ; (iv) la faible qualité de certains produits commercialisés ; (v) l'insécurité grandissante due aux actions des groupes terroristes sévissant dans la partie Est et Ouest du pays et (vi) la méconnaissance des textes sur la concurrence et la protection du droit des consommateurs ; (vii) le faible accès aux crédits privés ; (viii) le faible encadrement technique sur l'emballage, la certification, la labélisation et la conservation ; (ix) la faiblesse de la demande locale ; et (x) le faible investissement public.

Les conséquences sont : (i) le ralentissement des échanges, (ii) la faible compétitivité des produits, (iii) la fragilisation des entreprises locales ; (iv) l'augmentation des pertes post récoltes du fait de la mévente des produits et (v) la dégradation des termes de l'échange pour les producteurs à la base.

Les principaux défis sont : (i) le renforcement du désenclavement du pays et des zones de productions ; (ii) l'amélioration du commerce transfrontalier ; (iii) l'amélioration de la sécurité routière (iv) la promotion des chaînes de valeur agricole pour le marché national ou avantage comparatif (v) la création des Centres Ruraux de Collecte, (vi) la modernisation des marchés et (vii) la construction des infrastructures de stockage.

2.3.3.2. *Industries manufacturières*

Au cours de la période 2021-2022, des efforts ont porté sur la mise à niveau des entreprises, la normalisation, la promotion de la qualité et de la métrologie ainsi que la propriété industrielle. A propos de la mise à niveau des entreprises, 22 plans de mise à niveau ont été élaborés au profit des entreprises, 22 entreprises diagnostiquées, 63 normes ont été homologuées, 62 entreprises

certifiées ,74 instruments de mesure étalonnés ; 61 normes élaborées dont 21 nationales et 42 internationales.

L'évolution des principaux indicateurs est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	2021	2022	Sources
Proportion des unités industrielles certifiées à un référentiel	8,0%	8,0%	ECOWAS Quality and Industriel Database (Eco- quib), 2022
Indice Harmonisé de la production industrielle	93,3	98,2	INS, 2022, Bulletin IHPI
Part du manufacturier moderne dans le manufacturier	36,2%	36,0%	INS, Estimations CN 2022
La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB	2,5%	2,3%	Source INS

Source : CTS SDC à partir des sources indiquées dans la dernière colonne

La proportion des unités industrielles certifiées à un référentiel, est restée constante entre 2021 et 2022. Cela s'explique par une faible demande de la démarche qualité par les PME.

La hausse de l'indice Harmonisé de la production industrielle est due à la relance post COVID et à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement.

La part du manufacturier moderne dans le manufacturier a connu une légère baisse de 0,2 pp en lien avec le ralentissement de l'activité économique avec la crise russo-ukrainienne.

La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB s'est établie à 2,3 en 2022 contre 2,50 en 2021. Cette contre-performance s'explique par le retard dans la mise en œuvre du Programme de réhabilitation et renforcement des capacités techniques des industries agroalimentaires du Niger dont l'une des composantes est le projet 3ADI financé par l'Etat du Niger à travers un fonds d'affectation spéciale, qui est suspendu en l'absence des agro-business.

S'agissant de la promotion de la propriété industrielle, il y a lieu de noter la délivrance de 61 titres de propriété dont 06 brevets, 38 marques, 17 noms commerciaux par l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI) au profit des entreprises nigériennes. Il convient enfin de souligner la validation des outils de contrôle de 4 produits, à savoir "le violet de Galmi du Niger", "le Kilichi du Niger", "le Tchoukou du Niger" et "la peau de la chèvre rousse de Maradi", pour lesquels la protection « indication géographique » a été délivrée par l'OAPI. Deux (2) sociétés ont été agréées dans le cadre du Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) de la CEDEAO et une société agréée à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) de l'UEMOA.

Le problème central du développement industriel est la faible contribution du secteur manufacturier à l'économie nationale.

Les causes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures d'accueil des unités industrielles, (ii) le coût élevé des facteurs de production (terrains, énergie, fiscalité et transport) ; (iii) l'absence de politique industrielle ; (iv) la faible préférence nationale, (v) la faible qualité des produits, (vi) un code des investissements pas assez attractif au développement industriel par rapport aux codes de la sous-région.

Les conséquences sont : (i) la faible compétitivité des produits locaux et (ii) la faiblesse du tissu industriel.

Les principaux défis sont : (i) le développement des industries de transformation agro-alimentaires et le ‘Made in Niger’ ; (ii) l’amélioration du code des investissements et (iii) la disponibilité et l’accessibilité de l’Energie (iv) la réduction des coûts des facteurs (du terrain transport) de production ; (v) la finalisation de la politique industrielle et (vi) la création des Parcs agro-industriels intégrés.

2.3.3.3. Industries créatives et culturelles

L’affirmation d’une volonté politique au Niger, caractérisée par la création d’un département ministériel en charge de la culture a favorisé un environnement juridique national qui s’est progressivement enrichi de textes favorables au développement culturel national.

Les entreprises et industries culturelles et créatives accompagnées par les nouvelles technologies de l’information peuvent favoriser le développement du pays à travers la création de l’emploi (175 emplois créés en 2021) et des richesses. Au-delà des aspects économiques, c’est aussi un puissant moyen d’affirmation de notre identité et également de la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la cohésion sociale.

Les industries créatives et culturelles comprennent une variété des filières comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Répartition des entreprises culturelles par filière

Filière	Nombre
Livre	11
Musique	65
Spectacle	57
Audiovisuel	69
Mode et Design	39
Autres	13
Total	254

Source : DEPS/MJCAS

Les atouts ci-dessus énumérés ne sont pas exempts des insuffisances qui ralentissent considérablement certaines actions. On peut relever : (i) la vétusté et le sous équipement des infrastructures publiques ainsi que la faible qualité de l’encadrement ; (ii) l’insuffisance des infrastructures privées ; (iii) l’insuffisance du professionnalisme des opérateurs culturels ; (iv) une législation non incitative à la production, à la commercialisation et à la protection ; (v) la faible consommation locale des produits culturels nationaux ; et (vi) l’insuffisance de synergie entre les intervenants (administration centrale, déconcentrée et décentralisée, acteurs) et (vii) la grande dépendance vis-à-vis de la coopération internationale pour le financement des activités.

2.3.3.4. *Tourisme et artisanat*

Le tourisme et l'artisanat occupent une place importante dans les activités économiques du Niger. Les infrastructures hôtelières et touristiques sont très peu développées et sont inégalement réparties entre les régions du pays, avec une forte concentration à Niamey (50%) du total des hôtels.

Dans le domaine de l'artisanat, on note que sur la période 2021-2022, la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI) a été installée et le Secrétariat Permanent du SAFEM érigé en établissement public à caractère professionnel dénommé Agence SAFEM.

La part de l'artisanat au PIB est passée de 9,2% en 2020 à 9,4% en 2022. Celle du tourisme est en baisse, passant de 7,5% en 2020 à 5% en 2022.

Le problème central du développement du tourisme et de l'artisanat est la faible compétitivité du secteur.

Les principales causes en sont : (i) la faiblesse de la gouvernance du sous-secteur ; (ii) l'insuffisance des infrastructures et équipement touristiques répondant aux normes internationales; (iii) la faible promotion de la destination Niger ; (iv) l'insuffisance de personnel qualifié ; (v) la faible synergie d'acteurs ; (vi) la non certification des produits artisanaux ; (vii) les préjugés socioculturels entravant la pratique de certains métiers de l'artisanat ; (viii) la faible capacité d'accueil ; (ix) le faible accès aux crédits bancaires et (x) l'insécurité.

Les principales conséquences se résument à : (i) la perte de recettes pour l'Etat et les promoteurs ; (ii) la perte des avantages liés à la propriété intellectuelle et (iii) les menaces de disparition de certains métiers artisanaux.

Les défis majeurs identifiés sont : (i) le développement de l'industrie artisanale ; (ii) la certification des produits artisanaux ; (iii) la promotion de la destination Niger et (iv) l'opérationnalisation des circuits touristiques.

2.3.3.5. *Secteur privé*

L'environnement des affaires au Niger a connu une amélioration, ces dernières années, liée aux différentes réformes mises en place. Ces réformes ont permis de booster le secteur privé et améliorer l'attractivité des IDE. C'est ainsi que le recours au Partenariat Public et Privé a contribué à accroître les investissements dans les grands projets de développement.

Le secteur privé nigérien se caractérise par : i) le poids important du secteur informel ; ii) l'insuffisance de l'offre énergétique ; iii) la faiblesse du tissu industriel. Malgré les ressources naturelles abondantes et précieuses du sous-sol, le pays est confronté à une situation de pauvreté et a constamment recours aux importations de biens et services essentiels pour faire face à ses besoins. Par ailleurs, son économie est principalement caractérisée par une agriculture

essentiellement de subsistance avec de petites exploitations et l'absence d'industries manufacturières, ce qui limite son développement et sa capacité d'indépendance économique.

Le problème central du secteur privé est sa faible compétitivité. Les principales causes de ce problème sont : (i) la faiblesse des capacités opérationnelles des unités industrielles qui a un impact sur la compétitivité du secteur ; (ii) le prédominance du secteur formel dans le secteur privé ; (iii) les coûts élevés des facteurs de production (v) la faible qualification de la main d'œuvre au regard des besoins réels des entreprises; (vi) un accès limité aux financements, en particulier pour les petites et moyennes entreprises en raison des exigences de garanties bancaires et des taux d'intérêt élevées et (vii) une corruption généralisée .

Les conséquences sont : (i) la faible participation du secteur privé national aux activités pétrolières ; (ii) le faible investissement du secteur privé du numérique et (iii) la faible création d'emplois.

Les principaux défis sont : (i) la création d'un environnement des affaires plus favorable ; (ii) le renforcement des infrastructures économiques ; (iii) la lutte contre la corruption ; (iv) l'amélioration de l'accès des entreprises aux financements et (v) la promotion de la formation professionnelle.

Avec un cadre réglementaire et institutionnel amélioré, la politique de libéralisation de l'économie, le Niger offre de réelles opportunités et potentialités d'investissement qui ne demandent qu'à être valorisées notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, les mines, l'artisanat, le tourisme, etc.

2.3.3.6. *Pétrole*

Les travaux réalisés dans ce domaine ont permis de porter les réserves récupérables de 957 millions de barils en 2019 à environ 1080 millions en 2022.

Tableau 10 : Evolution des principaux indicateurs

Année	Sismique 2D km	Sismique 3D km ²	Forage	Réserve Pétrole (bbls)	Réserves gaz (m ³)
2019	818,458	1 478,28	34	864 529 000	23 375 270 232
2020	249,25	791,709	36	944 247 000	23 332 761 383
2021	0	469,61	73	937 655 000	24 291 143 343
2022	0	0	57	1 077 655 000	24 234 991 127
2023	0	0	35	1 077 655 000	

Source : DGH/MP/M/E

Jusqu'en 2023, les volumes moyens de production du pétrole sont de 20.000 barils/jour du fait de la capacité de traitement de brut par la SORAZ. Ces quantités sont acheminées d'Agadem à Zinder via un pipeline de transport de 462,5km de long pour desservir la SORAZ et les Centrales thermiques d'IWA. Cette production sera portée à 110 000 barils par jour avec la mise en service en janvier 2024 du pipeline export.

Le projet de Pipeline Export Niger-Bénin pour le transport du pétrole par canalisation, de Koulélé, région de Diffa à Semé au Bénin sur une longueur de 1.275 km est finalisé et mis en service. Il traverse les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua et Dosso.

La production pétrolière a rapporté des recettes à l'Etat et aux collectivités. De 2021 à octobre 2023, l'Etat du Niger a recouvré 67,5 milliards de FCFA de redevance ad valorem ; 56,1 milliards de FCFA de tax oil et 12 milliards de profit oil, soit un total de 135,5 milliards de FCFA. Sur la période 2018 à 2020, des montants cumulés reversés aux collectivités se situent à plus de 10 milliards de FCFA.

Depuis la mise en service de la raffinerie de Zinder, l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers est assuré. La production a permis de couvrir entièrement les besoins nationaux, d'assurer la stabilité des prix des produits pétroliers sur le territoire et d'exporter vers les pays voisins, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Togo et le Nigeria. Toutefois, il est à noter qu'avec la levée des subventions sur les produits pétroliers au Nigeria, l'accroissement de la consommation intérieure et les sanctions imposées à notre pays, la production de la raffinerie en super et en GPL ne couvre plus les besoins domestiques tandis que l'on enregistre un sur-stockage en gasoil.

Le problème central du secteur pétrolier est sa faible optimisation dans l'apport économique. Les causes principales seraient : (i) la sous-exploitation du potentiel géologique ; (ii) le faible développement de la chaîne de valeurs pétrolières ; (iii) le sous-développement du Contenu Local du secteur pétrolier nigérien et (iv) l'insuffisance de moyens techniques, matériels et humains.

Les principales conséquences se résument à : (i) la faible attractivité des investisseurs ; (ii) le faible apport économique du secteur ; (iii) la dégradation de l'environnement et (iv) le faible développement du contenu local.

Les défis majeurs du secteur pétrolier sont : (i) l'amélioration de la connaissance des vastes bassins sédimentaires nigériens ; (ii) la mise en œuvre d'une politique de Contenu Local afin de développer les compétences locales et créer les conditions d'une meilleure intégration de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière dans l'économie ; (iii) le renforcement des capacités de la SONIDEP pour lui permettre de participer activement aux opérations pétrolières et de transport ; (iv) l'amélioration de l'exploitation et de la transformation durables des ressources pétrolières, en préservant l'environnement et (v) le maintien de l'équilibre entre les mesures d'attractivité et la croissance des revenus de l'État.

Au total, le Niger présente des opportunités certaines dans le secteur pétrolier. Une bonne exploitation de ces opportunités pourrait faciliter la transformation structurelle de la base productive de l'économie nationale.

2.3.3.7. *Mines*

Le secteur des mines occupe une place importante dans l'économie nationale avec 48,5% des exportations totales du pays en 2022. L'uranium et l'or constituent les principaux produits

miniers d'exportation au Niger. Cependant, les performances économiques du secteur restent relativement faibles avec une part dans le PIB de 4,4% en 2022.

Dans le cadre de la recherche géologique et minière, d'importants travaux ont été réalisés et ont fait passer le taux de couverture nationale en cartographie géologique à 1/200 000^{ème} de 12,9% en 2021 à 16,7% au premier semestre 2023. Quant au taux de couverture en levé géophysique, il est resté stable à 20%.

En termes de potentialités, le Niger dispose d'importantes réserves d'uranium estimées à environ 500 000 tonnes dans la région d'Agadez, au Nord du pays. Outre cela, d'importants gisements d'or ont été prouvés dans le Liptako dont une petite portion est exploitée industriellement par la Société des Mines du Liptako (SML), qui y exploite la mine d'or de Samira. La production de la mine a considérablement baissé passant de 822,10Kg en 2017 à 382,7 kg en 2022 du fait de l'insécurité dans la région.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'exploitation artisanale de l'or, communément appelée orpaillage, plus de deux cent (200) sites ont été répertoriés et occupant plus de huit cent mille (800 000) personnes. En 2022, la production d'or a atteint 2 214 kg, du fait essentiellement des découvertes dans le Djado, le Tafassasset, le Sud Aïr et le Sud Maradi avec l'octroi de plus de 300 autorisations d'exploitation minière artisanale et semi mécanisée.

En plus de l'or, plusieurs autres substances minérales, notamment la cassitérite, le sel, le phosphate, le gypse, le cuivre, le lithium, les pierres semi-précieuses et les matériaux de construction (granite, graviers, sables, argiles, latérites, marbre, calcaire, etc.) font également l'objet d'exploitation artisanale.

Le problème central est la faible contribution du secteur minier à l'économie nationale. Les principales causes sont : (i) la faiblesse de la gouvernance du secteur ; (ii) la faible connaissance du potentiel minéral du pays ; (iii) le faible développement de la chaîne de valeurs minière ; (iv) la faible diversification des partenaires et (v) le faible encadrement des activités d'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE).

Les principales conséquences sont : (i) la faiblesse des recettes minières ; (ii) la faible attractivité du secteur ; (iii) le manque à gagner pour les collectivités ; (iv) le ralentissement des activités dans le secteur et (v) la dégradation de l'environnement.

Les principaux défis à relever sont : (i) le renforcement de la recherche géologique et minière ; (ii) la diversification des partenaires ; (iii) l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales ; (iv) l'amélioration du contenu local pour une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale ; (v) la maîtrise des activités de l'exploitation minière artisanale à petite échelle notamment l'orpaillage et (vi) l'amélioration de la gouvernance du secteur des mines.

2.3.3.8. *Energie*

L'offre totale de l'énergie électrique est passée de 1330,53 GWh en 2021 (dont 1037 GWh importée) à 1721GWh en 2022 (dont 1234,085 GWh importée). Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 18% en 2021 à 20% en 2022. Le taux d'accès à l'électricité des ménages en milieu rural au Niger est de 1,5% en 2021 et 3,4% en 2022. L'amélioration de l'accès à l'électricité résulte de l'accroissement de la couverture du pays en énergie électrique.

Quant à la proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution, elle a connu une légère augmentation entre 2021 et 2022, en passant de 38,4% à 39%.

S'agissant des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, 212 km de ligne haute tension et 2 491 km de lignes Moyenne Tension/Basse Tension ont été construits, 2 postes sources et 341 postes de distribution sont installés 2022.

Dans le cadre du programme électronucléaire, le Niger a prévu la construction et l'exploitation à l'horizon 2035 d'une centrale nucléaire d'une capacité de 2000 MW par approche flottante. Une relecture du PEN est en cours en vue de tenir compte du contexte actuel et des nouvelles orientations, mais aussi des défis relatifs au financement, à la durée de construction. C'est lors de cette relecture que la technologie sera choisie entre la centrale nucléaire et les Petits Réacteurs Modulaires (SMR).

En termes de potentialités énergétiques, le Niger possède un ensoleillement important sur toute son étendue avec des maxima dans sa partie nord. Les valeurs moyennes mensuelles observées varient de 5 à 7 kWh/m² par jour, et la durée moyenne de l'ensoleillement est de 8 heures par jour. Le potentiel éolien du Niger, avec une vitesse de 5m/s, est utilisé pour la production d'électricité dont le projet de 250MW en cours de réalisation avec SAVANAH Energy dans la vallée de la Tarka (Tahoua). Ce potentiel est aussi utilisé dans certaines zones du nord du pays pour l'exhaure de l'eau à des fins domestique et agricole.

Grâce au fleuve Niger, le pays dispose d'un potentiel hydroélectrique exploitable. Trois sites potentiels ont été identifiés le long du fleuve pour une capacité devant atteindre 278 MW. Il s'agit du barrage de Kandadji représentant une puissance de 130 MW qui est en cours de réalisation, du barrage de Gambou pour 122 MW et du barrage de Dyodyonga pour 26 MW. Il existe également des possibilités pour des installations hydroélectriques de faible puissance (1 MW) dans le sud du pays.

Le pays dispose également de réserves de charbon (90 millions de tonnes) susceptibles d'être exploitées pour la production d'électricité, dont 70 millions de tonnes sur le site de Salkadamna dans la région de Tahoua, 18 millions de tonnes à Anou Araren et d'importants gisements sur le site de Solomi dans la région de d'Agadez.

Le problème central du secteur de l'énergie est l'insuffisance de l'offre énergétique. Les principales causes sont : (i) l'insuffisance de l'investissement de l'Etat dans le secteur, (ii) la non libéralisation du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Les principales conséquences sont : (i) le faible accès à l'électricité au niveau national ; (ii) les disparités importantes entre les milieux urbain et rural (iii) la faible industrialisation du pays ; (iv) la prédominance de la biomasse dans le mix énergétique.

Les principaux défis sont : (i) le développement et la sécurisation de l'approvisionnement en énergie ; (ii) un accès assuré à une énergie durable et abordable pour tous et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

2.3.3.9. *Transports et équipements*

Les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et fluviales constituent un domaine clé du développement économique et social du Niger. En 2022, le Niger dispose d'un réseau routier national de 21 804 kml dont 5 177 kml de routes bitumées, 9 541kml de routes en terre, 7 086 kml de pistes sommaires.

Il existe au total 6 aéroports dont 4 répondants aux normes internationales.

L'indice d'accessibilité rurale, représentant la proportion de la population ayant accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de deux (2) km, est relativement faible à 38% en 2022.

L'état du réseau s'est amélioré grâce aux travaux d'extension et d'entretien du réseau. En effet, la proportion de routes bitumées en bon état a connu une hausse de 5,7 points de pourcentage, en passant de 62,90% en 2021 à 68,6% en 2022. Néanmoins, le délai d'acheminement des marchandises à partir des ports de transit est resté stationnaire entre 2021 et 2022 (à 23 Km/h).

Dans le cadre de la sécurité routière, le ratio de mortalité liée aux accidents de la route est passé de 15% en 2021 à 14% en 2022, grâce aux actions développées dans ce cadre.

En ce qui concerne la couverture du réseau d'observation météorologique, le taux de couverture a connu une évolution significative passant de 21% à 24% entre 2021 et 2022, soit une progression de 3% grâce à d'importants investissements réalisés dans le domaine.

Le fret aérien et le transport de passagers ont été impactés par la suspension des vols internationaux par certains pays, en 2023, consécutive aux sanctions de la CEDEAO. La branche connaîtrait une baisse de croissance de 3,6 points de pourcentage.

Le problème central du secteur est le faible développement des services de transport de qualité. Les principales causes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures de transport ; (ii) la dégradation prématurée des infrastructures de transport ; (iii) la persistance de la surcharge routière ; (iv) le non respect des normes en matière de réalisation des infrastructures ; (v) la faible professionnalisation des acteurs ; (vi) l'insuffisance dans la gouvernance de l'entretien routier ; (vii) un parc automobile vieillissant ; (viii) l'insuffisance du cadre réglementaire et institutionnel ; (x) le non-respect du code de la route ; (xi) la faible couverture du réseau d'observations météorologiques ; (xii) l'absence de réseau ferroviaire comme mode alternatif de transport ; (xiii) la faible attractivité des services des transports et (xv) les changements climatiques.

Les principales conséquences en sont : (i) le coût élevé des transports ; (ii) l'allongement de la durée des trajets et du temps de parcours routiers ; (iii) l'insécurité routière ; (iv) l'insatisfaction des usagers des services de transport et de la météorologie ; (v) la faible rentabilité du secteur ; (vi) la faible accessibilité aux services sociaux.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la densité routière ; (ii) l'amélioration de la sécurité routière et aérienne (iii) la réduction des pratiques anormales sur les corridors de transit ; (iv) la professionnalisation des acteurs ; (v) la modernisation des réseaux météorologiques ; (vi) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire dans le domaine du transport maritime ; (vii) le développement des normes de construction adaptées aux changements climatiques (viii) le renouvellement du parc auto et (ix) le renforcement des capacités opérationnelles et financières des structures issues de la réforme de l'entretien routier.

2.3.3.10. *Télécommunications, communication et poste*

Les technologies d'informations et communications représentent un levier de développement économique important au Niger. Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021/2022, seulement 12,8% de la population âgée de 15 ans et plus a accès à l'internet. Ce taux est estimé à 38,7% en milieu urbain, contre 6,6% en milieu rural. Il faut noter qu'en termes d'offre d'accès à l'internet, il existe 4 514 km de fibres optiques large bande.

Il faut aussi souligner qu'il existe, 201 radios communautaires ; une télévision et radio nationale ; des télévisions et radios privées ; 5 opérateurs téléphoniques, et deux écoles de formation en communications.

Le problème central du secteur numérique est la faible pénétration de l'internet sur le territoire national dont les principales causes en sont : (i) l'absence d'un plan stratégique de large bande ; (ii) les coûts élevés des terminaux des services ; (iii) le faible pouvoir d'achat de la majeure partie de la population et (iv) le faible investissement du secteur privé.

Les principaux défis du secteur numérique sont : (i) le développement d'un plan stratégique de large bande ; (ii) le développement des compétences ; (iii) la diminution des coûts des terminaux et des services ; (iv) l'accroissement des investissements dans le sous-secteur ; (v) le développement des solutions numériques de l'administration en favorisant l'accès de ces marchés aux startups et entreprises locales ; (vi) le développement des villages intelligents, (vii) le renforcement de la régulation du secteur et (viii) l'amélioration de la qualité des services.

Pour le volet postal, le problème central est la faible gouvernance du sous-secteur avec comme causes : (i) l'insuffisance et l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire régissant le sous-secteur ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines de qualité ; (iii) la faible modernisation des services postaux ; (iv) le faible accès au service universel et (v) la mauvaise qualité des prestations.

Les défis majeurs du volet postal sont : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la viabilité de l'Opérateur Désigné ; (iii) l'accroissement du volume de financement des investissements structurants et (iv) le développement de services innovants.

Par rapport à la communication, le problème central est la faible couverture du territoire médiatique avec pour causes : (i) la vétusté/obsolescence des infrastructures de production ; (ii) la faible couverture du territoire en matière de radio et télédiffusion et (iii) l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire.

Les défis majeurs à relever dans le sous-secteur sont : (i) l'amélioration de la couverture médiatique ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) la professionnalisation des médias basée sur les règles déterminant les rapports du journaliste au métier et à ses exigences ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des organes ; (v) la production des contenus accessibles à tous, y compris aux personnes vulnérables ; (vi) l'amélioration de la qualité des programmes et (vii) l'accroissement du nombre d'utilisateurs des services de communication à travers une facilitation à leur accès.

2.3.3.11. *Urbanisme et habitat*

Le Niger a un taux d'urbanisation d'environ 18% en 2019. La population urbaine croît à peu près deux fois plus vite que la population rurale sous les effets conjugués de la croissance naturelle ainsi que l'exode rural et l'immigration sous régionale. Cette population urbaine est cependant inégalement répartie dans les différents centres urbains du pays. En effet, la population de la seule ville de Niamey (la capitale) représente près de 40% de la population urbaine totale du pays, ce qui traduit le déséquilibre de l'armature urbaine. La croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine.

En matière de logement, l'essentiel du parc est produit dans le cadre du système de l'auto construction par les ménages, puisque l'intervention de l'Etat a surtout consisté en des opérations de lotissements souvent non viabilisés.

Pour résoudre le problème de financement des logements, l'Etat a créé le 12 mai 2016, la Banque de l'Habitat du Niger (BHN) dont les activités ont démarré le 14 décembre 2018. Pour permettre à la BHN d'accomplir sa mission, un Fonds National de l'Habitat (FNH) a été créé par Décret n°2017- 933/PRN/MDH du 05 décembre 2017.

La proportion de centres urbains disposant d'un document de planification prévisionnelle et/ou opérationnelle (SDAU ou PUR, SDDEP, CDU, POS) est restée constante entre 2021 et 2022, en se situant à 43,9%.

Le problème central dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat est « la faible couverture des besoins en matière de logement et d'urbanisme ».

Les principales causes sont : (i) la faible maîtrise de la croissance urbaine ; (ii) l'existence de quartiers sous intégrés ; (iii) l'incivisme des citoyens ; (iv) l'insuffisance d'évacuation des eaux usées et de pluies ; (v) l'insuffisance en infrastructures urbaines ; (vi) la faiblesse du cadastre ; (vii) l'insuffisance de la couverture cartographique du territoire ; (viii) l'augmentation quasi exponentielle des besoins en matière de logement notamment dans les grandes villes confrontées aux phénomènes récurrents d'exode des ruraux vers les centres urbains et de l'immigration sous régionale ; (ix) la persistance d'un habitat traditionnel en milieu rural non adapté aux conditions

atmosphériques et climatiques ; (x) le faible professionnalisme des promoteurs immobiliers, (xi) l'insuffisance du financement de l'habitat et de l'immobilier en général et (xii) l'insuffisance dans la planification urbaine.

Les conséquences qui en résultent sont : (i) la difficulté de mobilité en milieu urbain, (ii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements, (iii) l'insalubrité, (iv) la détérioration du cadre de vie et (v) la pollution.

Les défis majeurs du secteur sont : (i) le renforcement de la synergie des interventions des différents acteurs du domaine ; (ii) le respect des normes de construction prenant en compte les spécificités du genre et des personnes en situation d'handicap ; (iii) l'adaptation du cadre de vie au changement climatique ; (iv) l'encouragement et la professionnalisation de la promotion immobilière et (v) l'alimentation du Fonds National de l'Habitat pour permettre à la Banque de l'Habitat du Niger d'accomplir sa mission.

2.3.3.12. *Secteur financier*

Le système financier comprend les banques, le secteur financier décentralisé (SFD) et les assurances. En 2023, le réseau bancaire est composé de 20 établissements de crédits et 2 490 guichets bancaires, parmi lesquels les guichets des établissements financiers de transfert rapide d'argent.

Le secteur bancaire est demeuré globalement solvable (21,38%), le ratio moyen "fonds propres sur risques pondérés" étant nettement au-dessus de la norme minimale de 11,5%. Pour la couverture géographique et démographique de l'écosystème financier, les établissements financiers de paiements révolutionnent le paysage.

Depuis l'application des sanctions financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA à notre pays, l'activité bancaire a connu une légère baisse des emplois et des ressources. Les crédits à l'économie à court terme sont prédominants (54%) par rapport aux crédits à moyen et long terme qui représentent respectivement 39% et 7%.

Le niveau de réduction des facilités bancaires a atteint 50 % pour certaines entreprises. Il ressort également des informations recueillies auprès des entreprises que les retraits au guichet auprès des établissements bancaires ont connu des restrictions allant à plus de 40 % du montant de retrait habituel. Cette situation touche environ 90 % des entreprises.

Par ailleurs, les sanctions financières ont également impacté les demandes de transfert des entreprises pour les règlements des fournisseurs à l'étranger, qui sont dans certains cas suspendus.

Du point de vue des ressources, les dépôts ont connu également une baisse de 6% sur la période indiquée. Le déficit de trésorerie s'est aggravé et ressorti à plus de 415 milliards FCFA à fin septembre 2023. Ce qui a conduit certaines banques à fixer des plafonds journaliers de retrait en vue d'une meilleure maîtrise du phénomène.

La qualité du portefeuille bancaire en 2023 s'est dégradée entre le 2ème et le 3ème trimestre. Le Taux brut de dégradation du portefeuille est passé de 15,9% au 2e trimestre à 21,5% au 3ème trimestre, largement au-dessus de la moyenne de l'UEMOA. Toutefois, le Taux brut de

dégradation du portefeuille du 3^{ème} trimestre 2023 comparé à celui du dernier trimestre 2022 de 18,2% demeure légèrement en hausse.

Il faut aussi souligner que les risques sur la solidité du secteur bancaire sont amplifiés du fait que la plupart des créanciers de l'État sont des débiteurs des banques et que leurs créances vis-à-vis de l'État sont restées impayées et sans visibilité de plan de règlement. Sur les six prochains mois, 9 banques sur 10 prévoient des impayés de plus de 5% de leur portefeuille de crédit.

Les défis majeurs sont : (i) l'augmentation des ressources pour le financement de l'économie ; (ii) la baisse du taux directeur induisant ainsi une baisse du taux d'intérêt bancaire débiteur ; (iii) l'accélération de la digitalisation des services financiers en vue d'une meilleure couverture de la population ; (iv) le renforcement de l'éducation financière des populations ; (v) le développement des financements alternatifs notamment par la promotion de la finance islamique.

L'activité économique du sous-secteur des assurances s'est améliorée au cours de l'année 2022. Le marché nigérien d'assurances a été animé par huit (8) compagnies d'assurances dont six (6) en « Dommages » et deux (2) en « Vie et Capitalisation », de quatre-vingt-treize (93) agents généraux et de quatre-vingt -douze (92) courtiers. Ce secteur bénéficie de la participation de plusieurs banques à travers la distribution des produits d'assurances.

Le chiffre d'affaires réalisé par les huit (8) entreprises d'assurances du marché s'élève à plus de 44 milliards de FCFA en 2022. Le chiffre d'affaires moyen du marché a connu également une hausse de 6,2% en passant de 5.195 millions de FCFA en 2021 à 5.515 millions de FCFA en 2022.

Du point de vue de charge de sinistres, il est à noter une régression du taux de sinistralité global du marché nigérien des assurances qui est passé de 50,7% en 2021 à 47,3% en 2022.

Les événements récents intervenus le 26 juillet 2023, imposant des sanctions financières à l'Etat du Niger, ont entraîné des difficultés à payer les primes aux réassureurs de l'étranger situé dans la zone CEDEAO ainsi que le transfert des fonds à certaines structures hospitalières d'accueil dans le cadre des évacuations sanitaires.

Globalement, le marché nigérien des assurances présente des perspectives reluisantes pour les prochaines années compte tenu des indicateurs de performances positifs et d'un environnement juridique de plus en plus assaini. Au plan social, le besoin de sécurité devient de plus en plus croissant pour les salariés, les entreprises industrielles et commerciales et même les personnes à faibles revenus dont les activités sont exposées aux aléas socio-économiques. Avec le respect strict par tous les acteurs de la réglementation des assurances applicable au Niger, le développement notable de ce secteur à moyen terme paraît fort inéluctable.

Toutefois, le secteur reste confronté à divers défis notamment : (i) Interdiction de la délocalisation de l'assurance de certains risques auprès des entreprises d'assurances étrangères ; (ii) L'intégration de l'assurance obligatoire des risques localisés dans les codes minier et pétrolier ; (iii) L'élargissement du champ d'assurances obligatoires à certaines professions.

S'agissant des Systèmes financiers décentralisés (SFD), leur effectif est ressorti à 40, dont 37 Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) comprenant 2 réseaux (MCPEC et UCMN) et de 3 Sociétés Anonymes (SA). Cinq (5) SFD relèvent de l'article 44 de la loi sur les SFD.

Les SFD offrent leurs services à travers 166 agences et guichets présents dans toutes les régions du pays. Toutefois, la répartition des SFD et de leurs points de services laisse entrevoir une très

grande disparité entre les régions et un faible taux de couverture sur le plan national. En effet, aucune région du Niger ne dispose d'un point de service de SFD pour 10.000 habitants.

En 2017, plus d'un million de personnes bénéficient de services du SFD, soit un taux de pénétration de 10% de la population active pour une moyenne de 18,9% en zone UMOA.

Les principales contraintes du secteur du SFD sont : i) la forme juridique de la majorité du SFD ; ii) la mauvaise gouvernance liée aux faibles capacités de gestion des dirigeants ; iii) insuffisance des ressources humaines ; iv) absences de fonds de refinancement et difficultés d'accéder aux crédits des institutions bancaires ; v) non-respect de certaines normes de gestion prudentielle édictée par la BCEAO.

Le problème central du développement du SFD est la mauvaise gouvernance. Les défis de ce sous-secteur sont : i) l'amélioration de la couverture du SFD ; ii) assainissement du secteur de la microfinance ; iii) le renforcement des capacités des acteurs ; iv) la viabilité financière et institutionnelle des SFD.

2.4. Participation citoyenne et inclusion sociale

L'histoire du Niger est caractérisée par le dynamisme des luttes sociales qui ont engendré des changements dans la gouvernance de l'État. De l'indépendance à nos jours, plusieurs événements importants ont eu lieu imposant de nouvelles manières de voir, de penser, de faire et de collaborer. Des mécanismes, des structures et/ou institutions ont été mis en place pour réguler les rapports sociaux, politiques, économiques et culturels entre les différents acteurs de la vie nationale. Cependant, leur fonctionnement et leurs missions ont souvent été problématiques, et les résultats des différentes politiques publiques mises en œuvre n'ont pas toujours répondu aux aspirations et aux attentes.

C'est dans ce contexte de recherche permanente de changement et de forte demande sociale et citoyenne que sont intervenus les événements du 26 juillet 2023 qui ont eu pour résultantes : la contribution du citoyen à la dénonciation de certains accords politiques, économiques et militaires ; l'expression du désir ardent de l'unité nationale ; l'engagement citoyen à participer à la construction nationale ; l'affirmation de la souveraineté nationale et de la sauvegarde de la patrie.

La participation citoyenne et l'inclusion sociale est tributaire de plusieurs maux qui sont notamment : (i) le non-respect des lois et règlements ; (ii) la rétention de l'information ; (iii) la gestion personnalisée des biens publics ; (iv) le non-respect de l'orthodoxie financière et la gestion du personnel ; (v) l'impunité ; (vi) l'insuffisance de culture de redevabilité et reddition des comptes et (vii) les mauvais comportements du citoyen face aux biens publics.

Le problème central est la faible participation des citoyens au processus de développement socioéconomique.

Les principales causes sont : (i) l'insuffisance dans la culture civique du citoyen ; (ii) l'effritement des instances de socialisation ; (iii) la rupture d'égalité entre les citoyens et (iv) la faible implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques.

La principale conséquence est le faible degré du patriotisme.

Les défis sont entre autres : (i) le changement de comportements et de mentalités et (ii) l'encadrement des mouvements citoyens.

1.5. Atouts majeurs

En matière de gouvernance, paix et sécurité, les atouts sont : (i) une volonté politique de prendre les mesures difficiles qui s'imposent et des élites conscientes des défis auxquels est confronté le pays ; (ii) un dialogue national inclusif sur les grands défis de la nation sera organisé ; (iii) une grande capacité de résilience aux chocs et d'adaptation aux changements et (iv) la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) est une opportunité pour renforcer cette résilience socio-économique et lutter efficacement contre l'insécurité.

Dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, les atouts se résument à la disponibilité des sites touristiques et des matières premières (cuir et peaux).

L'atout lié au pétrole est l'existence d'importantes réserves pétrolières.

Quant aux mines et carrières, les atouts sont les suivants : (i) existence d'importantes réserves d'uranium (Quatrième producteur et cinquième rang mondial en termes de réserve) ; (ii) importants gisements d'or dans le Liptako et le Tafassasset et d'importants indices dans le Djado, le sud Aïr et le sud Maradi ; (iii) plusieurs autres substances minérales et terres rares : la cassitérite, le sel, le phosphate, le gypse, le cuivre, le lithium, les pierres semi-précieuses et les matériaux de construction (granite, graviers, sables, argiles, latérites, marbre, calcaire, etc.).

En matière d'énergies, les atouts se présentent comme suit : (i) des énergies renouvelables (solaires, éoliennes et hydroélectriques) et (ii) une réserve importante de charbon (susceptibles d'être exploitées pour la production d'électricité).

Les atouts, dans l'agriculture et l'élevage sont : (i) existence des terres cultivables (19 millions de terres propices à l'agriculture) ; (ii) un cheptel important (25 235 372 UBT en 2020) et (iii) d'importantes réserves en eau (32 milliards d'eau de surface, 2,5 milliards d'eau souterraine renouvelable et 2000 milliards non renouvelable).

1.6. Défis majeurs

Il ressort de l'analyse diagnostique et des éléments de contexte, quatre défis majeurs à relever. Ces défis prennent en compte les dimensions sécuritaire, sociale et économique dans l'optique d'un développement endogène. Il s'agit :

1. De la sécurité du territoire et de ses frontières à travers le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des FDS, le renseignement, l'extension de la police de proximité et du système d'identification nationale, la coopération militaire régionale, la consolidation de la paix ainsi que le renforcement du personnel et l'amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires ;
2. De l'amélioration de la gouvernance et de la mise en place d'une administration publique performante à travers le renforcement de la planification du développement, l'amélioration de la gestion des finances publiques ; la lutte contre la corruption, le changement de

comportements et de mentalités des dirigeants et usagers des services publics ; la responsabilisation, la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

3. Du développement accéléré du capital humain, à travers principalement l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ; le développement de la recherche-développement ; l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi ; l'amélioration de l'offre de soins et services de santé de qualité, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que la maîtrise de l'urbanisation ; la réduction des inégalités de genre et l'élargissement de la protection sociale.
4. Du développement de la chaîne des valeurs de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique (ASPH), pétrolière et minière, à travers notamment le développement des infrastructures économiques résilientes, l'amélioration de l'accès des producteurs aux facteurs de production (eau, intrants de qualité, la mise à disposition aux producteurs des matériels et intrants agricoles), la promotion de la petite et de la grande irrigations ainsi que le développement des industries minières, pétrolières et agroalimentaires et le système de commercialisation.
5. De la participation citoyenne, à travers la création d'un environnement propice à la bonne gouvernance, à la cohésion sociale, à la formation et à la valorisation des ressources humaines, à la créativité, à l'innovation et à la recherche, à la responsabilité citoyenne, à la culture de l'excellence, à l'ouverture et à la modernisation.

3. DEUXIEME CHAPITRE : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. *Vision de développement*

La vision du Niger à l'horizon 2035 est d'être « **un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire** ». ²

S'inscrivant dans cette vision, l'ambition du CNSP et du Gouvernement est de créer les conditions idoines pour faire du Niger : (i) un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) un pays émergent avec des travailleurs respectant des valeurs morales et l'éthique dans la conduite de leurs missions ; (iii) un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité à tous les niveaux ; (iv) un pays respectueux des valeurs environnementales.

Un slogan fédérateur sous-tend cette ambition : « **Ensemble, construisons les bases d'un développement endogène du pays : « Mu Gina Gobe da Kan Mu – Labu Sanni No** ». Cette nouvelle orientation exige une collaboration inédite entre l'ensemble des acteurs et la volonté de faire face à de nouveaux enjeux et de nouveaux défis.

3.2. *Objectifs du PRSP*

L'objectif global est de contribuer à impulser une nouvelle dynamique de développement endogène du Niger.

De façon spécifique, il s'agit de créer les conditions d'un développement endogène.

3.3. *Options de politiques pour le développement endogène*

Le CNSP et le Gouvernement se sont données comme mission d'initier et orienter un processus de réformes fondamentales en République du Niger qui visent la refondation de l'Etat sur la base d'une compréhension moderne du rôle et des missions et attributions des pouvoirs publics dans le contexte national, sous-régional et mondial.

Ces réformes mettront en valeur les concepts « **de souveraineté nationale et de responsabilité** » sur tous les plans (économique, politique, culturel et sécuritaire) au sein de la société. Une condition sine qua non pour l'aboutissement et la réussite de la refondation de l'Etat est l'implication de toutes les couches de la société à travers une participation effective des citoyens et citoyennes à la vie publique sous toutes ses formes. Le citoyen est à la fois l'acteur responsable et le bénéficiaire principal de l'action publique ainsi que le facteur déterminant pour le progrès économique et social durable.

Ce principe doit se refléter et être concrétisé dans le contenu, les moyens et les méthodes de mise en œuvre de toutes les politiques nationales à travers le PRSP qui sera le cadre de référence pour jeter la base d'une refondation totale de la gouvernance dans tous les domaines. La mise

² MP/SDDCCI Niger 2035/Tome 2

en œuvre du PRSP sera fondé sur des investissements et des actions qui vont permettre de maintenir le pays sur la voie d'une croissance durable et de réduction de la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale.

3.4. Résultats attendus du PRSP

Pour relever les défis majeurs et concrétiser l'impulsion de développement endogène, le résultat global attendu au terme de la mise en œuvre du PRSP est le suivant « *les populations s'approprient des conditions d'un développement endogène à l'horizon 2026* ».

La mise en œuvre du PRSP devrait contribuer à atteindre les résultats constitués d'un impact et de cinq effets résumés comme suit :

- Impact : le bien-être de la population est amélioré.
- Effet global 1 : Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé
- Effet global 2 : Le capital humain est développé ;
- Effet global 3 : la croissance économique inclusive et créatrice d'emploi est améliorée ;
- Effet global 4 : Le citoyen nigérien est responsable de son développement.

3.5. Chaîne des résultats

Effets sectoriels	Effets globaux	Impact
La sécurité intérieure et extérieure du pays est améliorée	Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé	Le bien-être de la population est amélioré
Les populations bénéficient équitablement des services publics de qualité		
L'état de droit et les droits humains sont promus		
La gouvernance locale est renforcée		
La gestion du développement et des finances publiques est améliorée		
Le niveau de connaissances et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé	Le capital humain est développé	
Les populations ont accès aux services de santé et d'assistance sociale de qualité		
Les populations ont accès à l'eau potable de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement.		
Les chaines de valeurs agricoles sont développées	La croissance économique inclusive et créatrice d'emplois est améliorée	
Les chaines de valeurs animales sont développées		
La gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée		
Les échanges commerciaux sont accrus		
L'industrie est développée		
Les chaines de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées		
Les usagers bénéficient des services des transports de qualité		
Les usagers bénéficient des services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité		
Les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents		
Le tourisme et l'artisanat sont développés		
Les populations ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins		
La culture civique du citoyen est promue	Le citoyen nigérien est responsable de son développement	
Les valeurs socioculturelles sont restaurées		
La justice sociale est améliorée		
L'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques est efficace et effective.		

3.6. Axes stratégiques du PRSP

L'analyse diagnostique a mis en évidence les défis et les enjeux de développement endogène du Niger. Pour faire face à ceux-ci, 4 axes stratégiques sont retenus : (i) Renforcement de la gouvernance, paix et sécurité ; (ii) Développement inclusif du capital humain ; (iii) Amélioration de la croissance économique et de l'emploi et (iv) et la Promotion de la participation citoyenne.

3.6.1. Axe 1 : Renforcement de la gouvernance, paix et sécurité

Cet axe couvre les domaines suivants : la gouvernance politique et administrative, locale, juridique et judiciaire et la sécurité.

Le résultat attendu de la mise en œuvre de cet axe est l'effet global : « **Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé** ».

L'atteinte de ce résultat stratégique passe par des interventions dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la gouvernance, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques

Il sera atteint par la réalisation des effets sectoriels suivants : (i) la sécurité intérieure et extérieure du pays est améliorée ; (ii) les populations bénéficient équitablement des services publics de qualité ; (iii) l'état de droit et les droits humains sont promus ; (iv) la gouvernance locale est renforcée et (v) la gestion du développement et des finances publiques est améliorée.

3.6.1.1. Effet sectoriel 1.1 : la sécurité intérieure et extérieure du pays est améliorée.

En ce qui concerne la sécurité intérieure et extérieure du pays, les orientations des nouvelles autorités en la matière sont principalement : la réaffirmation de la souveraineté nationale en matière de défense et de sécurité, la diversification du partenariat qui prend en compte les intérêts du pays et la modernisation des équipements.

Les actions majeures concerneront : (i) l'amélioration de l'offre de sécurité publique ; (ii) la défense de l'intégrité du territoire ; (iii) la protection des institutions, des personnes et des biens ; (iv) la consolidation de la paix et (v) le pilotage et la coordination du secteur de la sécurité.

Concernant l'amélioration de l'offre de sécurité publique de façon spécifique, , les actions porteront sur : (i) l'organisation des patrouilles régionales, départementales et transfrontalières ; (ii) la délimitation des frontières ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des FDS ; (iv) la protection des personnes contre les risques et calamités de toutes natures ; (v) la protection des personnes et de leurs biens ; (vi) le renforcement du maillage du territoire ; (vii) la sécurisation des frontières ; (viii) le renforcement de la coopération militaire et sécuritaire ; (ix) le renforcement des actions de lutte contre les nouvelles formes de criminalité.

S'agissant de la défense de l'intégrité du territoire, les interventions porteront sur : (i) l'équipement des forces et l'entretien du matériel ; (ii) la réalisation et réhabilitation d'infrastructures militaires ; (iii) le renforcement de la collaboration entre populations et FDS et (iv) le retour des populations déplacées et (v) la reprise des services publics dans les zones affectées par l'insécurité.

Pour la protection des institutions, des personnes et des biens, les interventions se focaliseront sur le renforcement des capacités des FDS et l'adaptation des réponses aux menaces sécuritaires.

Dans le cadre de la consolidation de la paix et développement, il est prévu de mener des initiatives de développement dans les zones affectées par les conflits, les actions à entreprendre sont relatives à la collaboration FDS/Population, à la préservation et au maintien de la paix à travers des actions de développement.

3.6.1.2. Effet sectoriel 1.2 : les populations bénéficient équitablement des services publics de qualité

Pour l'atteinte de cet effet, les principales interventions s'inscrivent dans le cadre de : (i) l'amélioration de la gestion des affaires intérieures et (ii) le développement des capacités de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat et de la Réforme Administrative.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des affaires intérieures, il s'agit principalement de prendre efficacement en charge les préoccupations des communautés à travers l'offre des services de qualité, les actions suivantes seront envisagées : (i) Améliorer les prestations des Institutions et de l'administration publique ; (ii) Consolider les acquis démocratiques ; (iii) Moderniser le système de l'état civil ; (iv) Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de migration ; (v) Promouvoir les bonnes pratiques administratives ; (vi) Promouvoir les Institutions démocratiques fortes, crédibles et durables et (vii) Remettre le nigérien au travail.

En ce qui concerne le développement des capacités de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat et de la Réforme Administrative, les interventions seront axées sur : (i) l'élaboration des textes législatifs et réglementaires requis ; (ii) la gestion des ressources humaines de l'État ; (iii) le développement et gestion des outils informatiques et statistiques.

Le Gouvernement mettra en œuvre des actions fortes dans le sens de la promotion de la culture du mérite, de la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie dans les services publics. A cette fin, il sera instauré un système d'évaluation annuelle des performances du personnel assorti de sanction et de récompense des travailleurs des secteurs publics et parapublics sur la base des critères objectifs. Des initiatives innovantes seront mises en œuvre pour améliorer l'efficacité et la performance des services publics.

3.6.1.3. Effet sectoriel 1.3 : l'état de droit et les droits humains sont promus

Pour atteindre cet effet, les actions majeures concernent : (i) la promotion de l'accès à la justice ; (ii) l'humanisation du Milieu Carcéral (iii) la promotion et protection des droits

Humains, (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption et (v) le renforcement de la gouvernance du secteur.

Par rapport à la promotion de l'accès à la justice, les actions porteront sur : (i) l'élargissement de la carte judiciaire ; (ii) l'amélioration de la chaîne pénale ; (iii) le développement de l'assistance juridique et judiciaire ; (iv) l'amélioration de la qualité des services fournis.

En ce qui concerne l'humanisation du milieu carcéral, l'accent sera mis sur : (i) la modernisation de la gestion des établissements pénitentiaires ; (ii) le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires ; (iii) la réinsertion des détenus ; (v) la déradicalisation des terroristes détenus et (vi) l'amélioration des conditions de détention, la formation des détenus et leur occupation à des travaux de production.

Relativement à la promotion et protection des droits Humains, il sera envisagé : (i) le renforcement de la promotion et la protection des droits humains et les libertés fondamentales ; (ii) le renforcement de la protection des couches vulnérables et (iii) le renforcement de la lutte contre la traite des personnes, l'interdiction du travail des enfants et l'éradication de la mendicité.

Pour lutter efficacement contre la corruption, la délinquance économique financière et fiscale, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes létales, la Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale (CoLDEFF) et la CENTIF poursuivront la mise en œuvre des stratégies y relatives.

3.6.1.4. Effet sectoriel 1.4 : la gouvernance locale est renforcée

Pour obtenir cet effet, deux extrants ont été identifiés, à savoir : (i) les capacités des autorités et des leaders d'opinions au niveau local sont renforcées et (ii) le cadre institutionnel du processus de décentralisation est renforcé.

En matière du renforcement de la gouvernance locale, les actions s'inscrivent dans le cadre de ***l'amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées***. Le PRSP consolidera les avancées enregistrées en matière de décentralisation.

Les capacités des responsables et autorités locales seront renforcées. Les actions envisagées visent l'amélioration de la viabilité économique des communes, de la qualité de la gouvernance administrative et financière des entités décentralisées et de la transparence et l'implication plus active et inclusive des citoyens dans la conduite des affaires publiques. Ces formations cibleront le corps préfectoral, les maires et les responsables des collectivités territoriales en charge du développement humain.

Les principales interventions se focaliseront notamment sur : (i) l'accélération du transfert des compétences et des ressources ; (ii) l'amélioration de la synergie au niveau déconcentré et décentralisé ; la promotion de l'intercommunalité/inter collectivité ; (iii) l'amélioration de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales; (iv) le renforcement de la gouvernance environnementale et foncière locale ; (v) la révision du statut juridique du CFGCT

pour l'adapter aux besoins en formation des CT ; (vi) le recadrage des objectifs et de la mission de l'ANFICT pour prendre en compte les financements innovants ; (vii) le renforcement des actions de redevabilité et de réédition des comptes vis-à-vis de la population, de l'Etat et des PTF ; (viii) le renforcement des capacités des structures déconcentrées et des acteurs locaux et (ix) la promotion du réseautage au niveau national, sous régional et international.

En matière d'aménagement du territoire et du développement régional et local, l'accent sera mis sur les principales orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire qui s'inscrivent dans le contexte des choix de l'Etat en matière de développement économique et social et de ses engagements internationaux.

3.6.1.5. Effet sectoriel 1.5: la gestion du développement et des finances publiques est améliorée

Dans le cadre de la gestion du développement et des finances publiques, les actions majeures envisagées sont les suivantes : (i) le renforcement de la planification du développement et gestion budgétaire et comptable ; (ii) la mobilisation des ressources financières ; (iii) la gestion macroéconomique ; (iv) le Renforcement de l'action diplomatique ; (vi) la protection des intérêts, assistance, défense, protection des nigériens de l'Extérieur et (vii) la gouvernance du secteur.

En matière de Planification du développement et gestion budgétaire et comptable, concernant le volet Planification du développement, les actions sont les suivantes : (i) le renforcement de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation ; (ii) l'amélioration de la performance des projets et programmes de développement ; (iii) le renforcement du Système Statistique National ; (iv) la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation ; (v) l'institutionnalisation de l'évaluation comme une fonction essentielle de la gestion des politiques publiques.

Des dispositions seront prises pour renforcer la qualité et la disponibilité des données produites par le Système Statistique National (SSN).

Concernant le volet gestion budgétaire et comptable, le gouvernement s'engage dans la création d'un espace budgétaire nécessaire à la poursuite des investissements publics structurants à hauteur de 65% du budget, notamment dans les infrastructures sanitaires, hydro-agricoles et dans l'éducation ainsi que la promotion d'un secteur privé dynamique et moderne, porteur de croissance, conformément aux orientations du CNSP. Les actions porteront sur : (i) l'élaboration et exécution du Budget, (ii) le Renforcement de contrôle de l'exécution du budget et reddition des comptes ; (iii) l'amélioration du reporting budgétaire et comptable et (iv) l'appui à la mise en œuvre de la comptabilité des matières. (vi) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense et (vii) un endettement prudent et une gestion efficace et efficiente de la dette.

Pour la mobilisation des ressources financières, particulièrement les ressources internes, les actions seront axées sur le renforcement et la consolidation de la stabilité du cadre macro

budgétaire (i) le Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des régies ; (ii) la centralisation et diffusion de l'information financière ; (iii) la Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; (iv) le Renforcement de l'audit et du contrôle au sein des régies ; (v) la Simplification des procédures fiscales et douanières.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, l'accent sera mis sur l'amélioration des capacités d'absorption de l'économie et la révision du contenu de la coopération au développement. Ces efforts se traduiront notamment par : (i) l'alignement des interventions des PTF aux orientations stratégiques du Gouvernement ; (ii) la création d'un cadre institutionnel adéquat pour assurer davantage l'application de ce principe ; (iii) l'amélioration du suivi et de la performance des projets de développement ; (iv) l'optimisation des incitations financières, fiscales et administratives pour les investissements et ; (v) la promotion des investissements directs étrangers à travers les partenariats public-privé, mais aussi le partenariat privé-privé gagnant-gagnant.

Dans le cadre de la Gestion macroéconomique, les actions porteront sur : (i) l'amélioration du cadre de l'analyse économique ; (ii) l'amélioration du cadrage macroéconomique et budgétaire ; (iii) le suivi conjoncturel et réalisation des études économiques ; (iii) le développement de la coopération ; (iv) la coordination de la mise en œuvre des réformes ; (v) le contrôle des professions bancaires et libérales dans les domaines financier et comptable ; (vi) l'appui au développement du système financier, des secteurs privés et des assurances ; (vii) l'amélioration de la gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) ; de gestion des dépôts et consignations et (viii) la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre et accélérer la mise en œuvre des réformes économiques et financières, notamment celles relatives aux efforts d'amélioration de la qualité, de l'efficacité de la dépense publique et de mobilisation des ressources.

En matière du Renforcement de l'action diplomatique, les actions concerneront : (i) la Consolidation et élargissement de la carte diplomatique du Niger ; (ii) Renforcement de la Coopération économique ; (iii) l'Implication de la diaspora dans le processus de développement du Niger et (iv) la promotion d'une coopération décentralisée.

Par ailleurs, l'accent sera aussi mis sur la nouvelle coopération régionale mise en place (AES). En effet, un plaidoyer politique continu sera mené en faveur de l'intégration régionale sur le plan monétaire ainsi que dans la perspective de l'établissement des Institutions financières. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de notre diaspora, le Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur sera redynamisé, afin de créer des conditions favorables à la contribution de ces derniers au développement du pays.

3.6.2. Axe 2 : Développement inclusif du capital humain

Le capital humain constitue une des plus grandes ressources potentielles d'un pays. Au regard des défis relevés, le développement du capital humain passera par le rehaussement du niveau de connaissances et d'apprentissage des populations, le développement de la recherche et

l'innovation, l'accès équitable à la santé et à l'eau potable de qualité et à l'assainissement.

Le résultat attendu de la mise en œuvre de cet axe est l'effet global : « **le capital humain est développé** ». Il sera atteint par la réalisation des effets sectoriels suivants : (i) le niveau de connaissances et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé ; (ii) les populations ont accès aux services de santé et d'assistance sociale de qualité et (iii) les populations ont accès à l'eau potable de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement.

3.6.2.1. Effet sectoriel 2.1 : le niveau de connaissances et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé

Cet effet sera induit par la réalisation des **actions majeures** suivantes : (i) le développement de l'accès et de l'équité de l'éducation et de la formation ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ; (iii) le développement de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage ; (iv) l'amélioration de la coordination, du pilotage et de la gestion administrative de la politique de l'éducation et de la formation ; (v) le développement de l'Enseignement supérieur ; (vi) le développement de la Recherche et de l'Innovation ; (vii) le pilotage et l'administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; (viii) la promotion de la jeunesse et des sports ; (ix) le développement du sport et des infrastructures sportives et (x) le développement de la culture et des arts.

Dans le cadre du développement de l'accès et de l'équité de l'éducation et de la formation, les actions porteront sur : (i) le développement du préscolaire ; (ii) le développement équitable des infrastructures et équipements scolaires ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès et la rétention et (iv) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Vulnérabilité (SNRV). **Dans ce cadre le Gouvernement lancera une vaste campagne de sensibilisation en matière de construction de classe avec la participation des communautés.**

En matière de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, les actions sont les suivantes : (i) la poursuite de la réforme curriculaire ; (ii) la formation initiale et continue des enseignants, formateurs et encadreurs ; (iii) l'évaluation des acquis scolaires ; (iv) la dotation des établissements scolaires et centres de formation en manuels, fournitures scolaires, matière d'œuvre, produits et matériels d'expérimentation et (v) la mise en place des contrats de performance à tous les niveaux.

En ce qui concerne le développement de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage, il s'agit de : (i) l'alphabétisation fonctionnelle et formation des adultes et des jeunes de plus de 15 ans ; (ii) l'éducation et formation des jeunes déscolarisés et (iii) le renforcement de l'apprentissage et de l'accompagnement à l'insertion des sortants. Création de passerelle entre l'alpha et l'école moderne

Pour l'amélioration de la coordination, du pilotage et de la gestion administrative de la politique du secteur, les actions seront les suivantes : (i) la production et diffusion des annuaires statistiques à temps ; (ii) la mise en œuvre de la carte scolaire ; (iii) l'amélioration de la communication du ministère ; (iv) l'octroi de subvention aux structures d'appui à la gestion des

établissements scolaires et des centres de formations ; (v) le renforcement des capacités des acteurs ; (vi) l'utilisation rationnelle des enseignants et (vii) la dotation en moyens matériels et de fonctionnement des services centraux, déconcentrés et rattachés.

S'agissant du développement de l'Enseignement supérieur, les actions vont porter sur : (i) la mise en place d'infrastructures, matériels et équipements universitaires ; (ii) l'amélioration des œuvres universitaires ; (iii) la restructuration des offres de formation ; (iv) le développement des filières courtes professionnalisantes ; (v) la normalisation des années académiques des UPN et de l'EMIG et (vi) l'amélioration des offres de services des institutions rattachées.

En ce qui concerne le développement de la Recherche et de l'Innovation, les actions porteront sur : (i) la mise en œuvre de la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (POSTINI) ; (ii) la restructuration et coordination de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ; (iii) la vulgarisation des produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et (iv) la mise en valeur des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Pour le pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les actions porteront sur : (i) la production et diffusion des données statistiques annuelles ; (ii) l'appui au fonctionnement des institutions rattachées ; (iii) l'appui au fonctionnement des services centraux et (iv) la mise en œuvre de la politique sectorielle.

S'agissant de la promotion de la jeunesse, les actions sont les suivantes : (i) le renforcement de l'accès à une éducation et une formation de qualité, (ii) le renforcement de la vie associative des jeunes pour un développement durable et (iii) l'accompagnement et insertion des jeunes dans la vie socio-économique.

Le développement du sport et des infrastructures sportives sera assuré par (i) le renforcement des infrastructures et équipements sportifs, (ii) l'organisation et la participation aux compétitions sportives et (iii) la détection, la sélection et la formation des jeunes talents.

Quant au développement de la culture et des arts, il s'agira de : (i) le renforcement des infrastructures et équipements culturels et (ii) l'accès à l'enseignement artistique et culturel de qualité.

Pour le pilotage, coordination et gestion administrative de la Politique de la Jeunesse, de la Culture, des Arts et des Sports, les actions concerneront : (i) la gestion de l'information statistique, de la communication et du cadre réglementaire et (ii) le renforcement des capacités techniques des cadres centraux et déconcentrés.

3.6.2.2. Effet sectoriel 2.2 : les populations ont accès aux services de santé et d'assistance sociale de qualité

Les actions majeures qui vont permettre la réalisation de cet effet sont : (i) l'accès aux soins de

santé et services sociaux de qualité (ii) le suivi de la croissance démographique et (iii) le pilotage, coordination et gestion administrative de la politique de santé.

S'agissant de l'accès aux soins de santé et services sociaux de qualité, les actions concernent : (i) l'amélioration de la santé de reproduction ; (ii) le renforcement des infrastructures sanitaires ; (iii) le renforcement des équipements sanitaires et des capacités de leur maintenance ; (iv) l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux produits de santé ; (v) le renforcement de la lutte contre les principales maladies transmissibles, non transmissibles et tropicales négligées et (vi) la prise en charge de la malnutrition.

Pour le suivi de la croissance démographique, les actions porteront sur : (i) la communication et plaidoyer pour un changement social et comportemental en faveur d'une transition démographique ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles en santé maternelle et (iii) le renforcement des capacités des leaders d'opinion sur les thématiques du dividende démographique.

En ce qui concerne le pilotage, coordination et gestion administrative de la politique de santé, les actions porteront sur : (i) le pilotage, le dialogue et la coordination des actions et des partenaires du secteur ; (ii) la gestion des ressources matérielles, financières ; (iii) la gestion des ressources humaines ; (iv) la gestion du système national d'information sanitaire et (v) la planification et suivi-évaluation.

3.6.2.3. Effet sectoriel 2.3 : les populations ont accès à l'eau potable de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement

L'accès équitable des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement passe par la réalisation des actions majeures suivantes : (i) l'accès à l'eau potable et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) l'amélioration de l'hygiène, l'assainissement et le cadre de vie et (iii) le renforcement du pilotage, de la coordination et de la gestion administrative des politiques d'hydraulique et d'assainissement.

Dans le cadre de l'accès à l'eau potable et la GIRE, les actions porteront sur : (i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain ; (iii) la mise en œuvre de la GIRE et (iv) la connaissance et le suivi des ressources en eau.

En matière de l'amélioration de l'hygiène, de l'assainissement et du cadre de vie, il s'agira : le renforcement de la communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement ; (ii) le renforcement des formations sanitaires, des établissements scolaires et des autres lieux publics en équipements et systèmes adéquats d'assainissement et (iii) l'amélioration de la gestion des déchets et du cadre de vie. **Ces actions seront accompagnées des participations volontaires des populations pour l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain suite aux campagnes de sensibilisation que seront menées.**

Pour le pilotage, coordination et gestion administrative des politiques d'hydraulique et

d'assainissement, les actions sont les suivantes : (i) la gestion des ressources humaines ; (ii) la coordination et communication et (iii) la gestion administrative et financière.

3.6.3. Axe 3 : Amélioration de la croissance économique et de l'emploi

L'Axe « **Amélioration de la croissance économique endogène et de l'emploi** » vise à créer des conditions de transformation structurelle de l'économie nigérienne, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents.

L'obtention de ce résultat, passe par la réalisation des effets suivants : (i) La croissance économique inclusive et créatrice d'emplois est améliorée ; (ii) les chaines de valeurs agricoles sont développées ; (iii) les chaines de valeurs animales sont développées ; (iv) la gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée ; (v) les échanges commerciaux sont accrus ; (vi) l'industrie est développée ; (vii) les chaines de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées ; (viii) les usagers bénéficient des services des transports de qualité ; (ix) les usagers bénéficient des services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité ; (x) les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents et ; (xi) le tourisme et l'artisanat sont développés.

L'effet global attendu de cet axe est le suivant : « La croissance économique inclusive et créatrice d'emplois est améliorée ».

Pour atteindre cet effet, les efforts se concentreront sur la réalisation des effets sectoriels ci-après : (i) les chaines de valeurs agricoles sont développées ; (ii) les chaines de valeurs animales sont développées ; (iii) la gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée ; (iv) les échanges commerciaux sont accrus ; (v) l'industrie est développée ; (vi) les chaines de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées ; (vii) les usagers bénéficient des services des transports de qualité ; (viii) les usagers bénéficient des services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité ; (ix) les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents ; (x) le tourisme et l'artisanat sont développés et (xi) les populations ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins.

3.6.3.1. Effet sectoriel 3.1 : Les chaines de valeurs agricoles sont développées

Dans le cadre de l'atteinte de la souveraineté alimentaire, un programme prioritaire de transformation du potentiel agricole et de création d'emploi pour les jeunes sera développé. Ce programme sera orienté vers : i) le développement d'une approche de promotion des cultures de rente ; ii) la valorisation des terres récupérées ; iii) le développement des cultures irriguées par la mobilisation des eaux et la promotion des infrastructures agricoles ; iv) la diversification des cultures à haute valeur commerciale et nutritionnelle.

Dans le domaine de l'agriculture, la principale orientation concerne la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Pour ce faire, les actions majeures porteront sur : (i) le développement des productions végétales ; (ii) la transformation/conservation des produits agricoles et commercialisation voire exportation de ceux qui sont compétitifs.

Le développement des productions végétales passera par : (i) le développement de

l'irrigation (Aménagements hydroagricoles de 16000 ha et petite irrigation de 9000 ha) ; (iii) la diversification et l'intensification des cultures pluviales ; (iv) accompagner les producteurs à travers la mise en place d'intrants et équipements agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, équipements d'exhaure, petits matériels et outillages).

Concernant la transformation des produits agricoles, il s'agit de : (i) mettre en place des infrastructures et équipements de stockage et de conservation ; (ii) développer l'agro-industrie et (iii) appuyer la transformation artisanale des produits agricoles.

3.6.3.2. Effet sectoriel 3.2 : Les chaines de valeurs animales sont développées

Dans le cadre de l'atteinte de la souveraineté alimentaire, un programme prioritaire de transformation du potentiel pastoral et de création d'emploi pour les jeunes sera développé. Ce programme sera orienté vers : i) le développement d'une approche de promotion des cultures fourragères et des produits d'élevage ; ii) l'aménagement des terres pastorales récupérées ; iii) la promotion des infrastructures pastorales ; iv) la diversification des productions pastorales à haute valeur commerciale et nutritionnelle.

Le développement des chaines de valeurs animales se fera à travers les actions majeures suivantes : (i) le développement des productions animales et (ii) la valorisation des produits pastoraux.

Dans le cadre du développement des productions animales, les réalisations concerneront : (i) la promotion de l'aviculture par l'amélioration des conditions d'élevage traditionnel et moderne (habitat, alimentation, santé) ; (ii) l'amélioration de la santé animale ; (iii) l'accroissement de la productivité du cheptel et (iii) le renforcement des capacités de résilience des éleveurs.

En matière de valorisation des produits pastoraux, les actions à mener porteront sur : (i) la conservation des produits pastoraux ; (ii) la transformation et conservation des produits pastoraux ; (iii) la mise en place d'un mécanisme de commercialisation adapté aux besoins des populations voire exportation de ceux qui sont compétitifs.

3.6.3.3. Effet sectoriel 3.3 : La gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée

Dans le cadre de l'atteinte de la souveraineté alimentaire, un programme prioritaire de transformation du potentiel sylvicole et halieutique et de création d'emploi pour les jeunes sera développé.

Dans le domaine de l'environnement, le développement du PRSP reposera principalement sur : (i) l'atténuation des effets négatifs du changement climatique et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes ; (ii) la Gestion Durable des Terres, des Eaux et de la biodiversité et la sensibilisation et l'implication effective de la population dans la gestion de l'environnement ; la valorisation des espèces locales (iii) le respect des engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.

3.6.3.4. Effet sectoriel 3.4 : Les échanges commerciaux sont accrus

L'accroissement des échanges commerciaux passera par : (i) le développement de la culture entrepreneuriale de type formel ; (ii) le développement des infrastructures de soutien (marchés, ressources en eau, pistes rurales, électrification rurale, stockage, etc.) ; (iii) l'assouplissement de la fiscalité pour le développement du commerce ; (iv) le renforcement qualité des produits commercialisés ; (v) la vulgarisation des textes sur la concurrence et la protection du droit des consommateurs ; (vi) la facilitation de l'accès aux crédits privés ; (vii) la promotion de la consommation locale.

3.6.3.5. Effet sectoriel 3.5 : L'industrie nigérienne est développée

L'industrie est un levier important pour l'accélération du rythme de croissance et la transformation structurelle de l'économie. Par ses investissements et consommations intermédiaires (les produits qu'elle utilise dans le cadre de ses processus de production), elle fait souvent travailler de nombreux autres secteurs.

La promotion de l'industrie passera par la mise en œuvre des actions majeures suivantes : (i) le développement des infrastructures d'accueil des unités industrielles modernes de grandes envergures comme de type artisanal ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel ; (iii) la promotion du contenu local.

3.6.3.6. Effet sectoriel 3.6 : Les chaînes de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées

Le développement des chaînes de valeurs pétrolières, minières et énergétiques avec un contenu local promu est une stratégie visant à maximiser les avantages économiques et financiers pour le pays (création d'emplois, augmentation des recettes de l'Etat et stimulation du développement de l'industrie locale).

Les actions majeures à entreprendre se résument comme suit : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur pétrolier, minier et énergétique ; (ii) le développement de la chaîne de valeurs pétrolières, et minières ; (iii) le développement du contenu local du secteur pétrolier ; (iii) le développement de l'infrastructure géologique, diversification, intégration et gestion durable de l'environnement minier et pétrolier et ; (iv) l'amélioration de l'offre et de l'accès à l'énergie. La dénonciation et ou la révision des accords existants pour les adapter aux intérêts stratégiques du pays, la création des comptoirs d'échange ou des raffineries (or).

L'amélioration de la gouvernance du secteur pétrolier, minier et énergétique passera par : (i) le renforcement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire du secteur ; (ii) la présentation et visibilité du secteur ; (iii) la planification et le suivi-évaluation des projets et programmes du secteur ; (iv) la nationalisation des postes d'emploi dont les profils existent au Niger ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la fiscalité minière et pétrolière. Les extrants suivants permettront d'atteindre le résultat d'effet : (i) les textes légaux et réglementaires sont adaptés aux nouvelles exigences du secteur et : (ii) les acteurs du secteur ont les compétences techniques requises et disposent des équipements adéquats pour mener leurs travaux.

Dans le cadre du développement de la chaîne de valeurs du secteur pétrolier et minier les actions porteront sur : (i) le développement des infrastructures pétrolières et pétrochimiques ; (ii) la modernisation du cadastre et la promotion du potentiel pétrolier ; (iii) l'amélioration de la mobilisation des recettes minières et pétrolières ; (iv) la responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et Développement, des compétences, et du Contenu local (Elaboration et mise en place d'un schéma directeur des dépôts d'hydrocarbures) et (v) le Contrôle de l'exécution du programme de travaux et du budget des sociétés minières et pétrolières.

Le développement du Contenu Local du secteur pétrolier visera : (i) l'accroissement de l'approvisionnement de biens et de services en provenance des opérateurs locaux de la part des sociétés minières ; (ii) l'accroissement de la quantité et la qualité de l'emploi local par les sociétés minières ; (iii) l'augmentation des retombées des investissements miniers dans les secteurs non miniers ; (iv) le renforcement de la transformation locale (enrichissement) des produits des opérations minières ; (v) la valorisation des produits miniers ; (vi) le renforcement des capacités des acteurs locaux en tant qu'opérateurs du secteur minier, y compris les entreprises publiques (favoriser les entreprises minières nationales).

Concernant le développement de l'infrastructure géologique, la diversification, l'intégration et la gestion durable de l'environnement minier, il s'agira de : (i) développer l'infrastructure géologique de base ; (ii) promouvoir la politique minière ; (iii) renforcer le partenariat dans le secteur ; (iv) suivre et contrôler les activités minières, des carrières et des EDII ; (v) développer les filières et (vi) renforcer la protection de l'environnement.

L'amélioration de l'offre et de l'accès à l'énergie se fera à travers : (i) le renforcement des capacités de production et de transport en énergie électrique du pays ; (ii) l'extension et densification du réseau de distribution ; (iii) la promotion des services énergétiques modernes et (iv) la création des conditions de mise en œuvre du programme électronucléaire national et régional, la mise en œuvre du programme électronucléaire du Niger, à travers les actions suivantes : (a) l'évaluation de l'infrastructure nucléaire dans les 19 domaines du programme ; (b) la mise aux normes de l'infrastructure nucléaire et la signature du contrat pour la construction de la centrale et (c) la construction de la centrale nucléaire et sa connexion au réseau.

3.6.3.7. Effet sectoriel 3.7 : les usagers bénéficient des services des transports de qualité

Les infrastructures sont le socle essentiel sur lequel se bâtissent le développement et la compétitivité de l'économie. Ainsi, le gouvernement compte développer des infrastructures de qualité et résilientes pour accompagner la transformation structurelle de l'économie.

Pour se faire, les actions majeures à entreprendre sont les suivantes : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur ; (ii) le développement, préservation et entretien des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales ; (iii) désenclaver les zones rurales et (iv) développer les services des transports de qualité de surface, aérien et de la météorologie.

En matière de gouvernance du secteur, les actions à mener concerneront : (i) la conception et le pilotage de la politique et de la stratégie du ministère ; (ii) la gestion des systèmes d'information et de communication du ministère ; (iii) la planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère ; (iv) la gestion des ressources humaines et la

gestion des ressources matérielles et financières et (i) le renforcement des capacités des professionnels des acteurs.

Pour le développement, la préservation et l'entretien des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales, il s'agira de : (i) poursuivre l'aménagement et le bitumage de routes et de voiries urbaines ; (ii) construire les routes en terre moderne ; (iii) construire les ouvrages de franchissement ; (iv) construire les voies ferrées ; (v) réhabiliter les routes bitumées et (vi) entretenir les routes bitumées, les routes en terre et les ouvrages d'assainissement.

Le désenclavement des zones rurales se fera à travers : (i) la construction des routes rurales en vue du désenclavement des zones de production et l'accessibilité aux marchés ; (ii) la réhabilitation des routes rurales et (iii) l'assistance technique aux Collectivités.

Concernant le développement des services des transports de qualité de surface, aérien et de la météorologie, les actions porteront sur : (i) la facilitation des Transports de surface ; (ii) l'amélioration de la sécurité routière ; (iii) la modernisation du transport fluvial ; (iv) l'amélioration des infrastructures aéroportuaires ; (v) l'amélioration de la sécurité et la sûreté aérienne et (vi) le renforcement du réseau d'observations et résilience des populations face aux différents risques climatiques.

3.6.3.8. Effet sectoriel 3.8 : les usagers bénéficient des services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité

L'ambition est de promouvoir les infrastructures et les services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité sera traduite à travers : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur ; (ii) le développement des infrastructures et des services des communications électroniques et des postes et (iii) l'amélioration de qualité des prestations des médias.

Le renforcement de la gouvernance du secteur se réalisera à travers : (i) la conception et le Pilotage des politiques, programmes et projets du ministère ; (ii) la gestion des systèmes d'informations du secteur ; (iii) la planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du secteur ; (iv) le renforcement des capacités humaines des agents ; (v) la Gestion des marchés publics et des délégations de service public ; (vi) la gestion des ressources matérielles et financières et (v) le renforcement du cadre législatif et réglementaire.

Concernant l'amélioration de qualité des prestations des médias ; il s'agira de : (i) Réhabilitation / Création et Appui aux activités des radios communautaires ; (ii) Réhabilitation de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) ; (iii) Amélioration de la production et diffusion de l'information ; (iv) Sécuriser les centres CETV (TDN) ; (v) Renforcer la diffusion audiovisuelle ; (vi) ESSCOM (IFTIC) et (vii) Réhabiliter les centres d'écoute et activités des radios clubs.

Le développement des infrastructures et des services des communications électroniques et des postes passera par : (i) la Construction du réseau backbone national en fibre optique et Datacenter ; (ii) le Développement des capacités cybersécurité ; (iii) le Développement des services numériques ; (iv) la Promotion des communications électroniques ; (v) le Développement des réseaux physiques et électroniques postaux ; (vii) la Promotion des services numériques postaux et inclusion financière et (viii) le Renforcement des capacités des acteurs du programme.

3.6.3.9. Effet sectoriel 3.9 : les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents.

L'atteinte de ce changement se fera à travers : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) l'amélioration du cadre de vie ; (iii) la modernisation de la gestion des domaines et (iv) l'amélioration de la couverture cartographique du territoire et (v) le développement des infrastructures urbaines.

L'amélioration de la gouvernance du secteur se fera à travers : (i) la définition de la politique et/ou des stratégies du secteur ; (ii) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire ; (iii) la Planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation des programmes du ministère ; (iii) la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; (iv) le Contrôle administratif et technique des services.

L'amélioration du cadre de vie portera sur : (i) la Réhabilitation des Anciens quartiers ; (ii) la Création des pôles urbains et Acquisition foncière ; (iii) l'Encadrement de la production et de la gestion des logements locatifs ; (iv) la Construction des logements sociaux et des Bâtiments et édifices publics ; (v) le Renforcement des centres urbains et en équipements et (vi) le renforcement de la Voirie et réseaux divers.

Concernant la Modernisation de la Gestion des Domaines, les réalisations concerneront : (i) la Couverture en cartographie à très grande échelle du territoire national ; (ii) l'Établissement des plans d'assemblage géo référencés à l'échelle 1/5000 des grands centres urbains et (iii) la Numérisation du domaine et la mise en place du SIF,

Pour améliorer la Couverture cartographique du territoire, l'accent sera mis sur : (i) la Cartographie à différentes échelles du territoire ; (ii) le Nivellement général ; (iii) les Géodésiques du 1er et 2eme ordre et (iv) la Création du système d'information géographique.

En matière de développement des infrastructures urbaines, il s'agira de : (i) poursuivre la construction des logements sociaux ; (ii) le renforcement des capacités des promoteurs immobiliers et (iii) le renforcement du financement de l'habitat et de l'immobilier. le déguerpissement des occupations anarchiques des voies et espaces publics ; la construction des espaces récréatifs et d'embellissement des villes

3.6.3.10. Effet sectoriel 3.10 : Le tourisme et l'artisanat sont développés

Le Gouvernement est conscient que la contribution actuelle du secteur du tourisme et l'artisanat à l'économie et à l'emploi est relativement faible. Il importe à cet effet, en se basant sur une démarche qualité, de créer une identité touristique, entres autres, autour des produits touristiques.

Pour développer le tourisme et l'artisanat, les actions majeures porteront : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur, (ii) le développement des infrastructures et équipement touristiques et artisanales répondant aux normes internationales ; (iii) la promotion de la destination Niger et la certification des produits artisanaux.

Dans le cadre du le renforcement de la gouvernance du secteur du tourisme les réalisations porteront sur : (i) la gestion du système d'information du cadre règlementaire et des données

statistiques ; (ii) la Planification, programmation et suivi-évaluation et la gestion des ressources et de l'action sociale.

En matière de développement des infrastructures artisanales répondant aux normes internationales, il s'agira de mettre en œuvre le Programme d'Amélioration de la Compétitivité de l'Artisanat (PACA), à travers : (i) la construction et la réhabilitation des infrastructures artisanales ; (ii) le renforcement des compétences techniques des artisans ; (iii) l'acquisition des nouvelles parts de marché et (iv) le renforcement du dispositif organisationnel artisanal.

Pour la promotion de la destination Niger et la certification des produits artisanaux passeront par la redynamisation du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat (Amélioration de la Compétitivité du Tourisme PACT), à travers : (i) le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du secteur touristique ; (ii) le renforcement des structures d'accueil ; (iii) l'opérationnalisation des sites touristiques ; (iv) la promotion de la destination touristique Niger.

3.6.3.11. Effet sectoriel 3.11 : les populations ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins

L'accès au financement dans les meilleures conditions est une priorité pour contribuer à la création des conditions d'un développement économique et social endogène. Il s'agira notamment de pouvoir emprunter à un taux d'intérêt considérablement réduit grâce à un dispositif de bonification. Le financement effectif et efficace de cette force productive contribuera à la création d'emplois.

A cet effet, les actions majeures porteront sur : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur (ii) l'assainissement et la professionnalisation de la microfinance ; et (iii) le développement de la finance digitale ; (iv) la mise en œuvre des mesures incitatives liées à la promotion des PME/PMI ; (v) la promotion des initiatives développées en faveur du financement des PME/PMI ; (vi) la promotion de nouvelles formes de financement et de garanties.

3.6.4. Axe 4 : Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale

En matière de participation citoyenne, l'objectif est de faire du citoyen le moteur de la construction nationale dans les domaines politique, économique, social et culturel.

L'effet global attendu est : **le citoyen nigérien est responsable de son développement.**

Cet effet global est induit par les effets sectoriels suivants : (i) la culture civique du citoyen est promue ; (ii) les valeurs socioculturelles sont restaurées ; (iii) la justice sociale est améliorée et (iv) l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques est efficace et effective.

Pour réaliser ces effets, il convient de mettre en place un programme solide de Communication pour un Changement de Comportements et de Mentalités (CCCM) qui aura pour résultante la participation effective du citoyen à la gestion des affaires publiques.

3.6.4.1. Effet sectoriel 4.1 : la culture civique du citoyen est promue

L'atteinte de cet effet passera par la mise en œuvre des actions majeures suivantes : (i) la création d'un environnement juridique favorable à l'émergence d'une citoyenneté responsable ; (ii) la mise en place de mécanismes de communication sur l'action citoyenne ; (iii) la création de cadres d'expression et d'action citoyenne orientés sur le développement endogène et couvrant l'ensemble du territoire national et (iv) la promotion de la participation citoyenne et de la solidarité nationale.

Concernant la création d'un environnement juridique favorable à l'émergence d'une citoyenneté responsable, les réalisations consisteront à : (i) élaborer/adapter les textes relatifs à la citoyenneté et les vulgariser et (ii) encourager la mise en place des structures de veille citoyenne pour s'assurer du respect strict des textes.

Dans le cadre de la mise en place de mécanismes de communication sur l'action citoyenne, les activités à mener sont : (i) concevoir les outils et des messages clairs spécifiques à chaque cible ; (ii) organiser des rencontres d'Information d'Education et de Communication (IEC) sur les droits et devoirs civiques ; (iii) développer des actions de communication pour un changement de comportement et de mentalité à travers les canaux les plus appropriées et (iv) censurer les messages malsains véhiculés sur les réseaux sociaux et autres médias.

Concernant la création des cadres d'expression et d'action citoyenne, les réalisations consisteront à : (i) renforcer les capacités des jeunes dans l'entrepreneuriat multi secteurs et (ii) promouvoir la citoyenneté dès le bas âge.

En matière de promotion de la participation citoyenne et la solidarité nationale, les activités à mener visent à : (i) renforcer le service national de participation (N'Dounga) et en créer d'autres (CPT/CPR) ; (ii) réinstaurer les services militaires ; (iii) renforcer les centres de formation professionnelle ; (iv) promouvoir les valeurs traditionnelles et les mécanismes traditionnels de solidarité (parenté à plaisanterie, lutte traditionnelle, festivals de la jeunesse, autres rencontres interculturelles, etc.) et (v) développer des initiatives locales porteuses.

3.6.4.2. Effet sectoriel 4.2 : les valeurs socioculturelles sont restaurées

L'atteinte de cet effet passera par la mise en œuvre des actions majeures suivantes : (i) la promotion des valeurs et mécanismes traditionnels de solidarité et (ii) le développement des cadres de dialogue inter générationnel et inter culturel sur les normes traditionnelles positives.

Concernant la promotion des valeurs et mécanismes traditionnels de solidarité, les réalisations consisteront à : (i) inventorier les valeurs et mécanismes traditionnels ; (ii) réhabiliter le droit d'ainesse au regard de la tendance constatée de la primauté du matériel sur les relations sociales ; (iii) instaurer un mécanisme de reconnaissance des droits des personnes âgées.

Concernant le développement des cadres de dialogue inter générationnel et inter culturel sur la promotion des normes traditionnelles positives, l'activité à mener vise à créer des espaces de dialogue entre les jeunes, les chefs traditionnels, les élus locaux et les leaders religieux et les rendre opérationnels.

3.6.4.3. Effet sectoriel 4.3 : la justice sociale est améliorée

Les actions majeures ci-après seront mises en œuvre : (i) la création des conditions pour un accès équitable du citoyen aux services publics et (ii) la promotion de l'autonomisation économique de tous les citoyens sans exclusion.

En matière de création des conditions pour un accès équitable du citoyen aux services publics, les activités à mener visent à : (i) Rendre transparente la gestion des concours et recrutements ; (ii) instituer un système transparent et équitable de distribution des ressources et de cessions des biens publics et (iii) améliorer l'accessibilité aux services publics en faveur du citoyen.

Concernant la promotion de l'autonomisation économique de tous les citoyens sans exclusive, les réalisations consisteront à : (i) renforcer l'assistance en faveur des citoyens indigents ; (ii) privilégier les recrutements des nationaux au niveau des sites d'exploitation des ressources nationales et des entreprises étrangères installées au Niger et (iii) promouvoir un mécanisme d'insertion et de reconversion professionnelle ; (iv) mettre en place un mécanisme d'éradication de la mendicité.

3.6.4.4. Effet sectoriel 4.4 : l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques est efficace et effective

Les actions majeures prévues sont : (i) l'association du citoyen au processus de prise de décisions à tous les niveaux ; (ii) l'instauration d'un mécanisme de redevabilité et de reddition des comptes et (iii) la création des cadres de participation citoyenne aux actions de développement.

En matière d'association du citoyen au processus de prise des décisions à tous les niveaux, les activités suivantes sont à mener : (i) recueillir les avis des citoyens relativement à toute question les concernant autant que possible et à tous les niveaux et (ii) veiller à l'implication du citoyen dans le processus de mise en œuvre et suivi/évaluation des politiques publiques.

Concernant l'instauration d'un mécanisme de redevabilité et de reddition des comptes, les activités consisteront à : (i) créer des cadres d'interpellation des autorités à différents niveaux par rapport à la non-application des textes existants en la matière ; (ii) rappeler à l'ordre les gestionnaires sur leurs obligations de rendre compte et (iii) sanctionner tout responsable qui irait à l'encontre de l'obligation de rendre compte.

En matière de création des cadres de participation citoyenne aux actions de développement, les activités à mener visent à : (i) développer un climat de confiance entre les citoyens eux-mêmes et entre citoyens et autorités à différents niveaux et (ii) encadrer la participation citoyenne.

3.7. Stratégie de financement du PRSP

Le cadrage macroéconomique et budgétaire dégage une enveloppe financière et un plan de financement prévisionnel du programme d'investissement contenu dans le PRSP 2024-2026.

Le coût global nécessaire pour la mise en œuvre du PRSP est de 8 754,9 milliards de FCFA dont environ 6 070,5 milliards pour le secteur public. Il se dégage un besoin de financement

global de 2 684,3 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels et par des émissions de titres publiques (emprunts obligataires) sans compromettre la soutenabilité de la dette.

Les investissements devraient être financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations de Trésor sur le marché financier régional, la rationalisation des dépenses publiques, les financements privés (y compris auprès des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale.

En outre, des prêts devraient être contractés à des conditions concessionnelles (taux d'intérêt et les échéances) et orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures.

Le volume de prêts contractés respecterait les ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette. Les partenaires dont les conditions de prêts sont très souples et flexibles pourraient être privilégiés dans le financement du PRSP.

Le tableau suivant donne la répartition des prévisions de financement du PRSP 2024-2026 par axe stratégique.

Tableau 11 : Répartition des prévisions de financement du PRSP 2024-2026 par axe stratégique (en million FCFA)

Axes	Coût total	Financement acquis			GAP
		Total	Etat	PTF	
Gouvernance, Paix et Sécurité	4 718 424	3 358 570	3 300 504	58 066	1 359 855
Développement inclusif du capital humain	2 240 952	1 772 268	1 563 184	209 083	468 685
Amélioration de la croissance économique et de l'emploi	1 720 138	1 516 889	1 176 821	340 068	203 249
Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale	75 341	63 361	30 030	33 331	11 980
TOTAL	8 754 856,0	6 711 087,4	6 070 539,5	640 547,9	2 043 768,6

Le secteur privé sera mis à contribution pour financer le gap des financements à travers la mobilisation de l'épargne intérieure pour financer certains projets.

Tableau 12 : Coûts annuels selon les axes stratégiques

Actions majeures	Coût total	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)			Poids des axes
		2 024	2 025	2 026	
Gouvernance, Paix et Sécurité	4 718 424	1 486 455	1 568 278	1 663 692	53,9%
Développement inclusif du capital humain	2 240 952	665 919	737 875	837 158	25,6%
Amélioration de la croissance économique et de l'emploi	1 720 138	479 877	576 225	664 036	19,6%
Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale	75 341	21 190	27 087	27 064	0,9%
TOTAL	8 754 856,0	2 653 440,6	2 909 465,3	3 191 950,1	100%

4. TROISIEME CHAPITRE : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION

Le dispositif institutionnel de coordination du PRSP est composé d'organe d'orientation et de pilotage, d'organes techniques d'appui conseil et de coordination, de Structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi et évaluation et de cadres de concertation. Ce dispositif a été créé par arrêté 0414/PM/CAB du 04 octobre 2023.

L'organe d'orientation est le Comité de Pilotage (CoPil).

Les organes techniques d'appui et de coordination comprennent le Secrétariat Technique National (STN), le Comité d'Experts, les Comités Techniques Sectoriels (CTS), les Comités Régionaux de Coordination du PRSP (CRC/PRSP), les Comités Départementaux de Coordination du PRSP (CDC/PRSP) et les Comités Communaux de Coordination (C2C/PRSP).

Les Structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation sont constituées des Services en charge du développement du Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Institut National de la Statistique (INS).

Les cadres de concertation sont composés, au niveau national, du Comité National de Participation Citoyenne pour la Sauvegarde de la Patrie (CNPC/SP) et du Comité de Partenariat Concerté (CPC).

4.1. Les organes

4.1.1. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (CoPiI) est chargé de proposer des orientations pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et évaluation du PRSP fondée sur une nouvelle vision de développement endogène. A ce titre, il est chargé de : (i) examiner et valider les feuilles de route pour la formulation et la mise en œuvre du PRSP ; (ii) examiner et valider le document du PRSP ; (iii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PRSP ; (iv) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PRSP , notamment en termes de mobilisation de ressources et de leur utilisation efficiente ; (v) examiner et valider les différents rapports de sa mise en œuvre et les résultats des évaluations et (vi) proposer de nouvelles orientations du PRSP sur la base des résultats majeurs et des enjeux observés.

Le Comité de Pilotage est présidé par le Premier Ministre. Il est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des représentants des Organes de la Transition.

Le Comité de Pilotage se réunit quatre (4) fois par an en session ordinaire, pour examiner la performance dans la mise en œuvre du PRSP. En cas de besoin, le CoPil peut se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son Président.

4.1.2. Secrétariat Technique National du PRSP (STN/PRSP)

Le Secrétariat Technique National du PRSP est chargé de promouvoir la synergie d'actions entre les différents secteurs et de contrôler la qualité de l'information et des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre du PRSP. Le Secrétariat Technique National du PRSP prépare et organise les réunions du CoPil.

Le Secrétariat Technique National du PRSP est présidé par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances.

4.1.3. Comité d'Experts Nationaux du PRSP (CEN/PRSP)

Le Comité d'Experts Nationaux du PRSP a pour mission d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PRSP.

A ce titre, il est chargé de : (i) élaborer la note conceptuelle pour l'élaboration du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie ; (ii) proposer les feuilles de routes pour l'élaboration du PRSP et de la Loi de finances rectificative ; (iii) participer à la définition du cadre institutionnel pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PRSP ; (iv) accompagner le processus d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi évaluation du PRSP ; (v) proposer des mesures innovantes de mobilisation des ressources budgétaires ainsi que des instruments nécessaires à améliorer la gestion budgétaire pendant la période de mise en œuvre du PRSP.

4.1.4. Comités Techniques Sectoriels

Les Comités Techniques Sectoriels participent à l'élaboration du PRSP et au suivi de sa mise en œuvre dans les secteurs. Les Comités Techniques Sectoriels sont les suivants : (i) le Comité « Capital Humain » ; (ii) le Comité Gouvernance, Paix et Sécurité » ; (iii) le Comité « Sources de Croissance » ; (iv) le Comité « Développement Rural et Sécurité alimentaire » et (v) le Comité « Participation Citoyenne et Inclusion Sociale ».

4.1.5. Comités Régionaux de Coordination du PRSP (CRC/PRSP)

Les Comités Régionaux de Coordination du PRSP (CRC/PSPR) assurent la coordination du PRSP au niveau régional.

A ce titre, ils sont chargés de : (i) contribuer à l'élaboration du PRSP ; (ii) assurer la coordination de la mise en œuvre et le suivi et évaluation des actions au niveau régional ; (iii) élaborer les rapports semestriels et annuels régionaux de suivi de la mise en œuvre du PRSP à transmettre au Secrétariat Technique National ; (iv) servir de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau régional ; (v) veiller à l'alignement des interventions des partenaires aux priorités définies dans le PRSP ; (vi) assurer la participation et la mobilisation citoyenne.

4.1.6. Comités Départementaux de Coordination du PRSP (CDC/PRSP)

Les Comités Départementaux de Coordination du PRSP (CDC/PRSP) ont pour missions de : (i) centraliser les contributions des communes dans le cadre de la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PSRP ; (ii) élaborer les rapports départementaux dans le cadre de la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PSRP ; (iii) élaborer des plans d'actions consolidés des Communes ; (iv) servir de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau départemental ; (v) assurer à la participation et à la mobilisation citoyenne.

4.1.7. Comités Communaux de Coordination du PRSP (C2C /PRSP)

Les Comités Communaux de Coordination du PRSP (C2C/PRSP) ont pour missions de : (i) définir les actions prioritaires des communes en intégrant la dimension de la participation citoyenne dans les plans de développement communaux (PDC) ; (ii) élaborer les rapports de suivi et les transmettre au niveau départemental et régional ; (iii) servir de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau communal ; (iv) veiller à l'alignement des interventions des partenaires aux priorités définies dans le cadre de l'élaboration du PRSP ; assurer à la participation et à la mobilisation citoyenne. Les structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation

4.1.8. Services du Ministère de l'Economie et des Finances

Les Services du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Economie, de la Planification et du Développement constituent les structures de coordination du processus d'élaboration, de mise en œuvre et suivi évaluation de la mise en œuvre et de l'évaluation du PRSP.

A ce titre, ils sont chargés de : (i) appuyer l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles ; (ii) centraliser les informations issues des Comités Régionaux et les prendre en compte dans la formulation du PRSP ; (iii) synthétiser et analyser les informations relatives à la formulation et à la mise en œuvre du PRSP et les transmettre aux organes d'orientation et de pilotage ; (iv) mettre à la disposition des organes techniques d'appui et de coordination des outils de la chaîne planification-programmation-budgétisation suivi-évaluation ; (v) faire le suivi des délais de production des rapports des Comités sectoriels et régionaux ; (vi) conduire, avec l'appui du Comité d'Experts nationaux et l'INS, les évaluations à mi-parcours et finales du PRSP.

Le Ministère de l'Economie et des Finances est, en outre, chargé de la mise à jour de la banque des projets et programmes de développement. Dans ce cadre, il conduit et appuie la réalisation des études de faisabilité y afférentes.

4.1.9. Institut National de la Statistique (INS)

L'Institut National de la Statistique (INS) est chargé de la production et de la validation des données statistiques de qualité nécessaires pour la mesure des résultats du PRSP. Il assure la coordination des activités du Système Statistique National (SSN) et veille au renforcement des

capacités en matière statistique des Directions en charge des Statistiques des Ministères et Institutions clés du dispositif de suivi-évaluation du PRSP.

Insérer un commentaire sur les structures déconcentrées de coordination du développement au niveau régional et local (référence les ministères concernés

4.2. Les cadres de concertation

4.2.1. Comité National de Participation Citoyenne pour la Sauvegarde de la Patrie (CNPC/SP)

Le Comité National de Participation Citoyenne pour la Sauvegarde de la Patrie (CNPC/SP) a pour mission d'assurer la participation citoyenne des associations non étatiques dans le processus de formulation et d'exécution du PRSP.

A ce titre, il est chargé de : (i) impulser l'appropriation du PRSP ; (ii) impliquer les organisations de la société civile et la diaspora dans la mobilisation citoyenne ; (iii) informer et sensibiliser la population et la diaspora sur le processus de formulation et de mise en œuvre du PRSP ; (iv) renforcer les capacités des acteurs des associations non étatiques en collaboration avec la Secrétariat technique national du PRSP et le Comité des experts nationaux ; (v) élaborer les rapports de ses activités.

4.2.2. Comité de Partenariat Concerté (CPC).

Le Comité de Partenariat Concerté (CPC) a pour missions de : (i) favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs ; (ii) faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques ; (iii) veiller à l'alignement des appuis aux priorités nationales et au cycle budgétaire ; (iv) servir de cadre unique de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PRSP.

Le Comité de Partenariat Concerté (CPC) est présidé par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances.

4.3. Les instruments de mise en œuvre

Les principaux instruments de mise en œuvre du PRSP aux niveaux central, sectoriel, décentralisé et déconcentré sont :

4.3.1. Les instruments au niveau central

4.3.1.1. Plan d'Actions Prioritaires (PAP)

Un PAP est élaboré sur la base : (i) de la hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; (ii) des capacités de financement du cadrage macroéconomique ; (iii) de l'évaluation objective des potentialités de mobilisation de ressources intérieures et extérieures.

4.3.1.2. *Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP)*

Le DPBEP est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier. Sur la base des principales hypothèses macroéconomiques, il vise à projeter, d'une part, les perspectives de mobilisation des ressources sur une période triennale et, d'autre part, à affecter ces ressources aux ministères et institutions pour la mise en œuvre des programmes budgétaires. Il couvre une période minimale de 3 ans, la première année correspondant à l'exercice visé par le projet de Loi des Finances que le DPBEP accompagne. Il se compose de deux parties : une partie décrivant les perspectives des recettes et une deuxième les dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories. Cet exercice d'allocation budgétaire se conforme au PAP du PRSP.

4.3.1.3. *Programme d'Investissements Publics (PIP)*

Le Programme des Investissements Publics (PIP), cadre privilégié de la programmation à moyen terme de tous les investissements Publics, a été institué par ordonnance n°84-32 du 27 septembre 1984. Il convient de rappeler que ce contexte institutionnel a évolué avec l'adoption par le Niger en 2012 de la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (loi n°2012-09 du 26 mars 2012) ainsi que ses décrets d'application ; cette loi abroge l'ordonnance n° 84-32 du 27 septembre 1984 et consacre le nouveau cadre de gestion des finances publiques promu par l'UEMOA.

Le système prévoit la préparation d'un Programme d'Investissement triennal glissant dont la première année constitue celle de la Loi de Finances. Il fait le lien entre la planification et la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Dans le cadre de la transposition des directives de l'UEMOA relatives notamment à la mise en œuvre de l'approche de budget-programme basée sur la gestion axée sur les résultats de développement, en conformité avec la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE), le Programme d'Investissement a subi, en 2015, une réforme visant à adapter l'outil en vue de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques, plus particulièrement la performance dans la gestion des investissements publics.

Ainsi, il a été mis en place, par décret N°2015-353/PRN/PM du 10 juillet 2015, un cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics. Ce dispositif, qui est l'organe d'orientation du Gouvernement en matière d'investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement, a pour mission principale d'assurer l'efficacité de la programmation et de la budgétisation des investissements publics.

Le PIP retrace l'ensemble des opérations d'investissements publics sur financement intérieur, extérieur et de partenariat avec le secteur privé en cohérence avec les objectifs et les priorités nationales de développement économique et social. Il permet un alignement de la Loi de Finances sur les opérations d'investissements publics retenues par le Gouvernement.

4.3.1.4. *La Loi des Finances*

Elle est l'instrument par excellence de mise en œuvre des politiques publiques. Elle détermine pour un exercice (une année civile) la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte (article 1 de la loi organique n°2012- 09 du 26 mars 2012 (LOLF)).

4.3.1.5. *Stratégie de communication*

Une stratégie de communication sur le PRSP sera élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC. Elle se focalisera sur les principes de l'appropriation, de l'information, de la sensibilisation et du changement de comportements. L'accent sera mis sur la redevabilité, en publiant en ligne le document du PRSP, ses textes, ses outils et les différents rapports sur sa mise en œuvre afin de les rendre accessibles au citoyen.

4.3.2. Les instruments au niveau sectoriel

4.3.2.1. *Politiques et stratégies sectorielles*

Les orientations du PRSP seront mises œuvre à travers les politiques sectorielles. Elles donnent les grandes orientations dans les secteurs considérés.

Chaque politique sectorielle fera l'objet d'une mise en œuvre à travers un plan de développement sectoriel (PDS) qui définit les principaux axes d'intervention et les programmes sectoriels à moyen terme.

4.3.2.2. *Les programmes sectoriels*

La mise en œuvre du PRSP se fera à travers l'exécution des programmes identifiés pour permettre d'atteindre les 16 effets sectoriels. A cet effet, chaque programme fera l'objet d'un document spécifique.

4.3.3. Les instruments aux niveaux régionaux et local

Chaque région et chaque commune élaborent ses documents de planification sous l'égide du Conseil Régional et du Conseil Communal. Il s'agit des Plans de Développement Régionaux (PDR) pour les régions et des Plans de Développement Communaux (PDC) pour les communes. Le PRSP sera opérationnalisé aux niveaux régional et local par des PAP des PDR et PDC, dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités régionales et locales de développement, ainsi que les Plans d'Investissement Pluriannuels (PIP) et Annuels (PIA).

4.4. Principes de mise en œuvre et du suivi et évaluation

Cinq principes directeurs vont guider la mise en œuvre du PRSP au cours des 5 prochaines années. Il s'agit de : la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'approche intersectorielle, l'inclusivité, le partenariat et la responsabilisation/redevabilité.

4.4.1. La Gestion axée sur les résultats

La GAR s'impose comme un principe indispensable dans la gestion des économies et sociétés modernes. Elle implique une bonne articulation entre la planification, la programmation et la budgétisation mettant en avant les résultats à atteindre et les outils d'évaluation. Elle est donc une approche d'utilisation des ressources en vue d'atteindre des objectifs préalablement fixés (ce que l'on veut) à travers l'obtention de résultats désirés (changements) dans le cadre d'une stratégie déterminée. Ainsi, toute la gestion du PRSP devra être basée et orientée vers les résultats préalablement fixés et mesurés ex post.

4.4.2. L'approche intersectorielle

Les interventions des différents Ministères et Institutions devront se faire de manière cohérente et en synergie. De ce fait, la mise en œuvre du PRSP mettra en avant l'approche programme, une meilleure concertation dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes du PRSP.

4.4.3. L'inclusivité

Les fruits de la croissance doivent profiter à toutes et à tous, sans aucune distinction. De plus, le processus de création de richesses doit intégrer cette dimension en créant des emplois productifs et « en ne laissant personne de côté ». Ce qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs, à savoir : l'Administration centrale, les services déconcentrés, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé, les Organisations de la société civile et les populations, en particulier les personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques.

4.4.4. Le partenariat

Conformément à l'esprit du partenariat mondial de Busan pour une coopération efficace, l'Etat travaillera à créer les conditions d'un partenariat stratégique dans lequel chaque acteur joue pleinement son rôle, avec pour fil conducteur les orientations du PRSP.

L'Etat veillera à une meilleure mise en œuvre des principes de la déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement par les PTF. Le partenariat sera assuré par la tenue permanente des cadres de dialogue nationaux et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit créé et maintenu, en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

4.4.5. La responsabilisation et la redevabilité

Le développement national est d'abord l'affaire de l'ensemble des citoyennes et citoyens nigériens. Leur implication doit donc être totale, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la mise en œuvre et le financement des politiques publiques. A l'heure où plusieurs pays occidentaux sont gagnés par le « repli sur soi », où l'Aide Publique au Développement (APD) s'amenuise, les nigériens doivent prioritairement financer leur programme de développement à partir de leurs propres ressources. Ainsi, sans renoncer à l'APD, les efforts seront faits pour accroître la contribution nationale au financement du PRSP, y compris la participation de la Diaspora. A cette fin, l'Etat développera des stratégies innovantes pour une meilleure contribution nationale au financement du PRSP.

Par ailleurs, le principe de redevabilité sera observé dans la mise en œuvre du PRSP.

5. ***QUATRIEME CHAPITRE : CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRSP***

Le PRSP constitue un document de stratégie dont la mise en œuvre effective permettra de poser les bases d'un développement endogène du Niger à l'horizon 2023. Le succès de sa mise en œuvre dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre les actions prévues à cet effet. Pour réussir ce challenge, plusieurs conditions devront être réunies, entre autres la cohésion sociale et la sécurité, l'engagement politique au plus haut niveau, le renforcement du rôle de la planification stratégique dans le processus à tous les niveaux (national, régional et départemental), l'amélioration du cadre organique du Gouvernement, la mobilisation des ressources complémentaires, un contexte international favorable et l'appropriation du PRSP par tous.

Concernant la cohésion sociale et la sécurité, le Gouvernement devra prendre toutes les dispositions pour la bonne consolidation de la cohésion sociale, la normalisation de la vie politique, et le renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

L'engagement politique au plus haut niveau pour la mise en œuvre du PRSP est nécessaire pour sa réussite.

De plus, ***le rôle de la planification stratégique*** dans le processus de développement du pays doit être renforcé, à travers la consolidation de la chaîne de prospective, planification, programmation, budgétisation, et suivi-évaluation (PPPSE).

L'amélioration du cadre organique à travers une configuration type de la composition du Gouvernement avec un effectif limité et une dénomination précise et figée des départements ministériels devrait renforcer la stabilité institutionnelle, réduire les conflits de compétence et accroître l'efficacité de l'action gouvernementale.

Au niveau de la mobilisation des ressources complémentaires, le gouvernement devra créer un cadre de dialogue politique et de mobilisation des ressources pour le financement du PRSP dès son adoption.

Enfin, ***l'appropriation du PRSP par tous*** est une condition primordiale de la réussite de sa mise en œuvre. Dans cette perspective, une stratégie de communication et de vulgarisation devra être élaborée et mise en œuvre pour garantir la participation, la responsabilisation, la redevabilité et la transparence.

La mise en œuvre efficace du PRSP nécessite la pleine **adhésion de tous les acteurs** qui participent au processus de développement national et leur intervention de manière concertée et en synergie.

Annexe 1 : Plan d'actions prioritaires 2024-2026

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
AXE 1: Gouvernance, Paix et Sécurité	4 718 424,5	3 358 569,9	3 300 504,1	58 065,8	-	1 359 854,5	1 486 455,0	1 568 277,8	1 663 691,7
<i>1.1 Sécurité intérieure et extérieure du pays</i>	<i>1 212 183,20</i>	<i>864 018,47</i>	<i>848 029,69</i>	<i>15 988,78</i>	<i>-</i>	<i>348 164,73</i>	<i>374 245,26</i>	<i>400 457,53</i>	<i>437 480,40</i>
1.1.1 Amélioration de l'offre de Sécurité Publique	210 939,06	147 657,35	147 657,35	-	-	63 281,72	66 911,68	70 257,26	73 770,12
Programme de Délimitation des Frontières	918,0	642,6	642,6	0,0	0,0	275,39	291,2	305,7	321,0
Protection des Personnes et de leurs Biens	8080,7	5656,5	5656,5	0,0	0,0	2424,20	2563,3	2691,4	2826,0
Protection des Personnes Contre les Risques et Calamités de Toutes Natures	4193,9	2935,8	2935,8	0,0	0,0	1258,18	1330,4	1396,9	1466,7
Renforcement des Capacités Opérationnelles de la GNN	21530,0	15071,0	15071,0	0,0	0,0	6459,01	6829,5	7171,0	7529,5
Renforcer les capacités opérationnelles des FSI	176216,4	123351,5	123351,5	0,0	0,0	52864,93	55897,4	58692,2	61626,8
1.1.2 Défense de l'intégrité du territoire	663148,1	464203,7	464203,7	0,0	0,0	198944,44	203298,4	218463,3	241386,5
Equipeement des Forces et Entretien du Matériel	533879,5	373715,7	373715,7	0,0	0,0	160163,86	169351,2	177818,7	186709,7
Réalisation et Réhabilitation des Infrastructures Militaires	102212,0	71548,4	71548,4	0,0	0,0	30663,59	25364,6	31632,8	45214,5
Renforcement des Capacités des Ressources Humaines	27056,6	18939,6	18939,6	0,0	0,0	8116,99	8582,6	9011,7	9462,3
1.1.3 Protection des institutions, des personnes et des biens	198192,3	138734,6	138734,6	0,0	0,0	59457,7	59656,5	65139,4	73396,3
Protection des Institutions	5196,2	3637,3	3637,3	0,0	0,0	1558,86	1648,3	1730,7	1817,2
Protection des Personnes et des Biens	146423,9	102496,7	102496,7	0,0	0,0	43927,17	46446,9	48769,3	51207,7
Renforcement des Capacités de la Gendarmerie	3795,6	2656,9	2656,9	0,0	0,0	1138,68	1204,0	1264,2	1327,4
Promotion de la Paix, de la Sécurité et Réponses aux Risques Sécuritaires	42265,1	29585,6	29585,6	0,0	0,0	12679,54	10195,1	13204,9	18865,1
Stabilité et Consolidation de la Paix	511,4	358,0	358,0	0,0	0,0	153,43	162,2	170,3	178,9
1.1.4 Amélioration de l'Offre de Sécurité Publique	30005,8	21004,1	21004,1	0,0	0,0	9001,75	9518,1	9994,0	10493,7
Poursuite des Patrouilles Mixites Régionales et Départementales	13240,5	9268,4	9268,4	0,0	0,0	3972,15	4200,0	4410,0	4630,5
Protection des Personnes et de leurs Biens	16765,3	11735,7	11735,7	0,0	0,0	5029,60	5318,1	5584,0	5863,2
1.1.5 Pilotage et la coordination du secteur de la sécurité	109 897,90	92 418,76	76 429,98	15 988,78	-	17 479,14	34 860,56	36 603,58	38 433,76
Amélioration de la Gestion des Ressources	876,05	613,23	613,23	-	-	262,81	277,89	291,78	306,37
Amélioration des Conditions de Travail	11 222,34	7 855,64	7 855,64	-	-	3 366,70	3 559,82	3 737,81	3 924,70
Conception et Pilotage des Politiques du ministère	28 080,78	28 080,78	19 203,32	8 877,47	-	-	8 907,47	9 352,84	9 820,48
Mise en Place des Mécanismes de Planification, Programmation et de Suivi Evaluation	754,40	528,08	528,08	-	-	226,32	239,30	251,27	263,83
Mise en Place d'un Système d'Information	159,07	111,35	111,35	-	-	47,72	50,46	52,98	55,63

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Conception et Pilotage de la Stratégie de Défense et de la Doctrine des Forces	3 105,21	2 173,65	2 173,65	-	-	931,56	985,00	1 034,25	1 085,96
Coopération Militaire	2 846,71	1 992,70	1 992,70	-	-	854,01	903,00	948,15	995,56
La Gestion Financière du MDN	30 910,26	21 637,18	21 637,18	-	-	9 273,08	9 805,00	10 295,25	10 810,01
Planification, Suivi et Evaluation des Programmes	94,58	66,20	66,20	-	-	28,37	30,00	31,50	33,08
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	23 553,32	23 553,32	16 442,00	7 111,31	-	-	7 471,31	7 844,88	8 237,12
Déminage et Lutte Contre la Prolifération des Armes illicites	173,39	121,37	121,37	-	-	52,02	55,00	57,75	60,64
Sécurité et Sureté de la Présidence du CNSP	8 121,80	5 685,26	5 685,26	-	-	2 436,54	2 576,31	2 705,12	2 840,38
1.2 Les populations bénéficient équitablement des services publics de qualité	38 373,33	26 861,33	26 861,33	-	-	11 512,00	12 172,35	12 780,97	13 420,01
1.2.1 Amélioration de la Gestion des Affaires Intérieures	6856,2	4799,3	4799,3	0,0	0,0	2056,85	2174,8	2283,6	2397,8
Gestion des Cultes	321,2	224,8	224,8	0,0	0,0	96,36	101,9	107,0	112,3
Modernisation du Système d'Etat Civil	3897,3	2728,1	2728,1	0,0	0,0	1169,19	1236,3	1298,1	1363,0
Renforcement de la Jouissance des Libertés Publiques	1818,0	1272,6	1272,6	0,0	0,0	545,41	576,7	605,5	635,8
Transparence du Processus Electoral	819,7	573,8	573,8	0,0	0,0	245,90	260,0	273,0	286,7
1.2.2 Développement des Capacités de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat et de Réforme Administrative	6053,0	4237,1	4237,1	0,0	0,0	1815,89	1920,0	2016,1	2116,9
Développement et Gestion des Outils Informatiques et Statistiques	63,1	44,1	44,1	0,0	0,0	18,92	20,0	21,0	22,1
Elaboration des Textes Législatifs et Règlementaires Requis	102,8	71,9	71,9	0,0	0,0	30,83	32,6	34,2	35,9
Gestion des Ressources Humaines de l'Etat	5887,1	4121,0	4121,0	0,0	0,0	1766,14	1867,4	1960,8	2058,9
1.3 L'état de droit et les droits humains sont promus	95 130,51	68 084,56	66 505,70	1 578,86	-	27 045,95	30 176,21	31 685,02	33 269,27
1.3.1 Promotion de l'Accès à la Justice	25464,2	17824,9	17824,9	0,0	0,0	7639,26	8077,5	8481,3	8905,4
Amélioration de la Performance de la Chaîne Pénale	1181,6	827,1	827,1	0,0	0,0	354,47	374,8	393,5	413,2
Amélioration de l'Offre du Service Public de la Justice	21923,0	15346,1	15346,1	0,0	0,0	6576,90	6954,2	7301,9	7667,0
Développement de l'Assistance Juridique et Judiciaire	236,4	165,5	165,5	0,0	0,0	70,93	75,0	78,8	82,7
Elargissement de la Carte Judiciaire	2123,2	1486,2	1486,2	0,0	0,0	636,96	673,5	707,2	742,5
1.3.2 Humanisation du Milieu Carcéral	11899,7	8329,8	8329,8	0,0	0,0	3569,92	3774,7	3963,4	4161,6
Amélioration des Conditions de Détention	9056,7	6339,7	6339,7	0,0	0,0	2717,00	2872,8	3016,5	3167,3
Déradicalisation des Détenus liés au Terrorisme	15,8	11,0	11,0	0,0	0,0	4,73	5,0	5,3	5,5
Modernisation de la Gestion des Etablissements Pénitentiaires	2364,4	1655,1	1655,1	0,0	0,0	709,31	750,0	787,5	826,9
Réinsertion des Détenus	203,5	142,4	142,4	0,0	0,0	61,04	64,5	67,8	71,2
Renforcement de la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires	259,5	181,6	181,6	0,0	0,0	77,84	82,3	86,4	90,7

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
1.3.3 Promotion et Protection des Droits Humains	696,7	487,7	487,7	0,0	0,0	209,02	221,0	232,1	243,7
Appui à la Protection des Couches Vulnérables	95,8	67,0	67,0	0,0	0,0	28,73	30,4	31,9	33,5
Appui à la Protection Judiciaire Juvénile	31,5	22,1	22,1	0,0	0,0	9,46	10,0	10,5	11,0
Elaboration et Présentation des Rapports Périodiques aux Organes de Traités	79,7	55,8	55,8	0,0	0,0	23,90	25,3	26,5	27,9
Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite des Migrants	115,0	80,5	80,5	0,0	0,0	34,49	36,5	38,3	40,2
Vulgarisation des Instruments Juridiques Nationaux et Internationaux	374,8	262,4	262,4	0,0	0,0	112,44	118,9	124,8	131,1
1.3.4 Pilotage, Coordination de la Gestion Administrative de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	57 069,86	41 442,11	39 863,25	1 578,86	-	15 627,75	18 103,05	19 008,20	19 958,61
Amélioration de la Communication Institutionnelle	149,68	104,78	104,78	-	-	44,90	47,48	49,85	52,35
Amélioration du Processus de Planification, de Programmation Budgétaire	4 034,75	2 824,32	2 824,32	-	-	1 210,42	1 279,86	1 343,85	1 411,04
Appui aux Réformes Juridiques et Institutionnelles	16 742,89	11 720,02	11 720,02	-	-	5 022,87	5 310,99	5 576,54	5 855,36
Développement du Système Statistique Judiciaire et Pénitentiaire	91,42	64,00	64,00	-	-	27,43	29,00	30,45	31,97
Mise en œuvre du Schéma Informatique	115,17	80,62	80,62	-	-	34,55	36,53	38,36	40,28
Moralisation du Secteur de la Justice	125,18	87,62	87,62	-	-	37,55	39,71	41,69	43,78
DOTATION-OBSERVATOIRE NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES	1 137,94	796,56	796,56	-	-	341,38	360,96	379,01	397,96
DOTATION-COUR D'ETAT	2 238,34	1 566,84	1 566,84	-	-	671,50	710,02	745,52	782,80
1.4 La gouvernance locale est renforcée	32 434,49	24 197,35	22 618,49	1 578,86	-	8 237,14	10 288,50	10 802,92	11 343,07
1.4.1 Amélioration de la Gestion des Entités Déconcentrées et Décentralisées	32434,5	24197,3	22618,5	1578,9	0,0	8237,1	10288,5	10802,9	11343,1
Consolidation de la Décentralisation	6717,0	4701,9	4701,9	0,0	0,0	2015,1	2130,7	2237,2	2349,1
Appui à la Promotion de Développement Région et Local	518,6	363,0	363,0	0,0	0,0	155,58	164,5	172,7	181,4
Développement des Outils d'Aménagement du Territoire	63,1	44,1	44,1	0,0	0,0	18,92	20,0	21,0	22,1
Mettre en Place le Système d'Information sur l'Aménagement du Territoire	31,5	22,1	22,1	0,0	0,0	9,46	10,0	10,5	11,0
Poursuite de l'Intégration de la Chefferie Traditionnelle dans la Chaine Administrative	882,7	617,9	617,9	0,0	0,0	264,81	280,0	294,0	308,7
Renforcement des Capacités des Structures Déconcentrées	236,4	165,5	165,5	0,0	0,0	70,93	75,0	78,8	82,7
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	4977,4	4977,4	3398,5	1578,9	0,0	0,00	1578,9	1657,8	1740,7

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Appui au Financement des Infrastructures Sociales de Base et Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales	97,0	67,9	67,9	0,0	0,0	29,10	30,8	32,3	33,9
Renforcement des Capacités des Structures Déconcentrées	18910,8	13237,5	13237,5	0,0	0,0	5673,23	5998,7	6298,6	6613,5
1.5 Gestion du développement et des finances publiques	3 372 737,42	2 399 605,58	2 359 107,43	40 498,15	-	973 131,84	1 069 861,20	1 123 354,26	1 179 521,97
1.5.1 Planification du Développement et Gestion Budgétaire et Comptable	34251,4	23976,0	23976,0	0,0	0,0	10275,43	10864,8	11408,1	11978,5
Amélioration du Reporting Budgétaire et Comptable	2584,4	1809,1	1809,1	0,0	0,0	775,33	819,8	860,8	903,8
Appui à la Mise en Œuvre de la Comptabilité des Matières	553,7	387,6	387,6	0,0	0,0	166,10	175,6	184,4	193,6
Elaboration et Exécution du Budget	5588,2	3911,8	3911,8	0,0	0,0	1676,47	1772,6	1861,3	1954,3
Planification du Développement et Evaluation des Politiques Publiques	1091,0	763,7	763,7	0,0	0,0	327,30	346,1	363,4	381,5
Programmation, Financement et Suivi-Evaluation des Investissements	1826,5	1278,5	1278,5	0,0	0,0	547,94	579,4	608,3	638,8
Renforcement du Contrôle Budgétaire et Reddition des Comptes	22607,6	15825,3	15825,3	0,0	0,0	6782,28	7171,3	7529,9	7906,4
1.5.2 Mobilisation des Ressources Financières	64048,4	44833,8	44833,8	0,0	0,0	19214,51	20316,7	21332,5	22399,1
Centralisation et Diffusion de l'Information Financière	1993,9	1395,7	1395,7	0,0	0,0	598,18	632,5	664,1	697,3
Lutte Contre la Fraude et l'Evasion Fiscale	488,2	341,7	341,7	0,0	0,0	146,46	154,9	162,6	170,7
Mobilisation des Ressources Externes	208,1	145,6	145,6	0,0	0,0	62,42	66,0	69,3	72,8
Renforcement de l'Audit et du Contrôle Interne des Régies	145,2	101,6	101,6	0,0	0,0	43,55	46,0	48,3	50,8
Renforcement des Capacités Organisationnelles et Techniques des Régies	60784,8	42549,4	42549,4	0,0	0,0	18235,45	19281,5	20245,5	21257,8
Simplification des Procédures Fiscales et Douanières	428,2	299,7	299,7	0,0	0,0	128,45	135,8	142,6	149,7
1.5.3 Gestion Macroéconomique	35800,2	25060,2	25060,2	0,0	0,0	10740,1	11356,1	11924,0	12520,2
Amélioration de la Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) et de Gestion des Dépôts et Consignations	3547,2	2483,1	2483,1	0,0	0,0	1064,17	1125,2	1181,5	1240,5
Amélioration du Cadrage Macroéconomique et Budgétaire	1436,8	1005,7	1005,7	0,0	0,0	431,03	455,8	478,5	502,5
Appui au Développement du Système Financier et des Secteurs Privés et des Assurances	23905,3	16733,7	16733,7	0,0	0,0	7171,60	7583,0	7962,1	8360,2
Contrôle des Professions Bancaires et Libérales dans les Domaines Financier et Comptable	342,1	239,5	239,5	0,0	0,0	102,64	108,5	114,0	119,7
Coordination de la Mise en œuvre des Réformes	878,0	614,6	614,6	0,0	0,0	263,39	278,5	292,4	307,0
Développement de la Coopération Economique et Financière	3087,0	2160,9	2160,9	0,0	0,0	926,09	979,2	1028,2	1079,6

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Lutte Contre le Blanchissement des Capitaux et le Financement du Terrorisme	2331,1	1631,7	1631,7	0,0	0,0	699,32	739,4	776,4	815,2
Suivi Conjoncturel et Réalisation des Etudes Economiques	45,1	31,5	31,5	0,0	0,0	13,52	14,3	15,0	15,8
Coordination de la Mise en Oeuvre des Réformes	227,7	159,4	159,4	0,0	0,0	68,32	72,2	75,9	79,6
1.5.4 Renforcement de l'action diplomatique	11562,2	8093,5	8093,5	0,0	0,0	3468,66	3667,6	3851,0	4043,6
Consolidation et Elargissement de la Carte Diplomatique du Niger	7931,0	5551,7	5551,7	0,0	0,0	2379,31	2515,8	2641,6	2773,7
Implication de la Diaspora dans le Processus de Développement du Niger	31,5	22,1	22,1	0,0	0,0	9,46	10,0	10,5	11,0
Renforcement de la Coopération Economique, Sécuritaire et Environnementale	3599,6	2519,8	2519,8	0,0	0,0	1079,89	1141,8	1198,9	1258,9
1.5.5 Protection des intérêts, assistance, défense, protection des nigériens de l'Extérieur	5570,3	3899,2	3899,2	0,0	0,0	1671,08	1766,9	1855,3	1948,0
Assistance aux Nigériens de l'Extérieur	536,1	375,3	375,3	0,0	0,0	160,84	170,1	178,6	187,5
Identification et Organisation de la Diaspora	5034,1	3523,9	3523,9	0,0	0,0	1510,24	1596,9	1676,7	1760,6
1.5.6 Gouvernance du secteur	3 221 504,92	2 293 742,83	2 253 244,68	40 498,15	-	927 762,09	1 021 888,95	1 072 983,40	1 126 632,57
Coordination et Pilotage de la Politique du Ministère	41032,2	28722,5	28722,5	0,0	0,0	12309,65	13015,8	13666,5	14349,9
Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières	6094,5	4266,1	4266,1	0,0	0,0	1828,35	1933,2	2029,9	2131,4
Gestion du Cadre Législatif et Règlement et du Contentieux de l'Etat	1749,0	1224,3	1224,3	0,0	0,0	524,69	554,8	582,5	611,7
Gestion du Système d'Information et de Communication	16506,6	11554,6	11554,6	0,0	0,0	4951,97	5236,0	5497,8	5772,7
Planification et Suivi Evaluation des Programmes Budgétaires du Ministère	120608,0	120608,0	82620,9	37987,0	0,0	0,00	38257,9	40170,8	42179,3
Renforcement du Contrôle et du Suivi du Patrimoine de l'Etat et des Finances Publiques	21125,9	14788,1	14788,1	0,0	0,0	6337,77	6701,3	7036,4	7388,2
Elaboration des Documents de Programmation et Gestion des Systèmes d'Information	151,4	106,0	106,0	0,0	0,0	45,41	48,0	50,4	52,9
Gestion des Ressources Financières et Matérielles	23131,2	16191,8	16191,8	0,0	0,0	6939,36	7337,4	7704,3	8089,5
Gestion des Ressources Humaines	21635,4	15144,8	15144,8	0,0	0,0	6490,62	6862,9	7206,1	7566,4
Gestion des Ressources des Services du Premier Ministre	11652,6	8156,8	8156,8	0,0	0,0	3495,78	3696,3	3881,1	4075,2
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	5527,2	3869,0	3869,0	0,0	0,0	1658,16	1753,3	1840,9	1933,0
Amélioration de l'Environnement Politique et Social	2665,7	1866,0	1866,0	0,0	0,0	799,72	845,6	887,9	932,3
Analyse des Politiques Publiques et Suivi-Evaluation de l'Action Gouvernementale	838,8	587,2	587,2	0,0	0,0	251,64	266,1	279,4	293,4

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Appui à la Modernisation et à l'Amélioration des Services Publics dans les Domaines Socioéconomiques	10595,1	8898,7	7416,6	1482,1	0,0	1696,45	3360,9	3528,9	3705,4
Appui à la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires, Pastorales et Autres Catastrophes	1494,3	1046,0	1046,0	0,0	0,0	448,29	474,0	497,7	522,6
Assainissement des Finances Publiques	2480,3	1736,2	1736,2	0,0	0,0	744,09	786,8	826,1	867,4
Contrôle des Unités Militaires	678,9	475,3	475,3	0,0	0,0	203,68	215,4	226,1	237,4
Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale	364,8	255,4	255,4	0,0	0,0	109,44	115,7	121,5	127,6
Amélioration du Classement du Niger au Sein de l'Indice du Développement Numérique	537,9	376,5	376,5	0,0	0,0	161,36	170,6	179,1	188,1
Contribution à la Lutte contre la Pauvreté	796,8	557,7	557,7	0,0	0,0	239,03	252,7	265,4	278,6
Déminage et Lutte Contre la Prolifération des Armes illicites	189,8	132,9	132,9	0,0	0,0	56,94	60,2	63,2	66,4
Mise en Œuvre du Programme Electronucléaire National	1574,7	1215,9	1102,3	113,6	0,0	358,77	499,5	524,5	550,7
Promotion et Développement de l'Economie des Conférences Internationales	508,8	356,2	356,2	0,0	0,0	152,65	161,4	169,5	178,0
Réalisation du Barrage de Kandadji et de ses Ouvrages Annexes	18,1	12,7	12,7	0,0	0,0	5,42	5,7	6,0	6,3
Gestion des Ressources Humaines de la Fonction Publique	508,8	356,1	356,1	0,0	0,0	152,63	161,4	169,5	177,9
Mobilisation et Gestion des Ressources Matérielles, Financières et Documentaires	959,8	671,9	671,9	0,0	0,0	287,95	304,5	319,7	335,7
Programmation, Planification et Suivi-Evaluation des Projets et Programmes Budgétaires du Ministère	3497,5	3287,7	2448,2	839,4	0,0	209,81	1109,4	1164,9	1223,1
Charges Communes	1363272,8	954290,9	954290,9	0,0	0,0	408981,83	432441,8	454063,9	476767,1
Dettes publiques de l'Etat	1430640,2	1001448,1	1001448,1	0,0	0,0	429192,05	453811,3	476501,9	500327,0
DOTATION-ASSEMBLEE NATIONALE	34907,6	24435,3	24435,3	0,0	0,0	10472,28	11073,0	11626,6	12208,0
Coordination des Services de la Présidence et Suivi de l'Action Gouvernementale	80646,0	56452,2	56452,2	0,0	0,0	24193,79	25581,6	26860,7	28203,7
Sécurité et Sureté de la Présidence du CNSP	69,4	48,5	48,5	0,0	0,0	20,81	22,0	23,1	24,3
DOTATION-CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2075,9	1453,2	1453,2	0,0	0,0	622,78	658,5	691,4	726,0
DOTATION-SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	1811,5	1268,0	1268,0	0,0	0,0	543,44	574,6	603,3	633,5
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	1275,6	892,9	892,9	0,0	0,0	382,67	404,6	424,9	446,1
Mise en Œuvre d'un Mécanisme de Solidarité Sociale au Niveau National	1045,1	731,6	731,6	0,0	0,0	313,54	331,5	348,1	365,5
Gestion des ressources	2292,4	1604,7	1604,7	0,0	0,0	687,73	727,2	763,5	801,7

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Mise en Œuvre du Programme Electronucléaire National	239,5	239,5	163,5	76,0	0,0	0,00	76,0	79,8	83,8
Charges Communes	6305,0	4413,5	4413,5	0,0	0,0	1891,50	2000,0	2100,0	2205,0
Axe 2: Développement inclusif du capital humain	2 240 952,4	1 772 267,8	1 563 184,4	209 083,3	-	468 684,7	665 919,1	737 875,0	837 158,3
<i>2.1 le niveau de connaissances et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé</i>	<i>1 408 527,13</i>	<i>1 045 194,30</i>	<i>984 192,02</i>	<i>61 002,28</i>	<i>-</i>	<i>363 332,83</i>	<i>406 729,44</i>	<i>465 725,91</i>	<i>536 071,78</i>
2.1.1 Développement de l'Accès et de l'Equité de l'Education et de la Formation	578101,7	416605,0	404671,2	11933,8	0,0	161496,68	143311,4	189136,9	245653,4
Développement du Préscolaire	31,5	22,1	22,1	0,0	0,0	9,46	10,0	10,5	11,0
Développement Equitable des Infrastructures et Equipements Scolaires	206872,7	156637,8	144810,9	11826,9	0,0	50234,89	48471,9	60195,5	98205,3
Réduction des Disparités dans l'Accès et la Rétention	371197,4	259945,1	259838,2	106,9	0,0	111252,33	94829,5	128930,9	147437,0
Renforcement de l'Accès des Jeunes à une Education et une Formation de Qualité	3 524,59	3 129,26	2 467,22	662,04	-	395,34	1 118,03	1 173,93	1 232,63
Accès à l'Enseignement Artistique et Culturel	3 091,98	2 874,54	2 164,39	710,15	-	217,44	980,80	1 029,84	1 081,33
2.1.2 Amélioration de la Qualité de l'Education et de la Formation	310630,7	223290,0	217441,5	5848,5	0,0	87340,73	98534,7	103461,5	108634,5
Dotation des Etablissements Scolaires et Centre de Formation en Manuels, Fournitures Scolaires, Matière	25418,1	18973,5	17792,7	1180,8	0,0	6444,64	8062,8	8466,0	8889,3
Elaboration du Curriculum	986,4	690,5	690,5	0,0	0,0	295,93	312,9	328,5	345,0
Evaluation des Acquis Scolaires	10477,2	7714,6	7334,1	380,5	0,0	2762,64	3323,5	3489,6	3664,1
Formation Initiale et Continue des Enseignants, Formateurs et Encadreurs	14780,1	14093,5	10346,1	3747,4	0,0	686,60	4688,4	4922,8	5168,9
Mise en place des contrats de performance à tous les niveaux	258968,8	181817,9	181278,2	539,7	0,0	77150,92	82147,1	86254,5	90567,2
2.1.3 Développement de l'Alphabétisation, de l'Education non formelle et de l'Apprentissage Rénové	28749,4	20393,9	20124,6	269,3	0,0	8355,50	9119,6	9575,5	10054,3
Alphabétisation Fonctionnelle et Formation des Adultes et des Jeunes de Plus de 15ans	756,0	529,2	529,2	0,0	0,0	226,81	239,8	251,8	264,4
Education et Formation des Jeunes Déscolarisés	23361,3	16352,9	16352,9	0,0	0,0	7008,39	7410,4	7780,9	8170,0
Renforcement de l'Apprentissage et de l'Accompagnement à l'Insertion des Sortants	4632,1	3511,8	3242,4	269,3	0,0	1120,29	1469,3	1542,8	1619,9
2.1.4 Développement de l'Enseignement Supérieur	158393,9	111487,5	110874,6	612,8	0,0	46906,43	50243,9	52756,1	55393,9
Amélioration des Œuvres Universitaires	39167,7	27417,4	27417,4	0,0	0,0	11750,30	12424,3	13045,5	13697,8
Appui aux Fonctionnements des Institutions Rattachées (OBEECS)	7284,6	5099,2	5099,2	0,0	0,0	2185,39	2310,8	2426,3	2547,6

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Développement des Filières Courtes et Professionnelles	350,3	245,2	245,2	0,0	0,0	105,10	111,1	116,7	122,5
Développement des filières courtes et professionnelles	38,1	26,7	26,7	0,0	0,0	11,43	12,1	12,7	13,3
Mise en place d'Infrastructures, Matériels et Equipements Universitaires	21826,6	15278,6	15278,6	0,0	0,0	6547,99	6923,6	7269,8	7633,3
Normalisation des Années Académiques des UPN et de l'EMIG	89663,4	63357,2	62764,4	592,8	0,0	26306,20	28442,0	29864,1	31357,3
Restructuration des Offres de Formation	63,1	63,1	43,1	20,0	0,0	0,00	20,0	21,0	22,1
2.1.5 Développement de la Recherche et de l'Innovation	1683,4	1218,4	1178,4	40,0	0,0	465,03	534,0	560,7	588,7
Mise en œuvre de la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (POSTINI)	85,1	79,6	59,6	20,0	0,0	5,54	27,0	28,4	29,8
Restructuration et Coordination de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	1434,4	1004,1	1004,1	0,0	0,0	430,32	455,0	477,8	501,6
Validation et Mise en œuvre de la Politique Nationale de la Recherche Scientifique (PNRS)	85,1	79,6	59,6	20,0	0,0	5,54	27,0	28,4	29,8
Vulgarisation des Produits de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	78,8	55,2	55,2	0,0	0,0	23,64	25,0	26,3	27,6
2.1.6 Pilotage et coordination du secteur	330968,0	272199,6	229901,7	42297,8	0,0	58768,5	104985,9	110235,2	115746,9
Amélioration de la communication du ministère	69,4	48,5	48,5	0,0	0,0	20,81	22,0	23,1	24,3
Dotation en Moyens Matériel et de Fonctionnement des Services Centraux, Déconcentrés	7002,4	5290,7	4901,7	389,0	0,0	1711,73	2221,2	2332,3	2448,9
Mise en œuvre de la Carte Scolaire	378,3	378,3	258,3	120,0	0,0	0,00	120,0	126,0	132,3
Production et Diffusion des Annuaire Statistiques	1103,4	772,4	772,4	0,0	0,0	331,01	350,0	367,5	385,9
Renforcement des Capacités des Acteurs	108502,2	108502,2	74445,5	34056,8	0,0	0,00	34417,8	36138,7	37945,7
Subvention aux structures d'Appui à la Gestion des Etablissements Scolaires et des Centres de Formations	7277,4	7277,4	4969,0	2308,5	0,0	0,00	2308,5	2423,9	2545,1
Utilisation rationnel des enseignants	102779,6	71945,7	71945,7	0,0	0,0	30833,87	32602,6	34232,7	35944,3
Appui au Financement des Infrastructures Sociales de Base et Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales	64,1	44,9	44,9	0,0	0,0	19,23	20,3	21,3	22,4
Appui au fonctionnement des institutions rattachées (ANAB, ONECS et OBN)	76,3	76,3	52,1	24,2	0,0	0,00	24,2	25,4	26,7
Appui au Fonctionnement des Services Centraux du Ministère	2748,3	1931,8	1923,8	8,0	0,0	816,50	871,8	915,4	961,2
Appui aux Fonctionnements des institutions Rattachées (ANAB)	66050,1	46235,1	46235,1	0,0	0,0	19815,02	20951,6	21999,2	23099,2
Mise en œuvre de la politique sectorielle	18,9	18,9	12,9	6,0	0,0	0,00	6,0	6,3	6,6
Mise en œuvre de la Politique Sectorielle	17339,0	17339,0	12003,6	5335,4	0,0	0,00	5500,1	5775,1	6063,8
Production et Diffusion des Données Statistiques Annuaire	129,3	90,5	90,5	0,0	0,0	38,79	41,0	43,1	45,2

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Production et diffusion des données statistiques annuelles	157,6	157,6	107,6	50,0	0,0	0,00	50,0	52,5	55,1
Traitement des salaires du personnel de l'administration centrale	17271,7	12090,2	12090,2	0,0	0,0	5181,52	5478,7	5752,7	6040,3
2.2 les populations ont accès aux services de santé et d'assistance sociale de qualité	585 302,52	503 517,09	407 096,43	96 420,66	-	81 785,43	185 662,97	194 946,12	204 693,43
2.2.1 Accès aux Soins et Services de Santé Sociaux	364101,0	302789,1	254870,7	47918,4	0,0	61311,9	115496,0	121270,8	127334,3
Acquisition et Maintenance des Equipements et de la Logistique	9152,5	6406,8	6406,8	0,0	0,0	2745,76	2903,3	3048,4	3200,8
Amélioration de la Santé de Reproduction	131,6	92,1	92,1	0,0	0,0	39,48	41,7	43,8	46,0
Amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité	4331,2	3031,8	3031,8	0,0	0,0	1299,35	1373,9	1442,6	1514,7
Construction/Réhabilitation d'Infrastructures Sanitaires et Sociales	162528,9	161688,6	113770,2	47918,4	0,0	840,29	51555,6	54133,3	56840,0
Renforcement de la Lutte contre les Principales Maladies Transmissibles, non Transmissibles et Tropicales	187884,5	131519,1	131519,1	0,0	0,0	56365,35	59598,6	62578,5	65707,4
Construction/Réhabilitation d'Infrastructures Sanitaires et Sociales	72,4	50,7	50,7	0,0	0,0	21,72	23,0	24,1	25,3
2.2.2 Maitrise de la Croissance Démographique	45224,1	43815,4	30976,2	12839,1	0,0	1408,69	14345,5	15062,7	15815,9
Communication et Plaidoyer pour un Changement Social et Comportemental en Faveur d'une Transition	53,1	37,1	37,1	0,0	0,0	15,92	16,8	17,7	18,6
Renforcement de la Capacité Opérationnelle en Planification Familiale	4589,6	3212,7	3212,7	0,0	0,0	1376,89	1455,9	1528,7	1605,1
Renforcement de la Prise en Compte des Variables Démographiques dans la Formulation des Politiques	40528,4	40528,4	27689,3	12839,1	0,0	0,00	12856,0	13498,8	14173,7
Renforcement des Capacités des Leaders d'Opinions sur les Thématiques du Dividende Démographique	52,9	37,1	37,1	0,0	0,0	15,88	16,8	17,6	18,5
2.2.3 Gouvernance du secteur	175977,4	156912,6	121249,5	35663,1	0,0	19064,8	55821,5	58612,6	61543,2
Gestion des Ressources Humaines	46058,2	32240,7	32240,7	0,0	0,0	13817,46	14610,1	15340,6	16107,6
Gestion des Ressources Matériels et Financières	4919,7	3443,8	3443,8	0,0	0,0	1475,91	1560,6	1638,6	1720,5
Gestion du Système National d'Information Sanitaire	265,8	186,0	186,0	0,0	0,0	79,73	84,3	88,5	92,9
Pilotage, Dialogue et Coordination des Actions et des Partenaires du MSP	856,3	599,4	599,4	0,0	0,0	256,90	271,6	285,2	299,5
Planification Suivi-Evaluation	11449,3	8014,5	8014,5	0,0	0,0	3434,80	3631,8	3813,4	4004,1
Mise en Œuvre du Programme Electronucléaire National	235,7	235,7	160,9	74,8	0,0	0,00	74,8	78,5	82,4

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Construction/réhabilitation et équipement d'infrastructures administratives et éducatives	1854,9	1854,9	1266,5	588,4	0,0	0,00	588,4	617,8	648,7
Conception et Pilotage des Politiques du ministère	110337,5	110337,5	75337,5	35000,0	0,0	0,00	35000,0	36750,0	38587,5
<i>2.3 les populations ont accès à l'eau potable de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement</i>	<i>247 122,79</i>	<i>223 556,37</i>	<i>171 895,96</i>	<i>51 660,42</i>	<i>-</i>	<i>23 566,41</i>	<i>73 526,66</i>	<i>77 202,99</i>	<i>96 393,13</i>
2.3.1 Accès à l'Eau Potable et Gestion Intégrée des Ressources en Eau	48485,3	43852,9	33939,7	9913,2	0,0	4632,40	10517,2	11043,0	26925,2
Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable en Milieu Rural (Villageois et Pastoral)	48120,6	43597,6	33684,4	9913,2	0,0	4522,99	10401,5	10921,5	26797,6
Connaissance et Suivi des Ressources en Eau	285,5	199,8	199,8	0,0	0,0	85,65	90,6	95,1	99,8
Mise en ouvre de la GIRE	79,2	55,4	55,4	0,0	0,0	23,76	25,1	26,4	27,7
2.3.2 Hygiène, Assainissement et Cadre de Vie	4491,1	4346,9	3143,7	1203,1	0,0	144,19	1424,6	1495,8	1570,6
Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	1473,6	1451,5	1031,5	420,0	0,0	22,07	467,4	490,8	515,3
Equipped des Formations Sanitaires, des Etablissements Scolaires et des Autres Lieux Publics en Système Adéquats d'Assainissement	2970,0	2862,1	2079,0	783,1	0,0	107,87	942,1	989,2	1038,7
Gestion des Déchets	47,5	33,2	33,2	0,0	0,0	14,24	15,1	15,8	16,6
2.3.3 Gouvernance du secteur	194146,4	175356,6	134812,5	40544,1	0,0	18789,8	61584,9	64664,1	67897,4
Coordination (Planification, Programmation, Suivi-Evaluation) et Communication	116331,4	101238,4	81432,0	19806,4	0,0	15093,01	36901,3	38746,4	40683,7
Gestion des Ressources Humaines et de la Carrière	6868,0	5453,3	4807,6	645,7	0,0	1414,74	2178,6	2287,5	2401,9
Gestion Financière et Matérielle	7606,9	5324,8	5324,8	0,0	0,0	2282,08	2413,0	2533,6	2660,3
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	63340,0	63340,0	43248,0	20092,0	0,0	0,00	20092,0	21096,6	22151,4
Axe 3 : Amélioration de la croissance économique et de l'emploi	1 720 137,9	1 516 888,6	1 176 821,0	340 067,6	-	203 249,3	479 876,6	576 225,0	664 036,3
<i>3.1 les chaines de valeurs agricoles sont développées</i>	<i>613 714,85</i>	<i>548 789,43</i>	<i>399 542,38</i>	<i>149 247,04</i>	<i>-</i>	<i>64 925,42</i>	<i>169 996,78</i>	<i>214 496,62</i>	<i>229 221,45</i>
3.1.1 Développement des productions végétales	197373,6	189775,0	148001,5	41773,4	0,0	7598,6	52204,2	70814,4	74355,1
Défense des Cultures	6 233,8	4 363,7	4 363,7	-	-	1 870,1	1 977,4	2 076,3	2 180,1
Développement des Cultures irriguées	93 272,9	91 215,6	65 291,0	25 924,5	-	2 057,3	29 587,0	31 066,3	32 619,6
Développement des Cultures Pluviales	65 067,0	61 395,8	45 546,9	15 848,9	-	3 671,2	20 639,8	21 671,8	22 755,4
Promotion de l'agro-industrie et de la transformation des produits agricoles	32 800,0	32 800,0	32 800,0	-	-	-	-	16 000,0	16 800,0
3.1.2 Gouvernance du secteur Agricole et de l'élevage	416 341,2	359 014,5	251 540,8	107 473,6	-	57 326,8	117 792,6	143 682,3	154 866,4

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Amélioration de la Gestion des Ressources et Action Sociale	7 394,8	5 176,4	5 176,4	-	-	2 218,4	2 345,7	2 463,0	2 586,1
Promotion du Conseil Agricole et Recherche Développement	8 326,3	5 828,4	5 828,4	-	-	2 497,9	2 641,2	2 773,2	2 911,9
Renforcement du Système de Suivi et Evaluation	1 747,0	1 222,9	1 222,9	-	-	524,1	554,2	581,9	611,0
Appui à l'intensification des cultures irriguées et de production animales	45 000,0	-	-	-	-	45 000,0		20 000,0	25 000,0
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	32 136,8	32 136,8	22 192,7	9 944,1	-	-	10 194,1	10 703,8	11 238,9
Contribution à l'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les zones vulnérables	3 332,1	3 030,6	2 332,5	698,1	-	301,5	1 057,0	1 109,8	1 165,3
Réalisation du Barrage de Kandadji et de ses Ouvrages Annexes	261 375,5	257 395,1	182 962,9	74 432,2	-	3 980,5	82 910,6	87 056,1	91 408,9
Planification et Suivi Evaluation des Programmes Budgétaires du Ministère	10 925,0	10 925,0	-	10 925,0	-	-	3 465,5	3 638,8	3 820,7
Charges Communes	8 237,5	5 766,2	5 766,2	-	-	2 471,2	2 613,0	2 743,7	2 880,8
Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale	36 755,9	36 755,9	25 281,6	11 474,3	-	-	11 659,3	12 242,2	12 854,4
Contribution à la Réussite de l'Agenda de la Présidence en Exercice de la CCRS	1 110,3	777,2	777,2	-	-	333,1	352,2	369,8	388,3
3.2 Les chaînes de valeurs animales sont développées	64 818,80	60 248,66	51 277,16	8 971,50	-	4 570,14	14 318,41	24 634,34	25 866,05
3.2.1 Développement des productions animales	45 138,80	40 568,66	31 597,16	8 971,50	-	4 570,14	14 318,41	15 034,34	15 786,05
Amélioration Durable de l'Hygiène des Produits d'Origine Animale	32 539,20	31 748,94	22 777,44	8 971,50	-	790,26	10 321,71	10 837,80	11 379,69
Amélioration Durable de la Santé Animale	12 599,61	8 819,72	8 819,72	-	-	3 779,88	3 996,70	4 196,54	4 406,37
3.2.2 Valorisation des produits pastoraux	19 680,00	19 680,00	19 680,00	-	-	-	-	9 600,00	10 080,00
Appui à la conservation et transformation des produits pastoraux	16 400,0	16 400,0	16 400,00	-	-	-	-	8 000,00	8 400,00
Mise en place d'un mécanisme de commercialisation adapté aux besoins des populations	3 280,0	3 280,0	3 280,00	-	-	-	-	1 600,00	1 680,00
3.3 La gestion durable des terres, des eaux et de la biodiversité est améliorée	82 067,95	71 299,84	56 764,79	14 535,05	-	10 768,11	19 609,18	25 589,64	36 869,12
3.3.1 Gestion Durable des Terres, des Eaux et de la Diversité Biologique et Changement Climatique	82 067,95	71 299,84	56 764,79	14 535,05	-	10 768,11	19 609,18	25 589,64	36 869,12
Fonctionnement du Programme	9 660,38	6 762,26	6 762,26	-	-	2 898,11	3 064,35	3 217,57	3 378,45
Gestion de la Diversité Biologique	349,93	244,95	244,95	-	-	104,98	111,00	116,55	122,38
Promotion de l'économie verte et valorisation des produits	52,75	36,92	36,92	-	-	15,82	16,73	17,57	18,45

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Récupération des Terres Dégradées	22 891,20	16 023,84	16 023,84	-	-	6 867,36	837,81	5 879,70	16 173,69
Renforcement des capacités opérationnelles de la forces des eaux et forêts	2 206,75	1 544,73	1 544,73	-	-	662,03	700,00	735,00	771,75
Surveillance et Protection de l'Environnement	649,45	454,62	454,62	-	-	194,84	206,01	216,31	227,13
Atténuation des effets négatifs du changement climatique et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes	83,23	58,26	58,26	-	-	24,97	26,40	27,72	29,11
Coordination (Planification, Programmation, Suivi-Evaluation) et Communication	46 174,26	46 174,26	31 639,20	14 535,05	-	-	14 646,87	15 379,21	16 148,17
3.4 Les échanges commerciaux sont accrus	116 749,16	81 724,41	81 724,41	-	-	35 024,75	37 033,83	38 885,52	40 829,80
3.4.1 Promotion du commerce	107 023,09	74 916,16	74 916,16	-	-	32 106,93	33 948,64	35 646,07	37 428,38
Accès aux marchés extérieurs des produits des chaines de valeurs porteuses dont agrosylvopastoraux et halieutiques et des services	2 294,11	1 605,88	1 605,88	-	-	688,23	727,71	764,10	802,30
Contribution au Plan de Soutien à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	103 852,81	72 696,97	72 696,97	-	-	31 155,84	32 943,00	34 590,15	36 319,66
Développement des infrastructures de soutien	382,41	267,69	267,69	-	-	114,72	121,30	127,37	133,74
Promotion du Partenariat Economique et Intégration Commerciale	399,19	279,43	279,43	-	-	119,76	126,63	132,96	139,60
Promotion de la consommation locale	94,58	66,20	66,20	-	-	28,37	30,00	31,50	33,08
Renforcement qualité des produits commercialisés	2 050,00		1 435,00				-	1 000,00	1 050,00
3.4.2 Promotion du Secteur Privé et de l'Entrepreneuriat des Jeunes	3 376,66	2 363,66	2 363,66	-	-	1 013,00	1 071,11	1 124,66	1 180,89
Amélioration de la Disponibilité et de l'Accessibilité des Financements aux Jeunes	1 769,69	1 238,78	1 238,78	-	-	530,91	561,36	589,43	618,90
Promotion des MPME : Facilitation de l'accès aux crédits privés	337,35	236,14	236,14	-	-	101,20	107,01	112,36	117,98
Promotions des Investissements (Amélioration de l'accès des populations à des services financiers adaptés à leurs besoins)	73,74	51,62	51,62	-	-	22,12	23,39	24,56	25,79
Renforcement des Compétences et Capacités des Jeunes en Entrepreneuriat (Développement de la culture entrepreneuriale de type formel)	236,80	165,76	165,76	-	-	71,04	75,12	78,87	82,81
Renforcement du Dialogue Public-Privé et Amélioration de l'Environnement des Affaires	952,20	666,54	666,54	-	-	285,66	302,05	317,15	333,00

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Renforcement du Dispositif Institutionnel et Réglementaire en Faveur de l'Entreprenariat des Jeunes	6,89	4,82	4,82	-	-	2,07	2,18	2,29	2,41
3.4.3 Gouvernance du secteur Commerce et de l'Industrie	6 349,41	4 444,59	4 444,59	-	-	1 904,82	2 014,09	2 114,79	2 220,53
Appui aux Structures Déconcentrées du MC/I	1 744,27	1 220,99	1 220,99	-	-	523,28	553,30	580,96	610,01
Etudes et Développement Stratégique	163,71	114,60	114,60	-	-	49,11	51,93	54,53	57,25
Mobilisation des Moyens Matériels et Amélioration de l'Environnement du Travail	2 101,44	1 471,00	1 471,00	-	-	630,43	666,59	699,92	734,92
Renforcement de la Communication et des Capacités en Ressources Humaines ainsi que du Cadre Institutionnel, Législatif et Réglementaire du Ministère	2 339,99	1 637,99	1 637,99	-	-	702,00	742,27	779,38	818,35
Assouplissement de la fiscalité pour le développement du commerce	1 025,00		1 025,00				-	500,00	525,00
3.5 L'industrie est développée	7 199,63	5 654,74	5 654,74	-	-	1 544,89	1 142,81	2 954,54	3 102,27
3.5.1 Promotion industrielle	7199,6	5654,7	5654,7	0,0	0,0	1544,9	1142,8	2954,5	3102,3
Accompagnement des Unités Industrielles	1517,9	1062,5	1062,5	0,0	0,0	455,37	203,5	641,1	673,2
Densification du Tissu Industriel	1652,9	1157,1	1157,1	0,0	0,0	495,88	311,6	654,3	687,0
Promotion de la Propriété industrielle, des innovations et des Technologies	199,1	139,4	139,4	0,0	0,0	59,73	63,2	66,3	69,6
Renforcement du cadre institutionnel	2050,0	2050,0	2 050,00	-	-	0,00	-	1 000,00	1050,0
Promotion de l'Economie Culturelle Créative	1 779,70	1 245,79	1 245,79	-	-	533,91	564,54	592,76	622,40
3.6 Les chaines de valeurs pétrolières, minières et énergétiques sont développées	219 698,72	215 751,85	150 735,30	65 016,55	-	3 946,87	69 690,32	73 174,83	76 833,57
3.6.1 Développement de la Chaîne des Valeurs du Secteur des Hydrocarbures	2 535,06	1 774,54	1 774,54	-	-	760,52	804,14	844,35	886,57
Amélioration de la Mobilisation des Recettes Pétrolières	242,71	169,90	169,90	-	-	72,81	76,99	80,84	84,88
Contrôle de l'Exécution de Programme de Travaux et du Budget des Sociétés Pétrolières	489,48	342,64	342,64	-	-	146,84	155,27	163,03	171,18
Développement des Infrastructures Pétrolières et Pétrochimiques	171,46	120,02	120,02	-	-	51,44	54,39	57,11	59,96
Elaboration et Mise en Place d'un Schéma Directeur des Dépôts d'Hydrocarbures	1 128,99	790,29	790,29	-	-	338,70	358,13	376,03	394,83
Modernisation du Cadastre et Promotion du Potentiel Pétrolier	122,32	85,63	85,63	-	-	36,70	38,80	40,74	42,78

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
RSE et Développement, des Compétences et du Contenu Local	380,09	266,07	266,07	-	-	114,03	120,57	126,60	132,93
3.6.2 Développement de l'Infrastructure Géologique, Diversification, Intégration et Gestion Durable de l'Environnement	3 208,83	2 246,18	2 246,18	-	-	962,65	1 017,87	1 068,76	1 122,20
Développement de l'Infrastructure Géologique de Base	2 076,80	1 453,76	1 453,76	-	-	623,04	658,78	691,72	726,30
Développement des Filières	12,61	8,83	8,83	-	-	3,78	4,00	4,20	4,41
Promotion Minière	147,25	103,08	103,08	-	-	44,18	46,71	49,05	51,50
Renforcement de la Protection de l'Environnement	85,09	59,56	59,56	-	-	25,53	26,99	28,34	29,76
Renforcement du Partenariat dans le Secteur	26,67	18,67	18,67	-	-	8,00	8,46	8,88	9,33
Suivi et Contrôle des Activités Minières, des Carrières et des EDII	860,41	602,28	602,28	-	-	258,12	272,93	286,57	300,90
3.6.3 Amélioration de l'Offre et de l'Accès en Energie Electrique	2 161,76	1 513,23	1 513,23	-	-	648,53	685,73	720,01	756,02
Création des Conditions de Mise en œuvre du Programme Electronucléaire National et Régional	57,93	40,55	40,55	-	-	17,38	18,38	19,30	20,26
Extension de Densification du Réseau de Distribution	388,52	271,97	271,97	-	-	116,56	123,24	129,41	135,88
Promotion de l'Efficacité Energétique	12,06	8,44	8,44	-	-	3,62	3,82	4,02	4,22
Promotion des Services Energétiques Modernes	83,11	58,18	58,18	-	-	24,93	26,36	27,68	29,07
Renforcement des Capacités de Production et de Transport en Energie Electrique du Pays	1 620,13	1 134,09	1 134,09	-	-	486,04	513,92	539,62	566,60
3.6.4 Gouvernance des secteurs Pétrolier, Minier et Energétique	211 793,07	210 217,90	145 201,35	65 016,55	-	1 575,18	67 182,58	70 541,71	74 068,79
Planification et le Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère	206 542,49	206 542,49	141 525,94	65 016,55	-	-	65 517,05	68 792,90	72 232,54
Gestion des Ressources financières et Matérielles du Ministère	2 934,18	2 053,93	2 053,93	-	-	880,25	930,75	977,28	1 026,15
Gestion des Ressources Humaines du Ministère	1 990,94	1 393,66	1 393,66	-	-	597,28	631,54	663,12	696,28
Management et Stratégie de Gestion de l'Environnement	8,97	6,28	6,28	-	-	2,69	2,84	2,99	3,14
Planification et le Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère	84,90	59,43	59,43	-	-	25,47	26,93	28,28	29,69
Renforcement du Cadre Institutionnel, Législatif et Réglementaire du Ministère	85,89	60,12	60,12	-	-	25,77	27,24	28,61	30,04
Représentation et Visibilité du Ministère	145,71	102,00	102,00	-	-	43,71	46,22	48,53	50,96

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
3.7 Les services des transports de qualité sont développés	596 008,42	519 503,39	417 205,89	102 297,50	-	76 505,03	161 779,04	189 867,99	244 361,39
3.7.1 Développement, Préservation et Entretien des Infrastructures de Transports routiers, ferroviaires et Fluviaux	540 162,41	480 411,19	378 113,69	102 297,50	-	59 751,22	144 064,21	171 267,42	224 830,79
Aménagement et Bitumage de Routes	165 565,95	115 896,16	115 896,16	-	-	49 669,78	25 239,00	46 500,95	93 826,00
Construction des Echangeurs	9 457,50	6 620,25	6 620,25	-	-	2 837,25	3 000,00	3 150,00	3 307,50
Construction des Ouvrages de Franchissement	344 402,66	343 379,36	241 081,86	102 297,50	-	1 023,30	109 247,47	114 709,85	120 445,34
Entretien Courant des Routes Bitumées	945,75	662,03	662,03	-	-	283,73	300,00	315,00	330,75
Réhabilitation des Routes Bitumées	19 790,55	13 853,39	13 853,39	-	-	5 937,17	6 277,73	6 591,62	6 921,20
3.7.2 Désenclavement des Zones Rurales	26 110,82	18 277,58	18 277,58	-	-	7 833,25	8 282,58	8 696,71	9 131,54
Assistance Technique aux Collectivités	996,58	697,61	697,61	-	-	298,97	316,12	331,93	348,53
Construction des Routes Rurales	19 471,27	13 629,89	13 629,89	-	-	5 841,38	6 176,45	6 485,27	6 809,54
Réhabilitation de Routes Rurales	5 642,98	3 950,08	3 950,08	-	-	1 692,89	1 790,00	1 879,50	1 973,48
3.7.3 Développement des Services de Transports de Surface, Aérien et de la Météorologie	6 646,26	4 652,38	4 652,38	-	-	1 993,88	2 108,25	2 213,66	2 324,35
Amélioration de la Sécurité Aérienne	173,39	121,37	121,37	-	-	52,02	55,00	57,75	60,64
Amélioration de la Sécurité Routière	1 428,08	999,66	999,66	-	-	428,42	453,00	475,65	499,43
Amélioration de l'Exploitation du Transport Fluvial	129,25	90,48	90,48	-	-	38,78	41,00	43,05	45,20
Amélioration des Infrastructures Aéroportuaires	1 264,15	884,91	884,91	-	-	379,25	401,00	421,05	442,10
Exploitation du Chemin de Fer	99,70	69,79	69,79	-	-	29,91	31,63	33,21	34,87
Facilitation des Transports de Surface	2 879,51	2 015,66	2 015,66	-	-	863,85	913,41	959,08	1 007,03
Renforcement de la Résilience des Populations Face aux Différents Risques Climatiques	189,15	132,41	132,41	-	-	56,75	60,00	63,00	66,15
Renforcement du Réseau d'Observations	483,03	338,12	338,12	-	-	144,91	153,22	160,88	168,93
3.7.4 Gouvernance des secteurs du Transport et de l'Equipement	4 375,57	3 062,90	3 062,90	-	-	1 312,67	1 387,97	1 457,37	1 530,24

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Conception et Pilotage de la Politique et de la Stratégie du Ministère	60,53	42,37	42,37	-	-	18,16	19,20	20,16	21,17
Gestion des Ressources Humaines	2 448,47	1 713,93	1 713,93	-	-	734,54	776,67	815,51	856,28
Gestion des Ressources Matérielles et Financières	1 663,80	1 164,66	1 164,66	-	-	499,14	527,77	554,16	581,87
Gestion des Systèmes d'Information et de Communication du Ministère	152,34	106,64	106,64	-	-	45,70	48,32	50,74	53,28
Planification, Programmation Suivi-Evaluation des Programmes du Ministère	50,44	35,31	35,31	-	-	15,13	16,00	16,80	17,64
3.8 Les infrastructures et les services des télécommunications, de la communication et de la poste de qualité sont promus									
3.8.1 Développement des prestations de service des médias	12 785,41	8 949,78	8 949,78	-	-	3 835,62	4 055,64	4 258,42	4 471,34
Améliorer la production et diffusion de l'Information	5 946,56	4 162,59	4 162,59	-	-	1 783,97	1 886,30	1 980,62	2 079,65
Réhabiliter / Créer et Appuyer les Activités des radios communautaires	47,29	33,10	33,10	-	-	14,19	15,00	15,75	16,54
Réhabiliter l'Agence Nigérienne de Presse (ANP)	1 402,86	982,00	982,00	-	-	420,86	445,00	467,25	490,61
Réhabiliter les Centres d'Ecoute et Activités des Radios Clubs	283,73	198,61	198,61	-	-	85,12	90,00	94,50	99,23
Renforcer la Diffusion Audiovisuelle	3 621,14	2 534,80	2 534,80	-	-	1 086,34	1 148,66	1 206,09	1 266,39
Renforcer les Capacités d'Accueil de l'ESSCOM (IFTIC)	1 483,83	1 038,68	1 038,68	-	-	445,15	470,68	494,22	518,93
3.8.2 Développement des infrastructures et des services postaux	1 675,07	1 172,55	1 172,55	-	-	502,52	531,35	557,91	585,81
Construction du Réseau Backbone National en Fibre Optique et Datacenter	108,17	75,72	75,72	-	-	32,45	34,31	36,03	37,83
Développement des Capacités Cybersécurité	59,90	41,93	41,93	-	-	17,97	19,00	19,95	20,95
Promotion des Communications Electroniques	12,61	8,83	8,83	-	-	3,78	4,00	4,20	4,41
Renforcement des Capacités des Acteurs du Programme	1 494,40	1 046,08	1 046,08	-	-	448,32	474,04	497,74	522,62
3.8.3 Gouvernance du secteur des postes et des télécommunications	4 252,88	2 977,02	2 977,02	-	-	1 275,86	1 349,05	1 416,50	1 487,33
Conception et Pilotage des Politiques, Programmes et Projets du Ministère	1 420,52	994,36	994,36	-	-	426,16	450,60	473,13	496,79

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Gestion des Marchés Publics et des Délégations de Service Public	9,46	6,62	6,62	-	-	2,84	3,00	3,15	3,31
Gestion des Ressources Matérielles et Financières	2 566,03	1 796,22	¹ 796,22	-	-	769,81	813,97	854,67	897,40
Gestion des Systèmes d'Informations du Ministère	220,68	154,47	154,47	-	-	66,20	70,00	73,50	77,18
Planification, Programmation et Suivi-Evaluation des Programmes du Ministère	23,59	16,51	16,51	-	-	7,08	7,48	7,86	8,25
Renforcement des Capacités Humaines des Agents du Ministère	6,31	4,41	4,41	-	-	1,89	2,00	2,10	2,21
Renforcement du Cadre Juridique et Institutionnelle	6,31	4,41	4,41	-	-	1,89	2,00	2,10	2,21
3.9 les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décentes.	18 318,55	12 822,99	12 822,99	-	-	5 495,57	5 810,80	6 101,34	6 406,41
3.9.1 Amélioration du Cadre de vie	5152,4	3606,7	3606,7	0,0	0,0	1545,72	1634,4	1716,1	1801,9
Construction et Réhabilitation de Bâtiments et Edifices Publics	4666,6	3266,6	3266,6	0,0	0,0	1399,97	1480,3	1554,3	1632,0
Elaboration d'Outil de Planification Urbaine Prévisionnelle (SDAU-PUR-CDU-SDEP)	485,8	340,1	340,1	0,0	0,0	145,75	154,1	161,8	169,9
3.9.2 Modernisation de la Gestion des Domaines	98,9	69,2	69,2	0,0	0,0	29,66	31,4	32,9	34,6
La Couverture en Cartographie à Très Grande Echelle	88,6	62,1	62,1	0,0	0,0	26,59	28,1	29,5	31,0
La Numérisation du Domaine et la Mise en Place du SIF	10,2	7,2	7,2	0,0	0,0	3,06	3,2	3,4	3,6
3.9.3 Amélioration de la Couverture Cartographique du Territoire	897,3	628,1	628,1	0,0	0,0	269,18	284,6	298,8	313,8
Base de Données Création d'un Système d'Information Géographique	15,7	11,0	11,0	0,0	0,0	4,71	5,0	5,2	5,5
Cartographie à Différentes Echelles (Référentiel Cartographique 1/200 000E Cartographie 1/100 000E)	364,5	255,1	255,1	0,0	0,0	109,34	115,6	121,4	127,5
Nivellement Général	192,7	134,9	134,9	0,0	0,0	57,82	61,1	64,2	67,4
Réseau Géodésique du 1er et 2eme Ordre	324,3	227,0	227,0	0,0	0,0	97,30	102,9	108,0	113,4
3.9.4 Gouvernance du secteur l'Urbanisme et du Logement	12 170,04	8 519,03	8 519,03	-	-	3 651,01	3 860,44	4 053,46	4 256,14
Modernisation des Villes du Niger	5 369,70	3 758,79	³ 758,79	-	-	1 610,91	1 703,32	1 788,48	1 877,91
Contrôle Administratif et Technique des Services	1,89	1,32	1,32	-	-	0,57	0,60	0,63	0,66
Définition de la Politique et des Stratégies Sectorielles	6 000,47	4 200,33	⁴ 200,33	-	-	1 800,14	1 903,40	1 998,57	2 098,50

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Elaboration de Textes Législatifs et Réglementaires	3,47	2,43	2,43	-	-	1,04	1,10	1,16	1,21
Gestion des Ressources Humaines	279,20	195,44	195,44	-	-	83,76	88,57	92,99	97,64
Gestion des Ressources Matérielles et Financières	484,85	339,40	339,40	-	-	145,46	153,80	161,49	169,56
Gestion des Systèmes d'Information et de Communication du Ministère	25,41	17,79	17,79	-	-	7,62	8,06	8,46	8,89
Planification, Programmation Suivi-Evaluation des Programmes et Projets du Ministère	5,04	3,53	3,53	-	-	1,51	1,60	1,68	1,76
3.10 Le tourisme et l'artisanat sont développés	1 561,85	1 093,30	1 093,30	-	-	468,56	495,43	520,20	546,21
3.10.1 Amélioration de la Compétitivité du Tourisme (PACT)	358,52	250,96	250,96	-	-	107,56	113,73	119,41	125,38
Promotion de la destination touristique Niger	358,52	250,96	250,96	-	-	107,56	113,73	119,41	125,38
3.10.2 Amélioration de la Compétitivité de l'Artisanat (PACA)	679,99	476,00	476,00	-	-	204,00	215,70	226,49	237,81
Acquisition des Nouvelles Parts de Marché	207,12	144,98	144,98	-	-	62,14	65,70	68,99	72,43
Renforcement des Compétences Techniques des Artisans	394,06	275,84	275,84	-	-	118,22	125,00	131,25	137,81
Renforcement du Dispositif Organisationnel Artisanal	78,81	55,17	55,17	-	-	23,64	25,00	26,25	27,56
3.10.3 Gouvernance du secteur du tourisme et de l'Artisanat	523,34	366,34	366,34	-	-	157,00	166,01	174,31	183,02
Gestion des Ressources et de l'Action Sociale	507,58	355,30	355,30	-	-	152,27	161,01	169,06	177,51
Gestion des Systèmes d'Informations, du Cadre Réglementaire et des Données Statistiques	15,76	11,03	11,03	-	-	4,73	5,00	5,25	5,51
AXE 4 : Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale	75 341,19	63 361,09	30 029,99	33 331,10	-	11 980,10	21 189,94	27 087,44	27 063,81
4.1 la culture civique du citoyen est promue	8 847,67	6 826,26	6 739,37	86,89	-	2 021,41	1 529,54	4 242,02	3 076,12
4.1.1 Création d'un environnement juridique favorable à l'émergence d'une citoyenneté responsable	520,0	520,0	520,0	0,0	0,0	0,0	0,0	420,0	100,0
Élaborer/adopter les textes relatifs à la citoyenneté et les vulgariser	170,00	170,00	170,00			-	-	120,00	50,00
Encourager la mise en place des structures de veille citoyenne pour s'assurer du respect strict des textes.	350,00	350,00	350,00			-		300,00	50,00

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
4.1.2 Mise en place de mécanismes de communication sur l'action citoyenne	681,5	672,1	672,1	0,0	0,0	9,5	10,0	580,5	91,0
Concevoir les outils et des messages clairs spécifiques à chaque cible	100,00	100,00	100,00			-	-	70,00	30,00
Organiser des rencontres d'Information d'Education et de Communication (IEC) sur le droits et devoirs civiques	550,00	550,00	550,00			-		500,00	50,00
Développer des actions de communication pour un changement de comportement et de mentalité à travers les canaux les plus appropriées	31,53	22,07	22,07	-	-	9,46	10,00	10,50	11,03
4.1.3 Création de cadres d'expression et d'action citoyenne orientés sur le développement endogène et couvrant l'ensemble du territoire national	801,7	756,2	756,2	0,0	0,0	45,5	0,0	644,0	157,7
Renforcer les capacités des jeunes dans l'entrepreneuriat multi secteurs	100,00	100,00	100,00			-	-	70,00	30,00
Promouvoir la citoyenneté dès le bas âge.	550,00	550,00	550,00			-		500,00	50,00
Renforcement de la Vie Associative des Jeunes pour un Développement Durable	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
4.1.4 Promotion de la participation citoyenne et de la solidarité nationale.	979,9	685,9	685,9	0,0	0,0	294,0	0,0	478,0	501,9
Renforcer le service national de participation (N'Dounga) et en créer d'autres (CPT/CPR)	205,00	143,50	143,50	-	-	61,50	-	100,00	105,00
Réinstaurer les services militaires	49,20	34,44	34,44	-	-	14,76	-	24,00	25,20
Renforcer les centres de formation professionnelle	410,00	287,00	287,00	-	-	123,00	-	200,00	210,00
Promouvoir les valeurs traditionnelles et les mécanismes traditionnels de solidarité	205,00	143,50	143,50	-	-	61,50	-	100,00	105,00
Développer des initiatives locales porteuses.	110,70	77,49	77,49	-	-	33,21	-	54,00	56,70
4.1.3 Coordination et Gestion Administrative du Secteur de la Jeunesse, de la Culture, des Arts et des Sports	5864,5	4192,1	4105,2	86,9	0,0	1672,5	1519,5	2119,5	2225,5
Dotation des Services Centraux et Déconcentrés en Moyens de Fonctionnement Adéquat	3 583,32	2 548,72	2 508,33	40,39	-	1 034,61	1 136,66	1 193,49	1 253,17
Renforcement des Capacités Techniques des Cadres Centraux et Déconcentrés	529,62	376,73	370,73	6,00	-	152,89	168,00	176,40	185,22
Renforcement du Système d'Information et de Communication du Ministère	677,40	514,68	474,18	40,50	-	162,72	214,88	225,62	236,90

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Création d'un environnement juridique favorable à l'émergence d'une citoyenneté responsable	102,50	71,75	71,75	-	-	30,75	-	50,00	52,50
Mise en place de mécanismes de communication sur l'action citoyenne	82,00	57,40	57,40	-	-	24,60	-	40,00	42,00
Création de cadres d'expression et d'action citoyenne orientés sur le développement endogène et couvrant l'ensemble du territoire national	164,00	114,80	114,80	-	-	49,20	-	80,00	84,00
Renforcement de la solidarité nationale	725,70	507,99	507,99	-	-	217,71	-	354,00	371,70
4.2 les valeurs socioculturelles sont restaurées	6 481,22	4 536,86	4 536,86	-	-	1 944,37	1 377,01	2 489,86	2 614,35
Construction, Réhabilitation et Equipement des Infrastructures Artistiques Culturelles	538,19	376,74	376,74	-	-	161,46	170,72	179,26	188,22
Recherche, Inventaire, Protection et Mise en Valeur du Patrimoine Culturel	3 802,83	2 661,98	2 661,98	-	-	1 140,85	1 206,29	1 266,60	1 329,93
Promotion des valeurs et mécanismes traditionnels de solidarité	1 107,00	774,90	774,90	-	-	332,10	-	540,00	567,00
Développement des cadres de dialogue inter générationnel et inter culturel sur les normes traditionnelles positives	1 033,20	723,24	723,24	-	-	309,96	-	504,00	529,20
4.3 la justice sociale est améliorée	22 841,08	16 011,76	15 988,76	23,00	-	6 829,32	6 925,45	7 763,72	8 151,91
Création des conditions pour un accès équitable du citoyen aux services publics	569,9	398,9	398,9	0,0	0,0	171,0	0,0	278,0	291,9
Rendre transparente la gestion des concours et recrutements ;	307,50	215,25	215,25	-	-	92,25	-	150,00	157,50
Instituer un système transparent et équitable de distribution des ressources et de cessions des biens publics	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Améliorer l'accessibilité aux services publics en faveur du citoyen.	110,70	77,49	77,49	-	-	33,21	-	54,00	56,70
Promotion de l'autonomisation économique de tous les citoyens sans exclusion.	18554,2	13010,9	12987,9	23,0	0,0	5543,3	5746,4	6247,7	6560,1
Renforcer l'assistance en faveur des citoyens indigents ;	410,00	287,00	287,00	-	-	123,00	-	200,00	210,00
Privilégier les recrutements des nationaux au niveau des sites d'exploitation des ressources nationales et des entreprises étrangères installées au Niger	28,70	20,09	20,09	-	-	8,61	-	14,00	14,70
Promouvoir un mécanisme d'insertion et de reconversion professionnelle	311,31	217,91	217,91	-	-	93,39	98,75	103,69	108,87
Mettre en place un mécanisme d'éradication de la mendicité.									
Détection, Sélection et Formation des Jeunes Talents	1 021,41	737,99	714,99	23,00	-	283,42	324,00	340,20	357,21

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Organisation et Participation aux Compétitions Sportives	4 211,32	2 947,93	2 947,93	-	-	1 263,40	1 335,87	1 402,66	1 472,79
Renforcement des Infrastructures et Equipements Sportifs	1 781,04	1 246,73	1 246,73	-	-	534,31	564,96	593,21	622,87
Généraliser les indemnités d'ordre général à tous les fonctionnaires	2 206,75	1 544,73	1 544,73	-	-	662,03	700,00	735,00	771,75
Appliquer une grille identique à tous les fonctionnaires	2 534,61	1 774,23	1 774,23	-	-	760,38	804,00	844,20	886,41
Protection et Inclusion Sociale des Groupes Vulnérables	4 976,34	3 483,44	3 483,44	-	-	1 492,90	1 578,54	1 657,46	1 740,34
Renforcement de la Structure Institutionnelle de la Protection de l'Enfant	267,96	187,57	187,57	-	-	80,39	85,00	89,25	93,71
Renforcement de l'Accès des Femmes et Filles aux Connaissances et Métiers	15,76	11,03	11,03	-	-	4,73	5,00	5,25	5,51
Renforcement des Capacités des Acteurs sur les Violences Basées sur le Genre	788,98	552,29	552,29	-	-	236,70	250,27	262,79	275,93
4.3.2 Application des Normes du Travail et Protection Sociale de la Population	3717,0	2601,9	2601,9	0,0	0,0	1115,1	1179,1	1238,0	1299,9
Extension de la Sécurité Sociale au Secteur Informel et au Monde Rural	217,71	152,39	152,39	-	-	65,31	69,06	72,51	76,14
Renforcement des Capacités des Organes du Dialogue Social	221,60	155,12	155,12	-	-	66,48	70,29	73,81	77,50
Amélioration des conditions et Milieu du Travail	1 251,83	876,28	876,28	-	-	375,55	397,09	416,95	437,79
Promotion des Normes du Travail	819,65	573,76	573,76	-	-	245,90	260,00	273,00	286,65
Renforcement des Capacités des Structures en Charge de l'Emploi	1 206,20	844,34	844,34	-	-	361,86	382,62	401,75	421,84
4.4 l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques est efficace et effective	37 171,22	35 986,21	2 765,01	33 221,21	-	1 185,00	11 357,94	12 591,84	13 221,43
Association du citoyen au processus de prise de décisions à tous les niveaux	303,4	212,4	212,4	0,0	0,0	91,0	0,0	148,0	155,4
Recueillir les avis des citoyens relativement à toute question les concernant autant que possible et à tous les niveaux	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Veiller à l'implication du citoyen dans le processus de mise en œuvre et suivi/évaluation des politiques publiques	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Instauration d'un mécanisme de redevabilité et de reddition des comptes	455,1	318,6	318,6	0,0	0,0	136,5	0,0	222,0	233,1

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Créer des cadres d'interpellation des autorités à différents niveaux par rapport à la non-application des textes existants en la matière	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Rappeler à l'ordre les gestionnaires sur leurs obligations de rendre compte	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Sanctionner tout responsable qui irait à l'encontre de l'obligation de rendre compte.	151,70	106,19	106,19	-	-	45,51	-	74,00	77,70
Création des cadres de participation citoyenne aux actions de développement.	606,8	424,8	424,8	0,0	0,0	182,0	0,0	296,0	310,8
Développer un climat de confiance entre les citoyens eux-mêmes et entre citoyens et autorités à différents niveaux	303,40	212,38	212,38	-	-	91,02	-	148,00	155,40
Encadrer la participation citoyenne.	303,40	212,38	212,38	-	-	91,02	-	148,00	155,40
4.4.1 Renforcement du cadre institutionnel, de la coordination des interventions humanitaires et de la gestion des catastrophes	349,5	244,6	244,6	0,0	0,0	104,8	110,9	116,4	122,2
Coordination de la Protection et Plaidoyer/Partenariat y compris à travers le Nexus HDP	25,69	17,99	17,99	-	-	7,71	8,15	8,56	8,99
Elaboration des Cadres Stratégiques en Matière d'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes	4,73	3,31	3,31	-	-	1,42	1,50	1,58	1,65
Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières	294,79	206,35	206,35	-	-	88,44	93,51	98,19	103,10
La Visibilité , la Gestion de la Documentation et da Disponibilité des Données Statistiques	13,56	9,49	9,49	-	-	4,07	4,30	4,52	4,74
Planification, Programmation et Suivi-Evaluation et Redevabilité	10,72	7,50	7,50	-	-	3,22	3,40	3,57	3,75
4.4.2 Prévention et gestion efficace des catastrophes y compris à travers le nexus humanitaire-développement-paix et le transfert des risques	385,7	270,0	270,0	0,0	0,0	115,7	122,3	128,5	134,9
Appui à la Résilience et à la Promotion des Actions Communautaires dans la Gestion des Crises et Catastrophes	40,98	28,69	28,69	-	-	12,29	13,00	13,65	14,33
Gestion du Dispositif de Prévention et de Préparation aux Risques et Catastrophes	132,49	92,74	92,74	-	-	39,75	42,03	44,13	46,34
Promotion de la Communication sur la Prévention des Risques des Catastrophes	45,71	32,00	32,00	-	-	13,71	14,50	15,23	15,99
Traitement salaire	166,49	116,54	116,54	-	-	49,95	52,81	55,45	58,23
4.4.3 Renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transferts des risques	35070,8	34515,9	1294,7	33221,2	0,0	554,9	11124,7	11681,0	12265,0

Actions majeures	Coût total	Financement acquis				GAP	Coûts prévisionnels par année (En million de FCFA)		
		Total	Etat	PTF	Privé		2024	2025	2026
Dépenses de personnel	160,02	112,02	112,02	-	-	48,01	50,76	53,30	55,96
Gestion des Mécanismes des Réponses aux Urgences Humanitaires	804,62	563,23	563,23	-	-	241,38	255,23	267,99	281,39
Gestion du Dispositif de Secours Urgences et Prises en Charge des Traumatismes	277,62	194,33	194,33	-	-	83,28	88,06	92,47	97,09
Relèvement des Populations Affectées par les Crises et Chocs	607,29	425,10	425,10	-	-	182,19	192,64	202,27	212,38
Planification et Suivi Evaluation des Programmes Budgétaires du Ministère (168)	33 221,21	33 221,21	-	33 221,21	-	-	10 538,05	11 064,95	11 618,20
Total général	8 754 856,0	6 711 087,4	6 070 539,5	640 547,9	-	2 043 768,6	2 653 440,6	2 909 465,3	3 191 950,1